



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

# RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



**MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028**



**3<sup>za</sup> SESSIONE STRAUDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
26 è 27 di GHJUGNU di u 2025**

**3<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
26 et 27 JUIN 2025**

**1<sup>ma</sup> ghjurnata / 1<sup>ère</sup> journée**



**3<sup>za</sup> SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2025**  
**26 è 27 di GHJUGNU di U 2025**  
 3<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025  
 26 et 27 JUIN 2025

**SUNTA di GHJOVI u 26 di GHJUGNU di u 2025**  
**SOMMAIRE du JEUDI 26 JUIN 2025**

**Présidence : Mme la Présidente MAUPERTUIS, Présidente Assemblée de Corse**

**Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI**

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 : 30**

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2025/E3/037 - Di pettu à i culunialisti, ùn hè tempu chì a Cullettività si move pà a lingua corsa ?, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »**

**11**

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

**13**

**Question n° 2025/E3/040 - Potentielle vente de « La Méridionale » : quelles conséquences pour la Délégation de Service Public Maritime et l'emploi en Corse ?, posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**15**

Réponse de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse

**16**

**Question n° 2025/E3/041 - Projet de société et révision du PADDUC, posée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère non-inscrite**

**20**

Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

**23**

<b>Question n° 2025/E3/039 - A Tampa : Chì riflissioni è privinzioni par dumani ?</b> , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>26</b>
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	<b>27</b>
<b>Question n° 2025/E3/036 - Couverture mobile sur les axes routiers</b> , posée par M. Louis POZZO DI BORGIO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	<b>29</b>
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	<b>30</b>
<b>Question n° 2025/E3/034 - Risque d'accroissement du différentiel entre le coût des intrants agricoles et le tarif Fret « matières premières »</b> , posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	<b>33</b>
Réponse de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	<b>34</b>
<b>Question n° 2025/E3/035 - Vers une vraie régulation et organisation de la promenade en mer en Corse ?</b> , posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	<b>38</b>
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	<b>39</b>
<b>Question n° 2025/E3/038 - Moratoire sur les énergies renouvelables : quelles conséquences pour la Corse ?</b> , posée par Mme Nadine NIVAGGIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	<b>44</b>
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	<b>46</b>
<i>La présidence est assurée par Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente</i>	
<b>Question n° 2025/E3/033 - PRIC 2024-2027 et réforme de l'apprentissage</b> , posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	<b>48</b>
<i>Madame la Présidente MAUPERTUIS préside la séance</i>	
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation Professionnelle	<b>50</b>

<b>Intervention de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	<b>53</b>
<b>Intervention de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</b>	<b>54</b>
<b>Secrétaire de séance : Madame Sandra MARCHETTI, appel nominal des conseillers</b>	
<b>Ouverture de la séance publique à 12h07</b>	
<b>Allocution de Madame la présidente de l'Assemblée de Corse</b>	<b>56</b>
Monsieur Pierre GHIONGA, point d'ordre	<b>59</b>
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>59</b>
<b><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u></b> <b><u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n° 174 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 22 è 23 maghju di u 2025</b>	
<b>Rapport n° 174 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 22 et 23 mai 2025</b>	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	<b>60</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>60</b>
<b>Mme la présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</b>	<b>60</b>
<b>Raportu n° 160 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche e tematiche di l'Assemblea di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 160 : Modification de la composition des commissions organiques et thématique de l'Assemblée de Corse</b>	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	<b>61</b>
Désignations	<b>61</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>61</b>

<b>Raportu n° 161 : Mudifica di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii</b>	
<b>Rapport n° 161 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes</b>	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	<b>61</b>
Désignations	<b>62</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>63</b>
<b>Suspension séance à 12h33 / Reprise à 15H11</b>	
<b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE</u> / <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
<b>Raportu n° 168 : Prughjettu di creazione di u Stabilimentu Publicu d'Incendiu è di Succorsu di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 168 : Projet de création de l'Établissement Public d'Incendie et de Secours de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	<b>65</b>
Lecture des avis de la commission conjointe de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E3/004) par MM. François SORBA et Joseph SAVELLI.	<b>76</b>
Lecture de l'avis du CESEC par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	<b>76</b>
<b>Prise(s) de parole :</b>	
M. Charles VOGLIMACCI	<b>77</b>
<b>Présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI</b>	
M. Paul QUASTANA	<b>80</b>
M. Pierre POLI	<b>81</b>
<b>Présidence de Mme la Présidente MAUPERTUIS</b>	
Mme Véronique PIETRI	<b>82</b>
M. Hyacinthe VANNI	<b>84</b>
M. Pierre GHIONGA	<b>88</b>
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	<b>89</b>
M. Pierre GUIDONI	<b>91</b>

M. Paul-Félix BENEDETTI	92
Mme Véronique ARRIGHI	92
M. Saveriu LUCIANI	94
Mme Danielle ANTONINI	96
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	97
M. le Président SIMEONI en réponse aux interventions	98
M. Paul-Félix BENEDETTI, amendement	101
M. Hyacinthe VANNI	102
M. le Président SIMEONI	102
<b>Suspension de séance à 16H58 / Reprise à 17H13</b>	
M. le Président SIMEONI, amendement	103
<b>Vote de l'amendement</b>	104
Explication de vote de M. Jean-Martin MONDOLONI	104
<b>VOTE RAPPORT</b>	104
<b><u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n° 172 : Raportu d'infurmazione : Seguite à dà à l'arrestu di u Cunsigliu di Statu chì cunferma quellu di a Corte amministrativa d'appellu di Marseglia annullendu i regulamenti interni di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica chì disponenu chì e lingue d'usu in e duie istituzione sò u corsu è u francese</b>	
<b>Rapport n° 172 : Rapport d'information : Suites à donner à l'arrêt du Conseil d'État, confirmant l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille annulant les règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse disposant que les langues d'usage au sein des deux institutions sont le corse et le français</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	106
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	112
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Romain COLONNA	113
M. Jean-Noël PROFIZI	115
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	116

M. Saveriu LUCIANI	119
Mme Nadine NIVAGGIONI	121
M. Pierre GHIONGA	123
M. Jean-Martin MONDOLONI	124
M. Pierre GHIONGA	127
M. le Président SIMEONI, en réponse	127
<b>PRISE d'ACTE</b>	<b>130</b>
<b><u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u></b>	
<b><u>RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n° 173: Creazione di una Cummissione ad hoc nant'à a pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 173 : Création d'une Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse</b>	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	131
<i><b>Prises de paroles :</b></i>	
Mme Marie Claude BRANCA	133
M. Pierre GHIONGA	134
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	134
M. le Président SIMEONI, en réponse	135
M. Saveriu LUCIANI	138
M. le Président SIMEONI, en réponse	139
Désignations	140
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	140
<i><b>Prises de paroles :</b></i>	
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	141
M. le Président SIMEONI, en réponse	141
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>142</b>
<b>Suspension de séance à 19 h 01 / Reprise à 19 h 40</b>	

<b><u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u></b>	
<b>Raportu n° 158 : Urganisazione di i servizii di a Cullettività di Corsica - novu organigramma</b>	
<b>Rapport n° 158 : Organisation des services de la Collectivité de Corse - nouvel organigramme</b>	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	<b>144</b>
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Chantal PEDINIELLI	<b>154</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>156</b>
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	<b>158</b>
M. Hyacinthe VANNI	<b>160</b>
M. Saveriu LUCIANI	<b>161</b>
En réponse pour le CE, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	<b>163</b>
<b>PRISE d'ACTE</b>	<b>166</b>
<b>Raportu n° 166 : Mudificazione di u Riferenziale d'Urganisazione (REO) di a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 166 : Modification du Référentiel en Organisation (REO) de la Collectivité de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	<b>166</b>
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Joseph SAVELLI	<b>167</b>
<b>PRISE d'ACTE</b>	<b>168</b>
<b>Raportu n° 167 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 167 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	<b>168</b>
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E3/027) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	<b>169</b>

<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
M. Hyacinthe VANNI	<b>170</b>
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>171</b>
En réponse pour le CE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	<b>171</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>172</b>
<b>Raportu n° 152 : Raportu Suciale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annu 2023</b>	
<b>Rapport n° 152 : Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2023</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	<b>172</b>
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E3/024) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	<b>173</b>
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	<b>174</b>
Mme Chantal PEDINIELLI	<b>175</b>
Mme la Présidente MAUPERTUIS	<b>177</b>
En réponse pour le CE, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.	<b>177</b>
<b>PRISE d'ACTE</b>	<b>180</b>
<b>DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse</b>	<b>181</b>
<b>VOTE</b>	<b>181</b>
<b>Suspension de séance à 21H20</b>	

**La séance des questions orales est ouverte à 10 h 30 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pigliate e vostre piazze, avemu da principià, cù e dumande à bocche.

Pè sta sessione, avemu un'innuvazione, avemu una bella campana, cù un bellu versu, un bellu versu, un bellu sonu, eccu. Ghjè, a puderete vede dopu, di sicuru, à tutti i simbuli di l'Asssemblea di Corsica.

Hè stata fatta da un spicialistu, chì era vinutu, avia fattu e campane, parechje campane corse ind'è e chjese di Corsica, è emu cumandatu sta piccula campana. Eccu.

Allora avà, tenite vi cum'ellu ci vole, perchè chì ogni volta chì u tempu serà passatu, senterete u chjoccu di a campana. Eccu. Ci vole à truvà li un nome hen nurmalamente.

Allora, salute à tutti, a prima dumanda à bocca hà da esse fatta da "Core in fronte", hà da esse Véronique PIETRI chì l'hà da fà.

Avete a parolla.

## QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

**Question n° 2025/E3/037 - Di pettu à i culunialisti, ùn hè tempu chì a Cullettività si move pà a lingua corsa ?, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »**

### **Mme Véronique PIETRI**

Vi ringraziu, Signora Presidente.

*« Comment accepter que ces enfants soient contraints de poursuivre une scolarité bilingue, réduisant davantage leurs chances de réussite ? »*

Eccu un pezzu di ciò ch'eddu scrivi Claude Perrin, präsidenti di a FCPE di Corsica, in una lettara mandata à a Ministra francesa di l'Educazioni.

Un iscrittu chì metti in causa, di manera chjara, u bilinguisimu, a so leghjittimità, a so generalisazioni è u pianu 2030 di u Ritturatu chì faci di a lingua corsa un sapè fundamintali.

Un iscrittu chì hè una vera dichjarazioni di guerra. In u quadru di un antru sughjettu, aviati adupratu issi paroddi. Oghji, issu fattu vi devi fà riagiscia Sgiò Presidente incù a listessa zerga è cambià d'andatura.

In una mandatura cuerenti, impignata in azzioni forti pà a nostra lingua, una tali lettara ùn saria stata pussibili. Ma oghji, issu tippu di dichjarazioni trova un tarrenu favurevuli : un tarrenu di tralascera, di silenziu, è una situazione di fragilità pulitica.

Aveti vultu piglià a carica di a delegazioni lingua corsa. Ma dipoi, nunda !

In parechji occasioni u nostru gruppu hè intarvinutu pà dumandà conti, pà prupona, pà rilancià. Ogni volta, c'aveti rispostu cù generalità, prumessi, o mezi misuri. È u risultatu si vedi.

À forza di lascià u spaziu viotu, si facini strada i discorsi di paura è di rigressu.

Ùn c'impunimi più, ùn ci femi più valè ! Ùn difendimi più cun forza i nostri dritti, è issu silenziu hè pigliatu pà dibbulezza. È cum'eddu dici issu dettu corsu : « *À chì si faci agneddu, a volpi u si magna.* »

Intantu, d'altri voci si facini senta. Avemi intesu dui cullettivi : « Femula Campà » è « Parlemu Corsu » chì ani sprimatu a listessa inchiitudini. C'ani trasmessu pruposti cuncreti è rialisti, una basa seria di travagliu, cù una suciità è micca senza edda. Spartini u nostru puntu di vista : a lingua hà bisognu di pruposti pulitichi forti.

Aviami intesu parlà d'una istanza nova, chì saria finalmente missa in ballu. Frà tempu, avemi pigliatu cunniscenza incù piacè di u raportu, surtitu à l'ultimu minutu, chì devi essa vutatu oghji, pà a criazioni di una cummissioni.

Allora, Sgiò Prisidenti : - Davanti à a rigrissioni di a lingua, in a tupunimia, in l'abbandonu di a cartula, ... in l'assalti sempri più forti contr'à i nostri dritti linguistichi, spiremi chì un travagliu cuncretu si mittarà in piazza pà misuri forti.

- Chì issa struttura didicata, tantu bramata, darà a parodda à quiddi chì travagliani

- Chè vo daretì à a Corsica un veru signali di vulintà pulitica pà a so lingua.

Parchì quì, ùn si tratta più d'un dibattitu, ma di un urgenza !

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Quale hè ch'hà da risponde ? U presidente di l'esecutivu.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu pè a vostra quistione, seraghju cortu postu chì avemu da avè un dibattitu delicatu dopu meziornu.

Pensu chì a situazione hè à tempu grave ma porta dinù risposte, è spergu chì purterà risposte chjare à u livellu ghjuridicu, custituziunale è di l'insignamentu di u Corsu.

Allora, possu scumparte parechje di e vostre rimarche è inchiétude. Ùn sò micca tutt'à fattu d'accordu, a vi pinsate, nant'à a presentazione generale ma ùn ci turnaraghju micca.

Dipoi 2021, emu fattu, è emu fattu di più chì ciò ch'aviamu fattu trà 2015 è 2021 ma, di sicuru ùn basta micca. U custattu hè quessa, hè u più impurtante, hè fattu chì puru cù i nostri sforzi, a nostra vulintà attuale, u quadru generale, ch'ellu sia à u livellu ghjuridicu, di u sistema educativu o ind'è a sucetà, u quadru generale ùn garantisce micca a tramandera è l'usu di a lingua per restituisce à a nostra lingua a so piazza naturale ind'è a sucetà corsa.

Ghjunghjimu dinù à un statu induve, mi pare a nostra strategia porta unipochi di frutti, puru pè sottulineà e mancanze di u sistema attuale. Quandu unipochi si sò interrugati nant'à l'uppurtunità di fà un ricorsu contru à a decisione di u prifettu. Eiu aghju sustinutu davanti à a vostra Assemblea chì ci vulia à fà lu, issu ricorsu puru sapendu chì saria infine un ricusu di a parte di a ghjuridizione amministrativa. È sò chì hè accadutu ùn ci hà micca surpresu, ma pensu chì avemu fattu a dimustrazione, forte, chì u quadru custituziunale attuale ùn permette micca un veru statutu di a lingua. Ch'ellu sia ind'è a vita di tutti i ghjorni, ch'ellu sia ind'è l'accessu à l'impiegu, o ch'ellu sia ind'è u sistema educativu. È, per raportu à l'attualità, ci hè à tempu issa decisione di u cunsigliu di Statu è a dichjarazione di un riprisintente sindacale.

Allora eiu vogliu di chì di sicuru, nant'à iss'affare, cum'è nant'à tutti, pensu chì hè nurmale chì, ind'una demucrazia, si possinu sprime tutte l'opinione. Eppure l'opinione chì sò tutt'à fattu cuntrariu à ciò chè no pinsemu. È ind'una demucrazia, ci vole chì u dibattitu democraticu permetti di decide sò ch'ellu vole u populu. È sò ch'ellu vole u populu oghje, in Corsica, è l'hà detta, di manera chjara, puru à traversu voti unanimi di l'Assemblea di Corsica, ghjè chì a lingua corsa sia ufficiale, è ch'ellu ci sia ind'è tutti i duminii di a sucetà un usu cunsacratu di a lingua à parà incù u francese.

Allora, ci hà da vulè à urganizà què, ci vole à fà lu prestu. Pensu chì ùn ci vole micca ch'ellu sia solu l'affare di u cunsigliu esecutivu perchè pensu chì a lingua hè l'affare di tutti è l'emu dimustratu à traversu e nostre mubilisazione, a

nostra lotta, è i nostri voti, è ghjè perquessa chì cù a Presidente di l'Assemblea, v'aviamu prupostu a sapete, di spiazza, ver'di l'Assemblea di Corsica l'ultima fasa, à tempu di a furmalisazione di a nostra visione di a revisione custituziunale, a nostra visione di u statutu di a lingua ind'è a lege urganica à vene, è a nostra visione di a piazza di a lingua ind'è u sistema educativu, perchè a sapete megliu chè mè, emu a fortuna oghje d'avè un Rettore, chjamatu oghje ind'è a stampa "Rettore di a lingua", è face assai, ma cum'è a l'aghju detta, è a sà, s'ellu si ne v'è ch'ellu ne vene un antru, ùn emu accatastatu nulla. Què hè u prim'affare.

È u second'affare, l'aghju da dì à alta voce, puru s'è ùn vogliu micca dà gattive idee à quelli chì ci stanu à sente ma forse chì quelli chì ci stanu à sente è chì pudarianu avè iss'idee, ùn parlanu micca u Corsu è ùn u capiscenu micca. Ùn u volenu micca amparà, ne parlà. L'aghju da dì quantunque. Puru cù tutti i sforzi è a vulintà di u Rettore, dumane, s'ellu ci hè un ricorsu ghjuridicu, pè dì chì u bilinguismu, è moltu più l'immersione sò facultativi. Vince ind'è u quadru attuale. È a nostra visione serà rimessa in causa. Dunque ci vole à una securisazione ghjuridica di a piazza di a lingua corsa ind'è l'insignamentu.

Dunque di tuttu què, n'avemu da parlà, è soprattuttu emu da prupone a nostra visione, spergu scumpartuta.

Terzu è ultimu puntu, vulemu passà di una pulitica di a lingua à una pulitica linguistica, l'emu detta, hè tempu è ora.

Avemu u raportu di preficurazione d'urientazione chì hè statu rimessu.

Avemu u travagliu rimarchevule chì hè statu fattu da a cummissione di a cultura, da Muriel è tutti quelli chì sò impignati. Aghju scuntratu st'ultime simane parechji di l'attori di a lingua frà i quali "Parlemu corsu" è u cullettivu "Femu la campà". Aspettanu tutti, l'attori, chì l'Assemblea di Corsica è u cunsigliu esecutivu fianu di issa quistione une priurità assoluta di e simane à vene, è vi prupunera ghju, incù a Presidente dopu meziornu chè no ne fiamu una priurità assoluta è concreta.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora avà, a dumanda à bocca hà da esse fatta da Romain Colonna.

**Question n° 2025/E3/040 - Potentielle vente de « La Méridionale » :  
quelles conséquences pour la Délégation de Service Public Maritime et  
l'emploi en Corse ? posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe  
« Fà populu in seme »**

**M. Romain COLONNA**

Grazie, Signore Presidente. Salute à tutti.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Nous avons appris par voie de presse, notamment dans *Le Marin et Corse-Matin*, que le groupe CMA CGM envisagerait de vendre la compagnie maritime *La Méridionale*, qu'il avait rachetée en 2023.

Cette annonce, si elle venait à se confirmer, intervient dans un contexte social déjà préoccupant, marqué par des tensions internes, une perte d'activité de la compagnie et une incertitude croissante pour les salariés.

Les organisations syndicales, notamment le STC des marins de *La Méridionale*, - il y a là-haut quatre représentants que je salue - ont exprimé avec force leurs vives préoccupations face à l'orientation prise par la direction actuelle et aux conséquences potentielles d'une vente de la compagnie.

Au-delà des choix de gestion d'entreprise, cette situation soulève des enjeux fondamentaux de service public. *La Méridionale* est aujourd'hui délégataire de deux lignes relevant de la délégation de service public maritime entre la Corse et le Continent. Le retrait de son actionnaire principal, ou l'arrivée d'un repreneur sans projet territorial clairement défini, alimente de sérieuses interrogations. Cela pourrait affecter directement le principe de continuité territoriale, la stabilité de la DSP en cours (2023-2029), et bien sûr, les emplois insulaires, qui pourraient être fortement menacés.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous indiquer si la Collectivité de Corse a été officiellement informée de cette intention de vente et quelles démarches ont été engagées pour anticiper ou encadrer une éventuelle cession de *La Méridionale* ?

Quelles seraient, selon vous, les conséquences possibles pour la délégation de service public, tant sur le plan juridique qu'opérationnel ?

Enfin, pouvez-vous nous préciser quelles garanties la Collectivité de Corse entend exiger de tout éventuel repreneur, tant en matière de maintien des

lignes et des ports desservis, que de respect de l'emploi local et de préservation de ce service public stratégique pour la Corse ?

Je vous remercie

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè chì v'hà da risponde ? U presidente di l'Uffiziu di i trasporti. Avete a parolla.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Vi ringraziau, cara Presidente.

Monsieur le conseiller, merci pour cette question dont la réponse évidemment est très attendue du Conseil exécutif face à cette situation.

D'abord, je tiens à m'associer à vos salutations concernant la délégation de la Méridionale que nous serons amenés à rencontrer dès aujourd'hui.

Vous l'avez indiqué, certains médias se sont fait l'écho d'une potentielle à ce stade, vente de la Méridionale par l'actionnaire principal, à savoir le groupe CMA CGM. Donc à ce jour, premier élément de réponse, nous n'avons aucune confirmation officielle de cette information, ni n'avons été destinataires des intentions réelles définitives du groupe concernant la compagnie maritime.

Il est important de considérer déjà dans le court terme que dans le cadre actuel des DSP maritimes 2023-2029, le principe de continuité territoriale prévoit ce genre de situation de manière générale et juridique et donc, il n'y aura pas de rupture du service de continuité territoriale. Ça, c'est de l'ordre du fantasme à l'heure qu'il est, ça ne veut dire qu'il ne faut pas anticiper ce qui pourrait se passer et je vais indiquer pourquoi.

Donc vous l'avez rappelé, la Méridionale exploite en codélégation la ligne Ajaccio-Marseille et en opérateur unique, la ligne Portivechju-Marseille. Il y a donc un cadre évidemment contractuel spécifique pour chacune de ces lignes, qui garantit les intérêts de la continuité et de la Collectivité de Corse au cours des différentes phases de discussion, tout autant que la continuité du service.

Au regard du droit d'abord, le groupe CMA CGM peut se retirer soit par un processus de cession, soit par un processus de liquidation. Il convient également de prendre en compte la situation financière de l'entité Méridionale au regard des comptes d'exploitation prévisionnelle réactualisés et à ce titre, sans rentrer dans le détail, il se trouve que l'Office des transports a développé une

compétence d'évaluation de contrôle dans les contrats qui nous permet d'avoir un regard précis sur l'évaluation financière par ligne des compagnies délégataires.

Sur le cadre contractuel pour la DSP, Aiacciu-Marseille mais comme celle d'Aiacciu-Portivechju, en cas de liquidation ou de redressement judiciaire d'un membre de groupement, il y a d'abord bien sûr résiliation de plein droit de la convention pour le membre du groupement concerné par la procédure collective après une mise en demeure de prendre parti sur la poursuite de la convention adressée par la Collectivité au liquidateur ou à l'administrateur judiciaire.

Donc, il y a un mécanisme ensuite de retrait du membre concerné qui est actionné suivant lequel la résiliation à l'égard dudit membre intervient en respectant un préavis de 6 mois avant la date d'interruption des services. Donc, ça veut dire qu'à compter d'une éventuelle notification qui n'est pas encore là évidemment, il y aurait encore 6 mois de transition.

L'autre membre du groupement sur Aiacciu continue d'assurer l'exploitation des services, donc il y a obligation de l'autre délégataire d'exploiter et pour éviter donc la rupture de la continuité du service, situation qui fait l'objet donc d'un avenant à la convention. Ça, c'est le rappel du cadre contractuel actuel pour la préservation de la continuité, et bien sûr, aucun versement, aucune indemnité issue de la résiliation aux membres du groupement qui ont fait l'objet de la procédure collective.

Dans le cadre de la cession, la cession de la convention ne peut intervenir qu'après l'agrément express, écrit et préalable de la Collectivité de Corse. Le bénéficiaire de la cession est alors subrogé au délégataire dans les droits et obligations résultant de la convention. A défaut évidemment d'agrément par la Collectivité, la cession sera considérée comme irrégulière et inopposable à la Collectivité et pourra entraîner la résiliation pour faute de la convention.

Donc ça, c'est quelques rappels sur les 2 lignes avec une spécificité dans la deuxième ligne, effectivement, c'est que nous ne sommes pas dans le cadre de l'obligation de reprise par l'autre délégataire. Il faudrait relancer une procédure, ce qui encadrerait l'éventualité d'une cession ou de rachat de contrat par un opérateur. Ça, c'est pour le cadre fixé lié aux contrats en cours qui garantissent quand même un caractère prévisionnel. Nous ne sommes pas encore en rupture et une possibilité d'anticipation selon les cas qui seraient posés s'il y a une intention réelle qui, encore une fois à l'heure qu'il est, n'a pas été confirmée.

D'une manière plus générale, entre la situation que nous avons déjà évoquée depuis des années maintenant et plus particulièrement depuis quelques semaines, suite au conseil d'administration de l'Office des transports de la Corse, aux réponses que j'ai déjà réalisées ici au nom de l'exécutif, aux questions orales

et aux dernières assises des transports que nous avons tenu le 6 juin dernier, auxquelles les groupes étaient conviés, concernant donc l'incertitude du financement de la dotation continuité territoriale, la question de l'indexation, donc le risque qui pèse aujourd'hui sur les contrats aériens et maritimes et en raison de cette nouvelle actualité, c'est-à-dire la possibilité qu'il y ait un mouvement de ligne important concernant la méridionale, la Collectivité de Corse, le président du Conseil exécutif bien sûr, l'Office des transports de la Corse entendent prendre une initiative. Donc d'abord, en se rapprochant rapidement du groupe CMA CGM pour tenter de connaître plus précisément les intentions de celui-ci, mais évidemment de rencontrer immédiatement les représentants syndicaux, au rang desquels le STC évidemment, des salariés de la compagnie pour la question de la préservation de l'emploi et d'anticiper ce genre de question.

La même démarche sera opérée auprès de la compagnie délégataire Corsica Línea, mais plus largement, comme on l'a fait pour les assises sur les transports, auprès du monde économique, les chambres consulaires qui étaient déjà aux assises des transports évidemment, pour réaliser un diagnostic commun et tisser des pistes de travail sur 2 échelles de temps.

Première échelle de temps, l'urgence, donc le court terme, obtenir les garanties suffisantes d'une transition pour le maintien de la continuité territoriale dans son périmètre et fonctionnement actuel, je viens d'indiquer les contrats mais vraiment de préciser les choses. Envisager aussi par tous les moyens nécessaires à étudier et mettre en œuvre le maintien des emplois corses, évidemment, la maîtrise des actifs, le devenir de l'outil naval qui est une question essentielle dans un cadre, pour nous dans cette urgence, qui doit garantir le plus haut degré de maîtrise par la Corse, de son économie, de sa société, maîtrise du service public du transport maritime.

La deuxième échelle de temps, mais qui commence dès à présent en termes de travail, aura pour répercussion une évolution dans le long terme et le moyen terme, c'est d'accélérer évidemment les travaux en collaboration avec les forces politiques, syndicales, économiques et sociales, devant conduire à des évolutions substantielles d'ici 2029 des cadres du CDSP maritime actuel pour créer les évolutions d'un futur système de continuité territoriale entre la Corse et le continent français, évidemment parallèle à nos travaux sur la continuité territoriale européenne par ailleurs, et qui inclut dans son périmètre de réflexion et d'action, entre autres pistes, mais il est important de le rappeler : le devenir de l'outil naval et son degré de maîtrise par la Corse, question qu'il faudra se poser d'ici 2029 ; l'évolution possible de la gouvernance juridique et politique de la continuité territoriale elle-même, y compris au travers des différents modèles en partenariat de potentielles compagnies territoriales de navigation ; le modèle de financement pérenne, c'est la question de l'indexation de la dotation de continuité

sur la TVA et les nécessités, impacts qui sont liés aussi à la transition énergétique et environnementale dans le domaine maritime, parce que ce sont des domaines importants aujourd'hui qui impactent, y compris financièrement, le modèle.

Voilà nos intentions en ce qui concerne le Conseil exécutif en ayant une extrême vigilance sur cette situation, car entre la question de la dotation de continuité et son indexation qui commence dès la loi de finances 2026 et cette question-là, nous sommes en situation potentielle de crise qu'il faut anticiper et qu'il faut chevaucher pour arriver au plus haut degré de maîtrise par la Corse de ses intérêts fondamentaux dans ce domaine.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò presidente.

Normalamente, ghjè Cathy Cognetti chì hà da fà una dumanda à bocca, ma ùn la vecu micca.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Si, vous le permettez, je peux poser ma question à la place de Cathy Cognetti, elle est dans les embouteillages.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, votre question sera posée après celle de vos collègues. Il n'y a pas de souci. Donc, Cathy posera sa question à la fin. Merci.

Donc, nous passons maintenant à Josepha Giacometti-Piredda.

**Question n° 2025/E3/041 - Projet de société et révision du PADDUC, posée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère non-inscrite**

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Signore Presidente ,

Publicazione di l'INSEE, fatti d'attualità palesanu una realtà cunnisciuta.

S'impuverisce a sucetà corsa, predazione di ricchezze, speculazione sfrenate, svie maffiose, trafficu di droga... senza mezu di regulazione pieghemu sottu à u pesu di a culunizzazione di pupulamentu.

**I partiti naziunalisti, quelli di a vostra maiurità, chjamanu à l'azione.**

Po ci hè l'azione di sta Cullettività è u scartu trà i discorsi è i fatti.

Siamu chjari :

- Iè, u scartu esiste trà i mezi, di a nostra istituzione è i bisogni veri di a Corsica è di i Corsi.

- Iè, duvimu ottene trasferimenti di fiscalità è putere legislativu.

- Ma innò, a risposta ùn po esse solu a dinuncia di a mancanze.

- Innò, ùn s'pò purtà l'ambizione di un prughjettu naziunale limitendu si à l'amaru custattu di una situazione chì ci hè imposta.

L'azione istituzionale ùn basta, hè detta, ma ferma un arnesu maiò.

L'action de notre Collectivité doit pouvoir s'appuyer sur une politique qui, dans tous les domaines, pousse les curseurs au maximum et se décline en actions concrètes, en utilisant le moindre levier disponible, en faisant des choix clairs, et en assumant les rapports de force lorsqu'ils sont nécessaires. Il n'y a pas de place pour les tergiversations et la recherche systématique de consensus sans envergure.

Nous n'avons plus le temps.

Pour illustrer mon raisonnement quelques exemples :

- Sur la politique des déchets, vous affirmez votre opposition au projet de Monte mais, dans le même temps, il est entériné dans le Plan soumis au vote de l'Assemblée de Corse. Vous affirmez votre attachement à la maîtrise publique mais vous actez une privatisation de fait. Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe.

- Sur les effets de la colonisation de peuplement (que vous dénommez autrement) dénoncée à grands cris mais intégrée au détour d'un schéma d'aménagement sous le vocable « solde migratoire positif » comme un facteur de dynamisme et un atout de développement, ou tout du moins comme une fatalité à laquelle il faut se préparer.

Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe.

- Sur la langue alors qu'une politique linguistique offensive tarde à se mettre en place on s'indigne, certes à juste titre, contre des décisions de justice prévisibles et les inepties d'un représentant d'un syndicat français servant un argumentaire anti-corse qui émerge peu à peu dans la société au fur et à mesure que la colonisation de peuplement avance.

Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe.

- Sur le budget de la Collectivité, vous admettez que les 5000 arrivants annuels pèsent lourdement (notamment transferts de RSA de départements français vers la Collectivité de Corse). Les dotations d'état diminuent alors que les impôts augmentent.

A l'heure où vous évoquez la nécessité de négocier un nouveau pacte fiscal et budgétaire, va-t-on encore longtemps se contenter de l'affirmation que la Corse ne coûte pas cher à la France, sans jamais obtenir l'état des flux financiers réclamé à de multiples reprises ? Va-t-on le négocier comme le PTIC, dont les règles vous ont été imposées ? Va-t-on tarder à mettre en œuvre d'autres stratégies financières (Banque de développement, mobilisation de l'épargne, etc...)

Avenu quì torna accettà a limosina ?

Perchè a scelta ùn l'averiamu più è chì a situazione l'impunerebbe ?

- Sur le Projet d'autonomie, vous annoncez que tous les possibles vont s'ouvrir, alors que les écritures constitutionnelles que vous avez entérinées ont déjà sacrifié l'essentiel (statut de résident premier élément vers une citoyenneté corse, coofficialité, ...) : Parce que là aussi l'absence de rapport de force et le nécessaire consensus l'imposaient.

Si, comme vous le dites souvent, vous n'allez pas faire un projet pour les seuls nationalistes, j'ai tout de même la faiblesse de penser que les corses, y compris les non nationalistes, ont voté pour la mise en oeuvre d'un projet d'émancipation nationale.

Monsieur le Président, vous ne pourrez répondre aujourd'hui à toutes ces problématiques qui relèvent de la mise en oeuvre du projet global et du rôle de notre institution. Cette question n'est pas une attaque mais une alerte, une nouvelle fois.

En matière d'alerte, je rappelle que la procédure de révision du PADDUC a été engagée en novembre dernier avec beaucoup de retard.

Il s'agit, est-il besoin de le rappeler, d'un véritable projet de société même si nous le savons cela ne sera pas suffisant.

Le premier rapport d'étape définissant plus précisément les modalités, contours et périmètres de la révision, doit être présenté à notre Assemblée.

Quand le sera-t-il ?

Les terres agricoles changent de destination, la spéculation et l'artificialisation des sols s'accroissent. Ogni ghjornu case è terre passanu in mani frustere.

Je sais l'ampleur de la tâche mais la situation nous commande d'aller vite.

Monsieur le Président de l'AUE, vous aviez affirmé vouloir un « PADDUC de combat », quitte à « être border line ».

Nous devons l'être dès maintenant et enraciner un modèle sans antinomie entre développement maîtrisé et préservation. Le temps de la révision ne peut être celui de l'inertie, en l'attente d'une hypothétique évolution favorable.

Des projets porteurs d'un autre modèle de révision n'attendent pas. Ils cherchent déjà à s'insinuer dans les brèches tirant profit des retards et se jouant des non-choix.

Quandu venerà l'ora d'aduttà a revisione di u PADDUC, ùn s'accetterà d'esse intrappulati à vutà perchè a scelta ùn l'averemu più è chì e cunsequenze di sta situazione si seranu imposte.

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque ghjè u presidente di l'agenzia di l'urbanismu è di l'energia chì v'hà da risponde.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la présidente.

Madame la conseillère, chère Josepha, je vous remercie pour votre question. Elle m'offre l'opportunité de revenir sur les propos que j'ai tenus en novembre dernier à l'occasion de la présentation du bilan du PADDUC et de l'ouverture de la procédure de révision.

Alors oui, je vous le redis, je l'ai dit en novembre dernier, le nouveau PADDUC doit être celui d'un combat. Dans ce combat, nous devons nous appuyer, je crois plus que jamais, sur les fondamentaux de notre famille politique, un combat pour la reconnaissance de notre peuple, un peuple qui doit pouvoir continuer à travailler et produire librement sur cette terre, à décider de son avenir, à vivre dignement et à transmettre à ses enfants ce qu'ils ont reçu de leur père.

La révision du PADDUC ne sera donc pas une simple formalité administrative, c'est une certitude, ou une mise à jour réglementaire. Ce sera immanquablement la traduction concrète d'un nouveau projet de société pour la Corse, une Corse qui ne peut plus se contenter de subir et de dépendre. Un projet qui ne sera pas non plus calqué sur des modèles importés de l'extérieur, mais pleinement enraciné sur notre identité, sa défense et nos valeurs communes. Sur ces points, au moins, Madame la conseillère, je pense que nous pouvons être d'accord.

10 ans après l'adoption du PADDUC, 2015, il faut bien constater que notre île a profondément changé, parfois en bien, il faut avoir l'honnêteté intellectuelle aussi de le reconnaître et parfois, elle a changé de manière inquiétante, ce qui est aussi très anxiogène pour de nombreux Corses et bien sûr pour ses élus.

La Corse est aujourd'hui confrontée à des enjeux que le Conseil exécutif n'ignore pas. Vous en avez cité quelques-uns, j'y reviens, la spéculation foncière et immobilière, l'érosion de la langue, les inégalités territoriales, les bouleversements climatiques, le sentiment de dépossession et d'injustice dans de nombreux secteurs qui est ressenti par les Corses.

Mais au-delà de la recherche de consensus que vous jugez inefficace, voire sans envergure dans vos propos, pour ma part, je crois au contraire que le

Conseil exécutif et les élus de l'Assemblée de Corse, en tout cas ceux de la majorité, ont affirmé leur choix politique en instaurant un rapport de force dans de nombreux domaines. Je vais en citer quelques-uns pour exemple : en matière d'aménagement du territoire, le rétablissement de la cartographie des ESA après 2 annulations successives au tribunal administratif, un long combat juridique de 10 ans ; la reprise des eaux d'Orezza dans le cadre d'une société coopérative associant les maires, les salariés, la collectivité de Corse pour la protection d'un bien commun ; la rédaction d'un cadre d'occupation du domaine forestier pour une meilleure gestion de ses espaces naturels. En matière de transport : maîtrise publique des infrastructures ; instauration du bénéfice raisonnable dans les DSP ; non-inscription au budget de la Collectivité de Corse de l'indemnité due à la Corsica ferries de 50 millions au titre des mandatures précédentes.

Autant d'actions et donc de combats qui sont la preuve que nos décisions sont conformes à nos discours, à nos convictions et à nos choix politiques, qu'ils aient d'ailleurs ou non fait l'objet de consensus.

Venons-en à la question démographique. Oui, notre croissance de population repose exclusivement sur un apport migratoire extérieur. Mais sur ce sujet, vous avez sorti, pas mes propos, mais les écrits de leur contexte. Dans le rapport relatif au schéma de développement urbain durable, nous avons parlé d'un solde migratoire positif au sens mathématique du terme, + 5000 arrivés par an. Au sens politique, je rappelle que ce rapport précise, je cite le rapport du président : « cette évolution démographique est près de 3 fois supérieure à celle observée en France, l'évolution démographique corse, elle a eu pour conséquence de modifier profondément les équilibres sociaux et culturels mais surtout fonciers et urbanistiques du territoire insulaire ». Un constat que je crois nous pouvons partager.

Donc, ce n'est pas un jugement de valeur, c'est un constat objectif qu'il ne faut pas instrumentaliser non plus ou tomber dans la caricature comme font certains, pas vous, allant jusqu'à dire qu'il faudrait fermer nos frontières, si tant est que nous en ayons les moyens. Donc une réalité démographique factuelle qui transforme profondément la société et qui sous-tend beaucoup de choix que nous aurons à faire. Et là-dessus, je vous rejoins.

Cette croissance démographique accélère la bétonisation des espaces, aggrave les tensions sur le foncier et le logement et fait le jeu surtout des appétits opportunistes et spéculatifs.

C'est donc un enjeu politique de premier ordre et à travers la révision du PADDUC, on aura bien sûr à discuter de l'autonomie, pas seulement institutionnelle, mais dans nos réalités quotidiennes : l'autonomie énergétique, on en parle souvent, alimentaire, hydraulique ou encore numérique. Cela suppose de

porter une vision du développement dans laquelle l'intérêt général prime sur les intérêts privés ou partisans.

Mais il faut être aussi clair, sans évolution institutionnelle, sans autonomie législative, le PADDUC aussi ambitieux soit-il, aussi borderline soit-il, aussi loin nous mettrons les curseurs, il restera malheureusement insuffisant, prisonnier d'un carcan juridique au pouvoir certes important, mais encore trop limité au niveau normatif pour réguler un certain nombre de phénomènes.

C'est pourquoi je regrette sincèrement que vous n'ayez pas fait le choix de nous accompagner dans la réforme constitutionnelle parce que sans réforme constitutionnelle, point de statut de résident et point de reconnaissance pleine de la langue, par exemple.

Lors de la session de juillet, je crois que c'est prévu le 24 et le 25 juillet prochains, Madame la présidente, nous proposons à votre Assemblée un débat d'orientation stratégique sur le périmètre, la méthode et le calendrier de la révision du PADDUC. En juillet, nous aborderons donc les multiples sujets et combats à venir que vous évoquez dans votre question, à tiroir par ailleurs, la souveraineté, l'autonomie, les droits fondamentaux, la protection des biens communs, le dérèglement climatique, la lutte contre la criminalité organisée, les pratiques mafieuses. Autant de sujets sur lesquels nous prenons rendez-vous donc le mois prochain.

Je peux vous assurer, Madame la conseillère, que nous serons présents à ce rendez-vous et sans aucun détour. À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Avà, ci hà da esse una dumanda fatta da Marie-Claude Branca.

**Question n° 2025/E3/039 - A Tampa : Chì riflissioni è prinvinzioni par dumani ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »**

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Sgiò cunsiglieri in carica di l'agricultura, Sgiò Prisidenti, ancu s'è ùn hè quì pà u mumentu,

In u suttanacciu da almenu 100 anni, ma sicuramente ancu di più, tutti i 7 anni, in principiu, ghjunghjini milioni d'invasori distruttori da a fini d'aprili à a mità di ghjugnu.

Manghjani, ruzzicchiaghjani quasgi tutta a vegetazioni chì pari ch'iddu ci sighi passatu u focu. S'è porti è balcona sò aparti entrini in casa, s'infrugnani da par tuttu.

Ind'è no a chjamemu a tampa, in francesu « la chenille du bombyx ».

Da annu pari chì issi tempi ani cuminciatu à andà in altri rughjona di Corsica. È quist'annu ani fattu un veru scumpientu. Ma aghju pussutu fighjulà arrimani cuddendu da Grussettu à San Ghjorghju chì dighjà i foglii ricumencianu à butà. Ma iss'invasione, ancu s'idda dura pocu pò avè cunsiquenzi impurtanti pà u turisimu ma supratuttu pà l'agricultura chì hè ghjà à a malavia.

D'altrondi quantunqua, ne ùn si pò, ne ùn si devi eliminà tutalmente st'insetti parchì ci voli di rispittà l'equilibriu di a natura è a saluta di l'aghjenti è di i parsoni. Dunqua esattamenti ci voli à fà attinzioni à u tippu di trattamentu. Ma ci sò sicuramente maneri di sminuiscia i disgrasta.

Sgiò prisidenti ci pudeti di sì vo aveti ghjà cuminciatu à studià i cunsiquenzi di iss'invasioni di quist'annu à tutti i nivedda è sì vo aveti missu in piazza aiuti pà tutti quiddi chì supportani sti disgrasta.

Da un'altra parti, chì pinseti di fà, in cuuperazioni incù l'ODARC, a camara d'agricultura, l'uffiziu di l'ambienti pà studià l'evoluzioni di u cumpurtamentu di issa tampa è travaddà à a privinzioni è a regulazioni pà l'anni à vena ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. U presidente di l'ODARC v'hà da risponde.

## **M. Dominique LIVRELLI**

À ringrazià vi pà a vostra quistione.

Comme vous le soulignez, la Corse fait face depuis 2 mois à une infestation exceptionnelle de chenilles, du papillon bombyx disparate et ce, tant par l'ampleur des surfaces impactées que par le rapprochement des épisodes de pullulation par rapport au cycle précédemment observé.

Ainsi, un épisode similaire s'est déjà produit en 2024, touchant plus de 4000 hectares sur 6 foyers répartis sur toute l'île, ce qui, au regard de la durée habituelle de 2 ans des épidémies, laissait présager une nouvelle infestation en 2025.

Aujourd'hui, ce sont plus de 20 000 hectares qui sont impactés, notamment sur 5 zones : la vallée du Prunelli, du Taravu, le Centre-Corse, le Cap Corse, le nord de Bastia, le secteur de Ventiseri.

Les experts du département de la santé des forêts estiment que les chenilles ont atteint ces derniers jours leur taille maximale, la phase de décroissance est donc amorcée et une refoliation des chênes est déjà observable dans la plupart des foyers. Seul celui de Ventiseri demeure en cours.

Les dégâts sont très importants sur les chênes, mais des attaques sur résineux, châtaignier et arbres fruitiers sont également observées.

Des études et suivis menés par l'Office de l'environnement de la Corse et ses partenaires ont montré que la lutte contre les chenilles par insecticide n'est pas souhaitable en milieu naturel et pourrait même prolonger la durée de dégradation en limitant les effets de la surpopulation. À cet égard, les traitements aériens autorisés en Sardaigne en 2023 se sont avérés très peu efficaces sur les chenilles.

De même, les protocoles de lutte biologique mis en place par l'Office de l'environnement n'ont pas eu d'effet probant. La régulation naturelle semble donc être la plus efficace car si les chenilles sont trop nombreuses, elles finissent par épuiser les ressources de nourriture.

En parallèle, les populations de prédateurs, oiseaux dont la Calosome sycophante contribue également à faire baisser les quantités de chenilles.

Le facteur déclenchant des dégradations n'est pas vraiment connu, mais résulte certainement de la concomitance de plusieurs paramètres favorables à l'espèce.

Des études récentes semblent démontrer que les sécheresses ont tendance à accroître la proportion de femelles dans la population, augmentent ainsi le risque d'épidémie. Les épisodes de 2023 et 2024 de sécheresse en Corse pourraient être un facteur explicatif, de même, l'important foyer qu'a connu la Sardaigne il y a 2 ans pour avoir contribué à l'arrivée de larves dispersées par les vents.

L'épisode de l'année dernière a permis de confirmer que si le passage des chenilles de bombyx disparates affaiblit nécessairement les arbres touchés, elles ne provoquent pas leur mort. Cependant, peu ou pas de fruits sont présents, car les arbres produiront à la place de nouveaux feuillages en début d'été.

D'un point de vue de l'impact de ces infestations sur l'activité agricole, les éleveurs porcins sont bien évidemment les plus concernés compte tenu de l'affaiblissement des populations de chênaies, voire certaines de châtaigneraies dans les régions où celles-ci ont été touchées. Mais des conséquences notables sont également à souligner pour les apiculteurs et les castanéculteurs.

Les services de l'État interrogés lors du conseil d'administration de l'ODARC en date du 16 juin ont assuré porter une attention particulière sur l'identification des foyers touchant des surfaces utilisées, notamment pour l'élevage, afin d'évaluer les potentiels pertes économiques pour les exploitants concernés. Une évaluation précise des surfaces impactées pourrait être réalisée à partir de fin juin, période à partir de laquelle la situation devrait être stabilisée.

Ces phénomènes ne relevant pas des calamités agricoles, la DRAF a assuré rechercher des solutions pour permettre une indemnisation des pertes subies par les agriculteurs impactés. Un travail d'estimation de ces pertes, réalisé par la chambre d'agriculture de région Corse est à cet égard en cours.

En parallèle, les productions sous signe officiel de qualité AOP charcuterie et AOP miel se sont rapprochées de l'INAO, afin d'obtenir des dérogations à leur cahier des charges face à cette situation exceptionnelle.

L'ODARC restera bien évidemment vigilant pour que ces annonces faites par l'État soient suivies d'effets et que tous les moyens soient mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact de cette infestation sur les exploitations agricoles corses.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò presidente. Avà ci hè una dumanda ch'hà da esse fatta da Louis Pozzo di Borgo.

**Question n° 2025/E3/036 - Couverture mobile sur les axes routiers, posée par M. Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**M. Louis POZZO di BORGO**

Merci, Madame Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse déploie des efforts considérables pour garantir un accès équitable au numérique à l'ensemble du territoire. À travers le contrat « Corsica Fibra » et une politique volontariste d'aménagement numérique, même les territoires les plus isolés bénéficient désormais de la fibre optique, réduisant significativement la fracture numérique dans nos villages.

Pourtant, dans le même temps, les défaillances du réseau de téléphonie mobile persistent, notamment sur les grands axes routiers structurants comme les RT 20, RT 10 ou RT 40.

Ces coupures de réseau sont fréquentes et prolongées, Cette situation n'est pas nouvelle. Dès 2018, une question orale soulignait l'impact de ces défaillances sur l'activité économique, la sécurité et l'égalité d'accès aux services. En 2019, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité une motion appelant à une couverture complète du territoire en téléphonie mobile, dénonçant une couverture « calamiteuse » dans de nombreux secteurs.

Malgré ces alertes, trop de zones blanches ou grises subsistent à proximité des agglomérations et aussi dans les zones rurales. Ces dysfonctionnements sont amplifiés par un réseau saturé en haute saison.

Ma question est donc la suivante : Le Conseil exécutif de Corse a-t-il récemment actualisé le diagnostic de la couverture mobile sur les principaux axes routiers de l'île, et envisage-t-il d'engager une démarche structurée auprès des opérateurs et de l'État pour pallier ces défaillances ?

Et surtout, à l'instar de la stratégie mise en œuvre pour le déploiement de la fibre optique, la Collectivité de Corse pourrait-elle proposer un calendrier de rattrapage concerté, fondé non sur les seules logiques de rentabilité des opérateurs, mais sur les besoins prioritaires en matière de sécurité, d'accès aux services et d'aménagement du territoire ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Là aussi, c'est un rapport de force politique permanent et les quelques éléments que je vous communiquerai dans le cadre de la réponse à votre question que je vous remercie d'avoir posée, démontreront donc à la fois ce rapport de force permanent, ces quelques acquis et les difficultés qui subsistent.

D'abord, rappeler que nous avons une attitude engagée et volontariste sur la question à la fois de la réduction de la fracture numérique et au-delà d'une réduction de la fracture numérique, sur la couverture numérique de la Corse. Nous essayons avec le même engagement, et y compris d'ailleurs en développant des procédures citoyennes, confère celles que nous avons diligentées sur la question de la 5G, nous essayons d'avoir le même engagement sur la téléphonie mobile.

Un mot puisque la question y invite, sur le déploiement du très haut débit : nous sommes à 96 % de couverture du territoire, donc nous allons tenir nos engagements en la matière.

Je rappelle une fois encore, puisque par définition, on souligne surtout ce qui ne va pas ou ce qu'il faut faire, mais rappeler qu'au jour d'aujourd'hui, la Corse est l'île de Méditerranée qui a le plus de contraintes, notamment à travers son statut d'île montagne, mais qui a aussi la couverture en termes de numérique, la meilleure, ce qui nous place comme un territoire leader à identité géographique identique et à peuplement identique, un territoire leader en Europe et en Méditerranée.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, la grosse différence c'est que nous n'avons pas de compétences directes, donc nous sommes simplement un partenaire associé et consulté.

Rappelez néanmoins que depuis 2018, nous avons fait de l'amélioration de la couverture dans le cadre de la téléphonie mobile un objectif prioritaire. J'ai

co-présidé depuis ces dates avec le préfet de Corse, le comité de pilotage du programme New Deal qui associe l'État, les opérateurs et qui doit viser à combler les zones blanches de téléphonie mobile.

Des résultats positifs quand même puisque sous l'impulsion de cette commission et dans le cadre de cette démarche générale qui concerne la France, pour la Corse, 125 sites sont en cours de déploiement, 72 nouveaux sont d'ores et déjà opérationnels pour l'essentiel dans des zones de l'intérieur initialement non couvertes et également sur de nombreux axes routiers et certaines portions. Donc, un bilan complet vous sera communiqué d'ici la fin de l'année puisque le programme New Deal touche à sa fin.

Donc en termes statistiques, on a beaucoup progressé sur la 4G puisqu'on est passé de 25 % de couverture du territoire en 2015 à 95 % en 2025. Ça, c'est la statistique, sauf que les 5 % restants se sont souvent des axes routiers et y compris des axes routiers très fréquentés.

Alors à cet égard, je rappelle que j'avais interrogé le 25 octobre 2019 l'ARCEP en lui demandant de faire évoluer la réglementation dans la mesure où les portions d'axes routiers considérées comme priorité par l'ARCEP sont définies par référence à des flux routiers à l'année qui ne permettent pas, y compris à nos routes territoriales, d'être concernées dans la mesure où on a une forte saisonnalité.

Je signale au passage que cette interrogation avait été relayée par Jean-Félix Acquaviva, à l'époque député à l'Assemblée nationale, qui avait posé une question orale pour rappeler cette difficulté et pour demander ce que comptait faire le Gouvernement pour y répondre.

Quand je vous disais, c'est un rapport de force politique, j'écoutais toujours avec intérêt la question orale de Josepha Giacometti qui le sait bien elle-même, pour avoir été conseillère exécutive, combien le rapport de force est permanent et difficile.

Sur cette question, au demeurant simple et qui normalement appelle une réponse tout aussi simple, la question de Jean-Félix Acquaviva avait été posée et publiée au Journal officiel le 24 septembre 2019, signalée ensuite comme importante au Gouvernement le 9 décembre 2019 et la réponse écrite a été publiée au Journal officiel le 12 octobre 2021.

Donc, vous voyez qu'il faut du temps et j'espère que ces délais concernant les relations entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale au plan français, vous conduisent à un peu plus d'indulgence concernant les critiques développées à l'égard des relations entre l'Assemblée de Corse et le Conseil

exécutif qui, me semble-t-il au moins sur les délais, sont caractérisées par des réponses beaucoup plus brèves.

Toujours est-il, sur la 4G, la réponse avait été négative puisque l'ARCEP finalement n'a pas accepté de revenir sur les critères qui avaient été posés. Par contre pour la 5G, après que nous ayons validé le principe et suite à une consultation citoyenne, ce sont bien l'intégralité des routes territoriales de Corse qui sont concernées par l'obligation de couverture.

Dernier mot, les points noirs, R 10, R 20, R 40 identifiés, comment ? Grâce à un état des lieux que nous, nous avons mis en place. Je le rappelle, nous n'avons pas accepté de nous référer uniquement aux données communiquées par les opérateurs mobiles qui sont souvent trop optimistes.

Donc, nous avons mis en place et je salue la direction du numérique, une application mobile « Mi senti » qui a permis de croiser les données avec les maires, avec les usagers et qui a alimenté une cartographie consolidée de tous les relevés opposables aux opérateurs.

Donc nous continuerons à pousser pour que de 95 %, on passe à 100 % et vite.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le président.

Question maintenant de Chantal Pedinielli.

**Question n° 2025/E3/034 - Risque d'accroissement du différentiel entre le coût des intrants agricoles et le tarif Fret « matières premières », posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Si vous le permettez, avant de poser ma question, je voulais adresser un petit message de soutien à notre collègue et amie Santa Duval qui a fait une très grosse chute et qui a été opérée cette nuit à Bastia. Je voulais donc lui dire qu'on pense à elle. Je vous remercie.

Donc ma question orale concerne le risque d'accroissement du différentiel entre le coût des entrants agricoles et le tarif fret matières premières.

Monsieur le Président, je reviens vers vous à propos de l'extension justement de ce tarif fret matières premières à l'import de foin et d'aliments pour bétail.

J'avais, pour ceux qui s'en souviennent, déposé une motion en octobre 2018 concernant ce sujet. Après plusieurs renvois, la demande de la majorité, il fallait dissiper des fragilités juridiques avant de statuer. Donc je reviens aujourd'hui vers vous sur ce sujet.

La DSP relative à la desserte maritime entre la Corse et le continent prévoit un tarif fret matières premières. Ce tarif fret s'adresse aux matières premières qui sont destinées à la Corse et à être transformées en Corse.

Il se trouve que l'aliment pour le bétail et le foin sont exclus de ce tarif préférentiel. J'avais donné un exemple à l'époque, c'était celui du lait qui est une matière première et vu le coût du mètre linéaire, il était bien plus facile et surtout bien plus économique de faire venir du lait, un berger achète le lait, fait son fromage avec, plutôt que d'acheter l'aliment pour le bétail qui va nourrir ses brebis qui lui feront du lait et il fera son fromage avec. On se rend bien compte du problème posé par les matières premières et le fourrage, puisque les entrants nécessaires aux productions et exploitations insulaires sont à 45 € le mètre linéaire, lorsque les matières premières destinées à être transformées en Corse, comme le lait, la viande, les carcasses de porc éventuellement, sont importés à 20 € le mètre linéaire au bénéfice du tarif préférentiel de cette DSP.

Donc, je rappelle quand même que le fret est le cœur de cible de la continuité territoriale instaurée en 1976.

Il y a quelques semaines, la chambre d'agriculture et l'ODARC se sont publiquement inquiétés du risque d'augmentation du prix de ce fret via 2 variables qui font fluctuer les tarifs : le prix du carburant et la taxe carbone qui est destinée à encourager le verdissement des flottes maritimes.

La perspective de l'augmentation de ce différentiel ne peut qu'aggraver, je pense, la situation existante. C'est une réflexion qui nous inquiète tous. J'en avais discuté avec plusieurs de mes collègues de la majorité et qui me conduit à vous interroger aujourd'hui de nouveau sur une proposition qui date de 7 ans. À l'aube d'une saison estivale qui risque également d'être marquée par la sécheresse et face aux risques que constitue la hausse du tarif fret pour le monde agricole, ne croyez-vous pas, Monsieur le Président, Monsieur le conseiller exécutif, que l'extension du tarif fret matières premières à l'import de foin et d'aliments pour le bétail ne serait pas une solution juridiquement viable et politiquement envisageable ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui va répondre ? Jean-Félix Acquaviva, président de l'Office des transports.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la présidente.

Merci, Madame la conseillère pour cette question. J'associe à ma réponse le président de l'ODARC, Dominique Livrelli, mais aussi les chambres d'agriculture avec lesquelles nous avons largement échangé, notamment dans le cadre des assises des transports de la Corse puisque ce que vous évoquez, c'est-à-dire la réaction de la Chambre et de l'ODARC venait en convergence avec la proposition des assises des transports de la Corse liée aux mises en cause que nous faisons ici lors d'une question orale précédente, des décisions externes à la Corse en termes de taxes et de normes qui impactaient le système de continuité.

Je rappelle que l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse étaient invités à ces assises, qu'on espère qu'ils vont se joindre à défaut d'avoir, sauf Jean-Michel Savelli qui avait été là au début de réunion, se joindre à la déclaration de politique solennelle qui a fait l'objet d'une unanimité avec tous les acteurs économiques et sociaux présents lors de ces assises, dont les chambres

consulaires, sur la question de la continuité territoriale et sur la question de l'impact négatif des normes et taxes sur cette continuité.

Donc je fais un petit rappel, c'est important, vu les très grands risques qui pèsent sur la continuité territoriale, que nous avons largement évoqués et j'espère que tout le monde en a pris conscience.

Sur la question des tarifs fret, un petit rappel, vous l'évoquez mais c'est important de préciser les choses. Tout d'abord, le tarif de base hors taxes n'est pas à 45 € hors taxes, il est à 40 € hors taxes. Nous sommes arrivés aux responsabilités en décembre 2015, le tarif général des marchandises a fait l'objet, je vous rappelle qu'en 2015, c'était la crise SNCM, il a fallu assainir la délégation de service public et pour moins de contributions de dotations dans le maritime qu'auparavant, c'est-à-dire pour 80 millions d'euros à peu près année 2016 au lieu de 104 et 110 auparavant, nous avons réussi quand même à assainir et à baisser les tarifs, c'est-à-dire baisse du tarif général de 46 € hors taxe précisément à 35 d'abord, même si on l'a remonté après pour des raisons de recettes à 40, donc c'est une baisse de 13,4 % quand même, et création de différenciation tarifaire à l'export et aux matières premières transformables. Après, je rentrerai dans le détail des questions juridiques que vous évoquez.

Donc à l'export, ça veut dire une baisse de 46 € hors taxe à 20 € pour les entreprises qui exportent et 20 € pour les matières premières transformables. Je rappelle aussi une baisse à 15 € pour les productions fermières qui exportent à partir de matières premières locales fermières, ça va jusqu'à 67 % de baisse, ce qui a permis, fort heureusement, on ne le dit pas assez, mais c'est important quand même, dans les combats et les rapports de force permanents qu'évoque le président souvent sur des questions comme le New Deal, d'avoir un acquis aujourd'hui, un acquis qui a été décidé en 2016, 2017, reconduit dans la DSP 2019, reconduit dans la DSP 2023-2029 et sécurisé maintenant par la décision de l'État et de l'Union européenne, c'est-à-dire ces différenciations tarifaires qui ont fait l'objet de hautes luttes, je reviendrai après aux questions des intrants foins et je répondrai aussi sur le lait et les carcasses, a fait l'objet d'une sécurisation.

Cela a permis aux filières viticoles, IGP, AOP d'avoir des taux de croissance à l'export à 2 chiffres depuis 2017, aux clémentines, pareil, 15 % en moyenne de croissance à l'export et pareil pour la production fromagère, pour les bières, Pietra par exemple, c'est-à-dire des volumes en chiffre d'affaires qui ont explosé, fort heureusement parce que c'était l'effet indiqué, par l'atténuation des contraintes d'insularité permettant ces tarifs à l'export différenciés, à la fois sur les matières premières transformables et à la fois sur le produit à l'export ou sur la production fermière parce qu'il y a aussi des fermiers qui exportent.

Néanmoins, je l'indique, on est face à l'Union européenne et dans le cadre d'un droit constant.

Je vais différencier le lait et les carcasses puisque votre question était d'abord la question des intrants du foin, en collaboration avec Dumè Livrelli, et du fourrager.

Pour l'État et l'Union européenne, le foin n'est pas considéré comme une matière première transformable contrairement au lait qui rentre dans un processus de fabrication, comme les emballages primaires ont été admis à 20 € parce qu'ils rentraient dans un processus de production. Ça a été un combat juridique qui fait que premièrement, premier élément de considération juridique à droit constant, qui fait qu'on n'a pas pu intégrer le foin et les intrants consommables par les bêtes dans la tarification.

Deuxième élément, ça a déjà été, je crois, précisé par l'ODARC mais je le reprécise, c'est la question de la règle des minimis, c'est-à-dire que le fourrage et le foin qui sont utilisés par les agriculteurs qui sont par ailleurs éligibles à des aides à la PAC, premier pilier, on dépasse la règle des minimis normée par l'Union européenne, et effectivement, ça crée un problème juridique qui, à ce stade, à droit constant, ne peut pas être contourné.

On peut le contourner, un petit clin d'œil, si évolution institutionnelle et constitutionnelle. Si la Corse, comme les Açores a un statut d'autonomie dans la constitution française, il y aura des répercussions sur l'Union européenne, comme pour les Açores, sur les aides d'État où il y a eu des décisions juridiques de Cour de justice européenne sur les crédits d'impôts par exemple, sur les aides d'État aux entreprises, qui fait qu'effectivement l'Union européenne était obligée de reconnaître un statut constitutionnel. Et ça, ça pourrait être le cas sur l'adaptation des règles des minimis pour les agriculteurs. C'est une réalité juridique objective. Ça, c'est un premier point.

Sur la question du lait et des carcasses, là, on se heurte à la question de la libre circulation des marchandises. C'est le principe de la libre circulation de distorsion à la concurrence. Ce n'est pas le même principe.

Néanmoins, il est évident que pour nous, nous travaillons d'abord à muscler avec l'ODARC la question de faire en sorte que l'ensemble des fromagers affineurs utilisent et privilégient par d'autres dispositifs que la continuité territoriale, le circuit court avec la production de lait par des bergers insulaires. Ça, c'est le premier élément sur le dispositif ODARC.

Le deuxième élément, nous sommes en train de réfléchir quand même, malgré tout, alors à droit constant, autant que faire se peut et évidemment dans

l'évolution institutionnelle évoquée, avec la reconnaissance de la clause d'insularité dans les traités et dans la constitution, on sourit mais c'est une réalité objective.

Je le dis gentiment à un moment donné, le factuel reste le factuel du point de vue des traités de l'Union européenne et du point de vue de la Constitution française. Mais néanmoins, sur d'autres aspects, c'est-à-dire sur la gestion notamment environnementale des émissions de gaz à effet de serre, de transfert des produits, on essaie de trouver des voies et moyens de contournement, des foies usines à gaz, mais difficile de faire en sorte d'avoir des différenciations tarifaires à affiner dans le futur sur ces questions-là.

C'est un élément de réponse pratique. On n'attend pas l'évolution pour faire. C'est un peu la question de Josépha, mais néanmoins il faut se mettre à l'idée tous ensemble qu'il va bien falloir qu'on franchisse des rubiconds pour libérer un peu d'énergie sur ces questions-là.

Sur la question générale, le carburant, les normes, je ne vais pas revenir dessus, elles pèsent, elles peuvent peser à 8 € le mètre linéaire en supplémentaire pour le tarif à l'export. Donc, c'est une question urgente.

Je renvoie à la déclaration politique solennelle au mémorandum que nous porterons face au gouvernement, en force politique nationale, ça touche à la question de la continuité française à sécuriser. Et pour le reste, l'ODARC, évidemment, musclera les initiatives pour l'autonomie fourragère aussi par ses propres initiatives de soutien aux agriculteurs.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Serena Battestini va poser une question pour Core in fronte.

**Question orale N° 2025/E3/035** déposée par Mme Serena BATTISTINI au nom du groupe « Core in Fronte » : **VERS UNE VRAIE RÉGULATION ET ORGANISATION DE LA PROMENADE EN MER EN CORSE ?**

**Mme Serena BATTISTINI**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement,

De nombreux incendies de navires à passagers ont eu lieu, ces derniers mois, dans les ports de San Fiorenzu, Aiacciu ou Calvi.

Nous saluons, ici, Mylène Beretti et la famille Cancellieri, ainsi que les autres bateliers, qui ont eu à subir les affres des flammes, mettant en péril économique leur société et l'avenir des salariés qui y travaillent.

En février 2025, dans cet hémicycle, Core In Fronte indiquait que l'activité de la promenade en mer était un secteur en tension.

Les mises à feu récentes ou les assassinats de ces dernières années, sont là pour, malheureusement, le rappeler.

Ce secteur nautique permet, sur la période estivale, de générer des revenus et des profits qui font vivre de nombreuses familles corses.

Sur cette situation, certaines crapules et mafieux, par appât du gain, cherchent à s'y engouffrer par la force et veulent mettre la Corse en coupe réglée, avec une société soumise où règne la loi du plus fort, l'argent roi, la cupidité et l'exclusivité des bénéficiaires.

Ces individus prospèrent, aussi, sur le flou qui entoure l'activité des promenades en mer en termes de régulation et d'organisation, notamment sur certains sites emblématiques comme l'Agriate, avec les plages du Lotu et de Saleccia, ou la région de Scandola et des calanques de Piana.

À l'Agriate, la ligne entre le port de San Fiorenzu et le ponton du Lotu relève, même, plus, à horaires réguliers du matin au soir, d'un transport classique de passagers que de la seule promenade en mer.

Pourtant, dans plusieurs de ces sites remarquables, Parc Naturel Marin Cap Corse-Agriate, Réserve Naturelle des Bouches de Bunifaziu, Réserve Naturelle de Scandola, la Collectivité de Corse pourrait, et devrait, avoir des

moyens d'intervention en collaboration avec les municipalités concernées et les différents partenaires institutionnels.

Ailleurs, certains acteurs ont cherché à prendre les devants face à une situation similaire.

Par exemple, en France, entre Marseille et La Ciotat, le transport de passagers nécessite une autorisation au préalable du Parc National des Calanques depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Notre question sera la suivante : là où elle en a les moyens, la Collectivité de Corse envisage-t-elle une véritable régulation et organisation du secteur de la promenade en mer vers certains sites sensibles de nos côtes ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora quale hè ch'hà da fà a risposta ? Guy Armanet.

**M. Guy ARMANET**

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Cara Cunsigliera, vi ringraziu per a vostra dumanda. Hè più chè mai d'attualità, torna sta simana emu avutu unipochi di disgrasti in San Fiorenzu.

Vous rappelez dans votre question orale les destructions criminelles qui frappent des Corses et leurs outils de travail dans le secteur des promenades en mer, mais aussi dans bien d'autres branches d'activité, hélas.

Vous l'avez fait en février 2025, nous l'avons dit aussi à plusieurs reprises, y compris lors des années antérieures.

Nous exprimons à nouveau à toutes ces personnes, leurs familles, leurs salariés, notre soutien et bien sûr notre solidarité.

Le Conseil exécutif de Corse est totalement engagé, vous le savez, dans la lutte pour une société corse libre, apaisée et démocratique, et contre, bien sûr, les pratiques mafieuses dans le domaine politique, administratif, économique, culturel, éducatif et sociétal.

En ce qui concerne la justice et la police, il appartient donc à l'État d'exercer sans faiblesse, et avec continuité et cohérence dans le respect des

libertés fondamentales de ses compétences régaliennes, y compris concernant éventuellement l'assainissement de certains secteurs d'activité.

Alors, vous m'interrogez sur notre action concernant la régulation du secteur des promenades en mer et je vais vous répondre.

L'organisation du secteur de la promenade en mer, et plus largement des activités déployées sur notre littoral est une problématique qui répond à plusieurs enjeux : environnementaux, socio-économiques et sociétaux.

La Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement sont pleinement engagés pour accompagner le changement de trajectoire nécessaire pour renforcer et garantir une gestion durable des usages sur les sites sensibles de nos côtes, comme vous l'avez rappelé.

Rappelons d'abord l'action aux droits de nos aires marines protégées menée en concertation avec les élus locaux, c'est d'ailleurs le cas, et les socioprofessionnels de la batellerie.

Nous avons à construire les dynamiques respectueuses des principes de développement durable. Je rappelle que le plan de gestion de la réserve naturelle di i Bucchi di Bunifaziu, adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en décembre 2024, comporte des orientations importantes en matière de régulation des activités et de limitation de fréquentation anthropique.

L'objectif acté et partagé par l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques fixe un quota de 2 000 personnes maximum présentes simultanément sur les Iles Lavezzi, une diminution de la fréquentation annuelle dans des proportions de 200 000 visiteurs jusqu'en 2026 et 150 visiteurs entre 2026 et 2030.

Nous, nous n'allons pas attendre 2026 et 2030, je vous rassure.

Sur la partie terrestre et ça me permet de saluer le travail effectif effectué par les équipes parce que vous allez voir, c'est parlant.

Sur la partie terrestre des Iles Lavezzi, les actions de gestion qui sont traduites par des travaux de cicatrisation des sentiers, nous sommes passés de 27 km avant réalisation de l'opération à 3 km de sentiers. 27 km/3 km.

Nous pouvons noter à cet effet une baisse de fréquentation de 20 % par rapport à 2023 et de 40 % par rapport à 2021, qui étaient les années après COVID où nous avons eu ce pic de fréquentation.

Nous avons donc diminué de moitié, nous sommes aujourd'hui sur une logique de 176 000 visiteurs, alors que nous étions sur des projections à 289 000 visiteurs en 2021. Donc nous sommes d'ores et déjà quasiment dans les clous de 2030.

Pour concourir à l'atteinte de ces résultats, les différentes sociétés de promenades en mer et des loueurs de bateaux ont participé, dans une réelle logique partenariale, à la dynamique sur la partie maritime. Donc, nous avons traité la partie terrestre et la partie maritime aussi.

Donc, nous avons mis une interdiction d'accès autour des îles de Ratinu, Sperduti et Puraggia ; diminution de la surface d'ancrage autour de l'île elle-même des Lavezzi, 14,9, hectares en 2022 pour 4,7 hectares en 2024.

Des conventionnements sont passés avec l'Office d'environnement qui visent à structurer, encadrer et réguler l'accès aux pontons et aux bouées du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

Au-delà des recettes générées par ces conventions (40 000 €), qui participent bien évidemment à l'entretien de ces ouvrages, la démarche collective d'organisation de régularisation des flux a permis d'enregistrer en 2024 une baisse de 10 % de la fréquentation nautique tout autour de l'île.

Cette réussite dans l'extrême-sud de notre île témoigne de notre capacité à mobiliser l'intelligence collective afin d'atteindre bien sûr des résultats concrets, et ce malgré une forte attractivité ou de nombreux défis posés tant en mer que sur terre.

Aussi, la communauté scientifique a salué le modèle de gestion de la RNBB et invite les gestionnaires à en dupliquer le mécanisme sans plus attendre. C'est ce que nous avons fait et ce que nous sommes en train de mettre en place à Scandola.

L'OEC, le PNRC finalisent un dispositif qui prévoit l'attribution de licences professionnelles nominatives aux personnels des sociétés qui, en 2024, se seront acquittées du paiement de la taxe Barnier. Vous avez bien compris que l'on souhaite par cette mesure-là éviter les effets d'aubaine.

Dès juillet 2025, l'OEC attribuera des fanions aux sociétés recensées sur le périmètre du futur espace protégé de 70 000 hectares au droit du site de l'UNESCO.

Cette organisation qualitative et quantitative des activités de promenade en mer permettra à la fois de promouvoir les entreprises insulaires vertueuses et de limiter les impacts sur l'environnement.

Elle sera complétée par l'attribution d'un label de qualité proposé par l'Office et conditionnée à une formation qui garantit une parfaite connaissance des enjeux environnementaux à destination des sociétés qui ont vocation à intervenir dans les sites naturels.

De la même manière, au sein de l'Agriate, la plage du Lotu, classée en vocation naturelle fréquentée au titre du PADDUC, fait l'objet de mesures de régulation conciliant les problématiques environnementales et économiques par le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

À cet effet, une motion déposée par nos collègues Juliette Ponzevera et Anne-Laure Santucci, votée à l'unanimité le 29 juillet 2022, est venue conforter le travail mis en œuvre par le président du Conseil exécutif et le parc marin pour réguler les rotations des navires à utilisation commerciale, type NUC.

Rappelons néanmoins que certains élus communautaires ou municipaux d'opposition, à rebours de la position prise par leur famille politique à l'Assemblée de Corse, ont refusé de soutenir cette motion.

Malgré cette fausse note, en suite des travaux menés depuis 3 ans, le Parc marin, en proposant une gestion du ponton, pourra effectivement coordonner l'embarquement des passagers par les sociétés conventionnées.

Je dois dire aussi que dans les travaux qui sont effectués à Scandola, les maires de u circondu nous accompagnent dans la démarche et ils régulent eux-mêmes la présence des bateliers dans leurs ports.

Alors, en guise de conclusion, s'il est vrai qu'il est toujours intéressant de s'inspirer des autres, et vous l'avez dit dans votre question, je crois qu'il convient aussi de reconnaître et saluer le travail accompli chez soi, bien sûr. D'autant que nos institutions disposent de moyens réglementaires et financiers limités.

Dans le parc national des Calanques, le directeur a toute la latitude pour prendre des arrêtés réglementaires, et vous l'avez dit, au contraire dans une réserve naturelle, bien que depuis 2002, la loi ait transféré des compétences élargies au président du Conseil exécutif de Corse, ces actes, par exemple les arrêtés instaurant les quotas, relèvent toujours de la responsabilité du préfet.

En attendant, Madame la Conseillère, soyez certaine que nous continuerons à œuvrer avec les moyens à disposition pour accompagner le secteur de la promenade en mer et de l'encadrer et de le réguler, au même titre que l'ensemble de notre économie bleue, sur la voie de la transition écologique et d'un développement économique et social vertueux, rejetant toute forme de dérive et de pression de nature mafieuse.

À ringrazià vi assai.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Maintenant, la question de « Fà populu in seme » va être posée par Nadine Nivaggioni.

**Question orale N° 2025/E3/038** déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : **MORATOIRE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA CORSE ?**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Sgiò Cunsiglieri esecutivu di l'Agencia di l'energia, a nostra dumanda à bocca porta annant'à u muratoriu annant'à l'energie rinuvelevule è sapè e cunseguenze pè a Corsica.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse réaffirme avec constance sa volonté d'accélérer la transition énergétique de notre île.

L'Assemblée de Corse a posé des jalons clairs : une révision ambitieuse de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), validée par la délibération n° 23/037 AC du 30 mars 2023 ; un engagement financier fort, à travers le protocole État/Collectivité de Corse du 28 avril 2023 (délibération n° 23/059 AC), mobilisant près de 200 millions d'euros sur 15 ans ; et la reconnaissance de l'intérêt public majeur pour les projets d'énergies renouvelables, tant que les objectifs de notre PPE ne sont pas atteints (délibération n° 24/057 AC du 26 avril 2024).

Dans le même esprit, nous menons une concertation approfondie pour l'élaboration de la cartographie des zones d'accélération, intégrée au schéma territorial des ENR et au Schéma Régional Climat-Air-Énergie.

Cette démarche vise à développer les projets là où ils sont techniquement viables, socialement acceptables et cohérents avec notre modèle territorial.

Or, le 19 juin dernier, l'Assemblée nationale à Paris a adopté en première lecture un amendement instaurant un moratoire sur toute nouvelle installation éolienne et photovoltaïque, au motif de lancer une prétendue « étude objective et indépendante visant à déterminer le mix énergétique optimal pour la France ».

Même si le vote solennel du 24 juin à l'Assemblée nationale française sur la proposition de loi incluant le moratoire a été rejeté, il éveille évidemment toutes nos plus grandes craintes.

Nous suivrons de près le vote en seconde lecture après son passage au Sénat et la position portée par les uns et les autres.

Pourtant cette étude existe déjà. Le gestionnaire public du réseau, RTE (Réseau de Transport d'Electricité français), a conduit entre 2019 et 2022 un travail d'une ampleur inédite, à travers l'étude *Futurs énergétiques 2050* : deux ans d'analyses, quarante réunions de concertation, plus de 4 000 contributions citoyennes, et des modélisations du système électrique européen heure par heure sur 30 ans, intégrant des centaines de chroniques météo issues du GIEC. Les scénarii ont donc été rigoureusement étudiés.

Rien ne justifie, ni sur le fond ni sur la forme, un moratoire remettant en cause cette expertise publique, exhaustive et transparente.

Le solaire constitue aujourd'hui une source d'énergie décarbonée, compétitive et rapidement mobilisable. Contrairement à certains discours fallacieux, les coûts liés aux installations solaires incluent déjà les investissements nécessaires pour l'adaptation des réseaux.

Tous les experts internationaux s'accordent : la neutralité carbone impose un mix énergétique diversifié, combinant énergies renouvelables, nucléaire et sobriété. Tous les scénarios validés par RTE convergent sur ce point. Le rôle central du solaire et de l'éolien y est clairement établi.

Enfin, les Français eux-mêmes soutiennent massivement cette orientation : selon un sondage Odoxa de mai 2024, 87 % des citoyens soutiennent l'énergie solaire.

Face à ces constats, Monsieur le Conseiller exécutif en charge de l'énergie, quelles seraient les conséquences concrètes pour la Corse si ce moratoire venait à s'appliquer en l'état, ou même si la politique énergétique gouvernementale prenait d'autres orientations ?

Nous sommes inquiets pour nos projets en cours, mais aussi pour nos entreprises, les emplois, les finances publiques et notre trajectoire énergétique ?

Le Conseil exécutif entend-il faire valoir devant l'État que la Corse a d'ores et déjà engagé un processus rigoureux de planification territoriale, validé par l'Assemblée de Corse, et qu'il n'est pas acceptable que des décisions unilatérales prises à Paris viennent remettre tout cela en cause ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Dunque vi hà da risponde u Presidente di l'AUE.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Conseillère pour votre question.

Tout d'abord, je rappelle à toute fin utile que l'amendement, mais vous l'avez dit, que je qualifierais de particulièrement dangereux pour la Corse, a été rejeté à une très large majorité, hier, par l'Assemblée nationale.

Vous l'avez rappelé également, cet amendement instaurait un moratoire sur les autorisations, les raccordements au réseau et la mise en œuvre de nouveaux projets ENR, d'énergie renouvelable, notamment sur l'éolien et le photovoltaïque, allant jusqu'au renouvellement et à l'extension des projets existants. C'était un moratoire ++, on va dire.

Donc, nous prenons bien sûr acte du vote de l'Assemblée nationale et nous en profitons aussi pour rappeler que si cette loi, et donc cet amendement, et ce moratoire avaient été entérinés, cette mesure législative aurait mis à mal les objectifs que nous nous sommes fixés en termes de performances énergétiques, que nous nous sommes fixés collectivement, sur proposition du Conseil exécutif, par un vote de l'Assemblée de Corse dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui a été adoptée en mars 2023, j'y reviendrai.

Parmi ces objectifs, on retrouve l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 et notamment un objectif à court terme en 2028, qui est de doubler notre taux d'autonomie énergétique pour le porter à 70%. Mais pour cela, on a besoin bien sûr des ENR et notamment du photovoltaïque, où on prévoit une augmentation de puissance de 270 MW en 2028. Et bien sûr, des objectifs aussi grâce aux ENR, de lutte contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique.

Les arguments qui étaient portés par les défenseurs de cet amendement, de ce moratoire, notamment la droite républicaine et le Rassemblement national, étaient un risque de blackout qui ne tient pas du tout la route en Corse, en raison, vous l'avez dit, des études approfondies qui ont déjà été menées dans le cadre de la PPE, par EDF, par la DREAL, par l'AUE. Mais aussi ces défenseurs du moratoire portaient un message qui est d'opposer finalement le nucléaire, aux énergies renouvelables. Cette opposition est totalement chimérique en Corse puisque à ce jour, on n'a pas de production nucléaire, même si notre collègue Pierre Ghionga est un fervent défenseur des petits réacteurs nucléaires qui aujourd'hui ne sont pas encore à maturité, on verra dans quelques années, on aura

peut-être l'occasion d'en reparler. Au-delà de nos ambitions énergétiques, ce moratoire menace, bien entendu, les entreprises et l'emploi dans le secteur de l'énergie.

C'est en Corse un secteur important et vous avez pu lire dans la presse d'aujourd'hui les réactions des professionnels du secteur qui ont réagi vivement à cette proposition de moratoire. Je rappelle aussi que cela a un impact sur les finances publiques puisque le prix de l'énergie produite avec les énergies renouvelables est bien inférieur à celui produite par les énergies fossiles et notamment par la combustion du fioul dans les centrales.

Donc, ce qu'on va faire au niveau du Conseil exécutif c'est que, bien sûr, on va demander aux sénateurs qui vont être prochainement saisis de ce texte de confirmer l'abandon de cette proposition de moratoire et en premier lieu, bien sûr, les sénateurs corses. Un amendement qui, je le rappelle, est non seulement contestable au niveau français, je dirais, mais totalement absurde pour la Corse.

On va aussi réitérer notre demande auprès du gouvernement afin qu'il soit publié dans les plus brefs délais le décret relatif à la PPE pour la période 2024-2028. On a en Corse une PPE spécifique, comme toutes les zones interconnectées, qui est différente de la PPE française.

Et nous n'avons pas besoin d'attendre la promulgation de la PPE française, qui est très fragilisée par les débats en cours à l'Assemblée nationale, pour entériner la PPE de Corse. Cette promulgation, on l'attend depuis deux ans. On l'attend depuis mars 2023 et elle est attendue notamment par les entreprises et les investisseurs insulaires dans le secteur des ENR, mais également dans le secteur du bâtiment.

Et je réponds aussi à certaines critiques qui nous disent que nous n'exerçons pas assez nos compétences, que nous ne sommes pas assez efficaces dans de nombreux domaines. Sur ce point, en tout cas, il semble que l'exercice des compétences rencontre des difficultés plutôt de l'autre côté de la mer qu'ici.

Sur ce point, d'ailleurs, le Président du Conseil exécutif a écrit le mois dernier au ministre Marc Ferracci, suite à sa venue en Corse, pour que le décret soit signé avant la fin de l'été 2025, comme il s'y était engagé.

Donc, wait and see...

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Thank you. Allora a dumanda a bocca avà ghjè l'ultima, ghjè quella di Cathy Cognetti

Parlez haut et fort puisque les enfants de Morosaglia vous écoutent, nous les saluons. Salute ! Ne riparleraghju dopu.

**Question orale N° 2025/E3/033 déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu » : PRIC 2024-2027 ET RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE**

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci aux enfants de Morosaglia qui ont déjà œuvré et qui ont offert à la Présidente un beau livre. Merci pour votre venue et pour l'engagement de l'équipe à leurs côtés.

Alors cette question, Monsieur le Président, Madame la Conseillère, s'adresse à la réforme prochaine et au PRIC adopté dans notre collectivité.

Le 25 juillet dernier, notre Assemblée adoptait le PRIC 2024-2027 (pacte régional d'investissement dans les compétences) pour prendre le relai de celui qui s'est achevé le 31 décembre 2023 et qui s'était élevé à 64 millions d'euros entre 2019 et 2023.

Dans la nouvelle convention, la CdC prévoyait un montant socle annuel de 7 millions d'euros et de 1 000 entrées en formation par an, avec une priorité aux bénéficiaires du RSA, aux personnes en situation de handicap, et aux seniors.

Sur la période quadriennale s'étalant de 2024 à 2027, 44 M€ étaient prévus, dont 28 M€ (63 %) assumés par la CdC et 16 M€ (37 %) par l'État.

2024 est passée et on est à la moitié de 2025.

Près d'un an après le vote, je souhaiterais savoir où nous en sommes concernant ces appels à projets découlant du PRIC. Je sais que certains appels à projets ont été publiés récemment concernant les bénéficiaires du RSA.

En décembre dernier, j'avais donc interrogé l'exécutif sur ce point au détour d'un rapport sur les fonds européens, et Flora Mattei alors en charge

m'avait répondu qu'un bilan de la période passée était en préparation pour mieux appréhender la nouvelle.

Qu'en est-il aujourd'hui de ce bilan ?

Monsieur le Président, quand pouvons-nous espérer avoir une déclinaison concrète du PRIC ainsi que le lancement des appels à projets ? C'est, je le rappelle, un enjeu important dans une île qui aspire à tendre vers l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du monde économique en termes d'emplois. Et un enjeu important également au titre des compétences en matière de formation dont la Collectivité de Corse est déjà dépositaire. Je suis certain que la conseillère en charge de ce dossier, nouvellement élue, apportera des solutions.

Par ailleurs, je souhaiterais savoir comment la Collectivité de Corse va intégrer la réforme du financement de l'apprentissage dont les premières mesures entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

À compter de cette date, la participation forfaitaire des employeurs, fixée à 750 € par contrat d'apprentissage pour les diplômés de niveau 6 et 7 (Bac+3 et au-delà) sera effective, et les CFA seront chargés de recouvrer cette participation financière obligatoire.

Parallèlement, s'appliquera une minoration de 20 % du niveau de prise en charge des formations dispensées à plus de 80 % en distanciel, tout comme une proratisation journalière (et non plus mensuelle) du niveau de prise en charge, afin de financer les coûts réels de la formation, actant la fin du « tout mois commencé est dû ».

Et enfin, si actuellement les niveaux de prise en charge sont versés par les OPCO selon un cadencement de trois versements (40 %, 30 % et 30 %), il y aura désormais, pour la dernière année du contrat, un solde de 10 % pris sur le troisième versement avec une priorisation sur les contrats portant sur des métiers en tension.

Sommes-nous sûrs que les métiers dits en tension qui vont être élaborés correspondront aux attentes de notre territoire au niveau des entreprises et des bénéficiaires ?

Des données financières qui vont déterminer l'ensemble de la logique liée à l'apprentissage, dont il faut dès à présent tenir compte et intégrer.

L'apprentissage, on le sait, est une mesure en faveur des jeunes et un succès qui ne dément plus. Il nous faut donc sécuriser ce dispositif nécessaire à notre jeunesse, nos entreprises et notre tissu économique.

Bien sûr qu'il faut renforcer. Un alignement entre les formations et les besoins du marché du travail. Mais nous devons dès aujourd'hui nous y plonger.

Je vous remercie. À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Lauda Guidicelli, in carica di l'educazione, v'hà da risponde.

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**

À ringrazià vi, Signora Presidente,

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui va me permettre de faire un point d'étape un an après, avec des premiers indicateurs plutôt positifs.

Le nouveau Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences a été adopté par votre Assemblée de Corse en juin 2024. Signé avec l'État en septembre 2024, le PRIC vise à renforcer les actions en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi et constitue un levier structurant pour former, qualifier, insérer et accompagner ces publics, tout en répondant aux besoins du tissu économique.

Vous le rappelez dans votre question, sur la période 2024-2027, un budget prévisionnel de près de 44 M€ est mobilisé, cofinancé par l'État (37 %) et la Collectivité de Corse (63%).

Le PRIC repose sur des principes financiers, à savoir :

- Un montant socle de dépenses annuelles de formation professionnelle en direction de publics dits prioritaires à hauteur de 7 M€ assumé par la Collectivité de Corse.
- Une enveloppe complémentaire annuelle de 4,5 M€ pour 2024 et 2025 apportée par l'État au titre des dépenses additionnelles engagées par la Collectivité de Corse dans le cadre d'une convention financière annuelle signée avec l'État.

Le PRIC s'adresse en priorité :

- aux jeunes sans qualification ;
- aux bénéficiaires du RSA ;
- aux publics travailleurs en situation de handicap ;
- et aux seniors.

Un an après son adoption, un bilan positif peut être dressé :

Le montant financier inscrit dans le cadre du PRIC au titre de l'année 2024 a été engagé. En effet, près de 21 M€ ont été programmés par la Collectivité de Corse dont plus de 15 M€ pour la programmation d'actions de formation (y compris le secteur du sanitaire et social), ainsi qu'au titre d'actions annexes telles que la rémunération des stagiaires et les aides à la formation.

Les objectifs quantitatifs sont non seulement atteints, mais dépassés ; dépassés pourquoi ? Parce que le socle l'objectif annuel des 1 000 entrées en formation a bien été effectué, mais en fait ils ne sont pas 1 000 entrées mais plutôt 1 380 entrées ont été enregistrées, dont 1 047 relevant du public prioritaires PRIC, soit 76 % de l'effectif global.

Je tiens à votre disposition le détail de cet effectif afin de ne pas alourdir la réponse.

Nous envisageons pour 2026 la construction d'un appel à projets ciblé en direction des secteurs stratégiques liés aux métiers en tension. Cet appel à projet, complémentaire à l'offre mise en place dans le cadre du programme régional de la formation (PRF), permettra d'adapter encore davantage l'offre de formation aux besoins des entreprises tout en sécurisant les parcours professionnels de ces publics prioritaires.

S'agissant du financement de l'apprentissage, la réforme applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 marque une évolution importante du financement et de la gestion des contrats d'apprentissage.

Elle s'articule autour des principes suivants :

1. La participation obligatoire de l'employeur :

- versement d'une participation forfaitaire de 750 € pour chaque nouveau contrat d'apprentissage de niveau Bac+3 à Bac+5.

- Si l'apprenti change d'entreprise en cours de formation, l'entreprise d'accueil suivante paie une participation réduite à 200 €.

2. La proratisation du financement au jour près :

- Financement ajusté à la durée réelle du contrat. Sa mise en place aura un impact direct sur la trésorerie des CFA, afin d'éviter un trop perçu en cas de rupture de contrats.

3. La réduction de financement pour les formations à distance, vous l'avez rappelé dans votre question.

4. L'instauration d'un nouveau calendrier de versement

Les modalités de versement actuelles (40 % / 30 % / 30 %) sont remplacées par un nouveau calendrier 40 % / 30 % / 20 % / 10 % ; les 10 % sont le solde qui sera conditionné à la production des justificatifs (facture, certificat de réalisation, état de présence).

Comme vous le savez et je vous suis attentive aux évolutions législatives, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a procédé à une transformation importante de la gouvernance et du financement de l'apprentissage. L'intervention de notre Collectivité de Corse est désormais subsidiaire.

En effet, en application de l'article L. 6211-3 du Code du travail issu de l'article 34 de la loi du 5 septembre 2018 « la Collectivité de Corse peut contribuer au financement des centres de formation d'apprentis (CFA) quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient ».

Depuis cette loi, la Collectivité de Corse poursuit l'accompagnement de la formation par l'apprentissage mais n'intervient plus dans le financement des coûts de formation.

Cela représente près de 900 000 € de financements par an mobilisés par la Collectivité de Corse en faveur de l'apprentissage en 2024 auxquels s'ajoute le soutien à la modernisation de plateaux techniques.

Consciente des bouleversements susceptibles d'être engendrés sur le financement de l'apprentissage, je vais suivre attentivement, avec vous à mes côtés, la mise en œuvre de la réforme, afin d'en mesurer précisément les impacts ainsi que les éventuelles inquiétudes que pourraient rencontrer les CFA mais aussi les publics de ces différents dispositifs.

Je vous remercie.

## **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Eccu emu compiu a seduta di e dumande à bocca. V'aghju da dì qualchì parolle.

D'abord, je souhaite la bienvenue à Paule Casanova-Nicolai, bonjour ! donc qui arrive dans notre hémicycle à la suite du départ de Valérie Bozzi, évidemment sur les rangs du groupe « Un soffiu novu ».

Bienvenue Madame Casanova-Nicolai !

Je voudrais avoir une pensée évidemment pour Santa Duval donc, qui a eu un accident, et nous lui souhaitons un prompt rétablissement, mais je pense que ça ne va pas être prompt non plus, ça va être un peu compliqué. Donc nous pensons fort à elle, bien évidemment.

Je rappelle qu'en termes d'organisation politique, Madame Charlotte Terrighi, avant de faire l'appel, a quitté le groupe « Un soffiu novu », donc a rejoint le banc des non-inscrits.

Par ailleurs, nous accueillons, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'école de Morosaglia. Site i benvenuti à l'Assemblea di Corsica, site cù a vostra maestra, Madama Terrachon ma site accumpagnati dinò di quellu chì v'hà aiutatu à fà stu libru, di legnu, è chì serà presentatu dopu, in principiu, prima à a ripigliata, dopu miziornu, d'accordu. Monsieur Mattei, sippiate benvinutu à l'Assemblea di Corsica, è à ringrazia vi per u vostru bellu rigalu.

Je voudrais avoir une pensée aussi émue pour Jacky Rossi, qui est décédé le 25 mai dernier, qui était secrétaire général du STC à la fin des années 90, dans une période qui était très douloureuse pour la famille nationaliste, qui a été un grand défenseur de notre peuple et des travailleurs insulaires en particulier. Donc, c'est une figure emblématique, dont la silhouette nous était familière et dont l'engagement était total, qui nous a quittés et je pense à lui, je pense évidemment aux siens.

Je voudrais avoir aussi une pensée pour la famille Tiberi, car Jean Tiberi a quitté ce monde à plus de 90 ans. Je ne vais pas refaire le CV politique de Jean Tiberi, qui est particulièrement long, particulièrement riche, que ce soit en tant que député, maire de Paris bien évidemment. Moi je pense à Xavière, sa femme, à ses enfants et puis à ses neveux, bien sûr, une famille cortenaise, une famille cortenaise honorablement connue.

Je sais aussi que tous les Corses non pas de Paris, mais les Corses à Paris ou les Corses ayant passé un moment de leur vie à Paris, ont connu bien Jean Tiberi qui a toujours été au service et à la disposition de tous ses compatriotes.

Je souhaitais aussi rappeler que plusieurs de nos agents et personnels ont perdu des membres de leur famille, en particulier Monsieur Jean-Jérôme Quilici qui a perdu son père.

Monsieur Franck Gambini aussi qui a perdu son père, et puis Monsieur Frédéric Vignali qui a perdu sa maman il y a 48 heures.

Il y a également Monsieur François Bertolozzi, qui est le père du maire de Quasquara qui est décédé, qui était le beau-père donc d'Isabelle Pinelli qui travaille au secrétariat général, comme vous le savez.

Nous allons maintenant procéder à l'appel, merci.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Présidente, avec votre autorisation, avant l'appel,

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Au moment des salutations et à la fois des hommages, me tourner vers Paule Casanova-Nicolaï et lui souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle au nom du Conseil exécutif de Corse.

Evoquer à mon tour brièvement la mémoire de Jacky Rossi, donc militant nationaliste de la première heure, ancien secrétaire national du STC.

De Jean Tiberi, vous l'avez fait.

Me tournant vers les rangs d'Avanzemu et du PNC, évoquer bien sûr la mémoire de Gérard Cesari, adjoint au maire de Portivechju, militant du PNC, militant nationaliste avec lequel, par définition bien sûr, nous avons eu beaucoup de moments communs et m'adresser à sa famille pour l'assurer, notamment à ses deux enfants, de notre soutien, de notre solidarité dans cette épreuve.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous procédons donc à l'appel.

**Mme Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.**

**La séance est ouverte à 12h10 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

O Sgiò Presidente di l'esecutivu,  
Signore è signori i cunsiglieri esecutivi,  
Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Le 11 juin dernier, je me tenais à ce même pupitre face à une soixantaine d'enfants âgés de 8 à 12 ans venant de toute la Corse. Da Prupia à Bastia, passendu pè Corti, Belgudè, A Ghisunaccia, Aiacciu, Merusaglia, emu passatu una stonda allegra è piena di vita cum'è solu i zitelli a sanu fà !

Cela m'a réconciliée, je dois le dire, avec notre réalité, souvent pesante. Enlisés que nous sommes dans nos enjeux et préoccupations quotidiens ou de plus long terme, nous en oublions parfois l'essentiel, l'essentiel que les enfants eux savent chérir et exprimer !

Leur fraîcheur et leur spontanéité ne font d'ailleurs pas moins d'eux des citoyens en devenir, aguerris et forts dans leurs convictions.

Au-delà du plaisir d'accueillir de jeunes générations dans cette « maison », de la joie de les voir s'approprier ces lieux, ci era zitelli dapertuttu ind'è i corridori, l'Assemblea di i Zitelli se révèle un véritable apprentissage du vivre-ensemble, du sens des institutions et une occasion unique pour des enfants de toucher du doigt les règles de notre fonctionnement et les principes qui régissent la vie démocratique.

Cet instant n'est d'ailleurs pas une fin en soi, puisque nous y proposerons une suite concrète dès demain avec une motion qu'ils ont produite concernant le rythme scolaire et nous aurons à en débattre.

Au-delà de l'expérience vécue et de l'apprentissage, je veux souligner également l'extrême richesse du contenu développé dans leurs travaux au cours de cette journée, mais aussi au cours des mois antérieurs au sein des établissements participant à cette opération.

Je tiens en particulier à remercier les enseignants, qui se sont particulièrement impliqués pendant des mois, le Rectorat, et bien évidemment leur tutelle, Monsieur le Recteur, mais également les élus de cette Assemblée qui se sont impliqués fortement dans ce jury, qui n'en était pas vraiment un, pour non seulement aller dans les écoles, mais aussi accompagner les enfants dans l'apprentissage de différentes procédures au sein de notre assemblée.

Je veux remercier en particulier Paula Mosca, Françoise Campana, Marie-Claude Branca, Véronique Pietri, Santa Duval qui n'est pas avec nous aujourd'hui, Cathy Cognetti, Saveriu Luciani, ùn ci era ch'un omu, ça mérite d'être souligné, Josépha Giacometti, Chantal, car parfois des suppléants ont participé aux différents travaux.

À ringrazià vi à tutti per u vostru travagliu.

Je tiens à remercier aussi les membres de mon cabinet et le Secrétariat général, toutes les personnes qui se sont impliquées pendant plusieurs mois dans le montage de cette opération.

Les travaux qui les ont mobilisés concernent le harcèlement en milieu scolaire, la qualité de vie à l'école, l'usage du corse à l'école et dans la société, le gaspillage de l'eau ou des denrées alimentaires, l'aménagement dans les villes et les villages.

Dunque, i zitellucci corsi ci parlanu di a so vita, quella di tutti i ghjorni, ma dinò quella ch'elli sunnieghjanu.

Allora st'Assemblea di i Zitelli ci face ancu capisce e sfide maiò chì s'approntanu pè dumane. Ch'elli campessinu ind'è i paesi o ind'è cità, ch'elli parlessini corsu o nò, issi zitelli anu assai interruzione annant'à u nostru avvene, è u soiu in particolare.

Allora senza ghjudicà li, eiu vulerebbe veramente dumandà vi à tutti un sforzu. Pensate ghjustu una stundetta, qualchì minuti, à ciò chì serà st'isula quandu a generazione d'avà è quella à vene ùn averanu più a memoria di i lochi, a memoria di l'antichi, ùn cunnusceranu più a so storia, ancu puru quella vicina, micca solu Pasquale Paoli, ancu puru ciò ch'ellu s'hè passatu ind'è u 60 è u 70. Pensate à pena à què !

Ste zitellucce è sti zitellucci, a l'aghju detta digià, sò assai putenti, di sicuru, postu chì anu à a so dispusizione assai mezi tecnologichi. Ci hè statu una rivoluzione tecnologica incù Internet, è dunque anu pussibilità tamante ind'è stu mondu chì hè diventatu senza limite, ma chì ghjè duru dinò.

Un proverbe juif dit qu'on ne peut donner que deux choses à ses enfants : des racines et des ailes.

U mondu d'oghje face in furia à dà li ale, anu ale di sicuru, ma simu noi soli, adulti d'oghje, à pudè li trasmette e nostre radiche, u sensu di ciò chè no simu.

È a vi dicu oghje franca è chjara, mi pare chì ùn ci simu micca !

Ùn ci simu micca à u livellu cullettivu, ùn ci simu micca à livellu persunale, individuale, perchè chì secondu mè ind'è un paese, induve elli ghjunghjenu 4 000 persone à l'annu, induve un ripresentente di una federazione di i parenti si permette d'attaccà di modu sfacciatu a nostra lingua, induve in certi lochi a ghjente ùn capisce mancu più e casate ! Scrive allora ùn ne parlemu... Vi vogliu dì chì ciò chì si ghjoca quì, veramente, ùn hè micca sola una questione di gestione è di cumpetenze, è piglià decisione per oghje o per dumane.

Emu bisognu tutti insieme di fà un saltu qualitativu maiò pè travaglià nantu à sughjetti di primura è offre à a nove generazione a pussibilità d'esse è di campà corsu.

La lucidité voudrait que nous nous rendions compte qu'en dehors de cet hémicycle, mais j'ai entendu quelques questions orales tout à l'heure et des réponses aussi de l'Exécutif en la matière, les choses vont très vite, changent très vite, à une vitesse déconcertante qui pose les conditions d'un gap générationnel qui sera difficile à résorber tant nous manquerons de moyens pour recréer du liant.

Et c'est de liant dont il s'agit lorsque nous parlons de la langue corse.

Sta lingua ùn hè micca solu una lingua, ghjè un modu di sprimà u nostru esse à u mondu, ghjè una capacità di ramintà tempi andati è deve ancu esse un mezu di cumunicà è valurizà a nostra cultura, i nostri sapè fà, ciò chè no simu ind'è tuttu mondu.

Allora, pè issi zitelli, è quelli chì sò quassù dinò è pè tutti l'altri, ch'emu u duvere d'accompagnà cun generosità, è pè sta lingua chì deve firmà u nostru primu mezu pè fà populu è sucetà, ghjè ora di purtà pulitiche pubbliche attive è d'attaccu ind'è u duminiu linguisticu, è a feremu dumanu o dopu meziornu **ancu**, fundiariu è culturale.

Sò què i nostri scopi strategichi, è saranu quelli di sti zitellucci dopu à noi !

D'altronde, è per compie, esse Corsu, ùn impedisce micca d'esse donne è omi di stu mondu. Ghjè cusì chì vi prupuneraghju dumane di vutà una muzione pè ricunosce u Statu di Palestina.

Chì quelli chì guvernanu oghje pigliessinu e so respunsabilità pè creà e condizione di un avvene più dolce, è chì i zitelli di Gaza abbianu anch'elli, fora di e so radiche, a pussibilità d'inventà u so avvene, è di stende anch'elli e so ale !

À ringrazià vi.

M. le Président de l'Exécutif, est-ce que vous souhaitez vous exprimer ? Non. Bien, donc nous débutons.

**M. Pierre GHIONGA**

Presidente, mi permettite di parlà duie seconde ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Normalement non...

**M. Pierre GHIONGA**

Ùn sapia micca quand'ella ci vulia à fà la, v'avia da annuncià a creazione d'un gruppu puliticu, cù Charlotte TERRIGHI, serà u più chjucu ma serà impignatu di manere forte ind'a vita di st'Assemblea. Ci serà a libertà di parolla, ma simu à u serviziu di u populu corsu. Si chjama "un antra strada", è sò statu elettu Presidente.

Vi ringraziu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

A combien de voix ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

O Sgiò Presidente, quand'ellu si dumanda a parolla cusì, in principiu di sessione, si dice "point d'ordre". Voilà. Cusì a sapete. Perchè chì altrimenti ùn vi passu micca a parolla. Dunque, allora, vi feliceghju, vi pregu longa vita, una bella strada dinò, eccu, à ringrazià vi, è po ne parlemu dopu per i vostri mezi allora perchè chì avete bisognu forse d'à pena di mezi ancu voi. À ringrazià vi.

Allora, sò meziornu è vinti cinque, ghjustu, avemu da passà 3 cartulari, per a cummissione permanente, feremu què dumaitina à a prim'ora, a prima ora, dunque fate sapè quale sò i candidati, a o u candidatu, ci vole à sapè la pè dumaitina pè piacè. Sta sera seria bè. Seria u megliu.

Dunque dopu, avemu è urganizeremu l'elezzione, s'ellu ci hè un elezzione, dopu, approvazione di u prucedu verbale di l'ultima volta.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 174 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 22 è 23 maghju di u 2025**

**Rapport n° 174 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 22 et 23 mai 2025**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?  
È quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu.

À ringrazià vi.

**Le RAPPORT est ADOPTE.**

Dopu ci hè una mudifica di a cumposizione di e cummissione urganiche, tematiche, perchè chì dopu à a partenza di Valérie BOZZI, ci sò cambiamenti. Ah ma forse ci vole à aspettà, perchè avà ci hè un novu gruppu. Nò? Ùn hè micca pussibile?

Alors je pose quand même la question parce que là c'était un simple remplacement. Si le nouveau groupe veut participer à des commissions à ce moment-là il faut nous le dire, parce qu'on ne peut pas le faire maintenant. Voilà.

Mais ils apparaîtront donc en tant que nouveau groupe dans les commissions s'ils y sont déjà.

Voilà, bon d'accord, donc il n'y a pas de souci, très bien, alors ça va.

Alors sur les commissions organiques, je voudrais bien le tableau s'il vous plaît, avec les noms.

**Raportu n° 160 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 160 : Modification de la composition des commissions organiques et thématique de l'Assemblée de Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À la suite de la démission de Valérie Bozzi, nous devons procéder à son remplacement, donc il nous faut un nom pour la commission des finances.

Est-ce que le groupe peut me dire qui ? **Paule Casanova est proposée en remplacement de Valérie Bozzi.**

On vote cette proposition.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Tout le monde est d'accord.

**Rapport ADOPTE.**

Rapport suivant :

**Raportu n° 161 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii**

**Rapport n° 161 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous avons en fait des demandes d'organismes (conseils d'administration et autres) auxquels participent des membres de l'Assemblée de Corse. Chaque groupe, vous le savez, en fonction de sa taille, désigne des personnes.

Donc il y a quelques mouvements qui ont eu lieu. Il nous reste à désigner 2 suppléants.

**Brouhaha**

Alors la proposition doit être lue intégralement.

Je vais commencer d'abord par « Fà populu in seme » parce que c'est plus simple :

**Conseil de la vie universitaire : Elisa TRAMONI.**

Elle ne peut pas être membre à part entière de la commission de la formation et de la vie universitaire, donc il faut une autre femme.

**Suppléante de Nadine NIVAGGIONI ? Juliette PONZEVERA.**

Je reprends le tableau qui m'a été communiqué par le secrétariat général.

**À l'Office des transports, Valérie Bozzi serait remplacée par Paule Casanova-Nicolai**

**A la Commission départementale des valeurs locatives de la Corse du Sud, Valérie Bozzi serait remplacée par Paule Casanova-Nicolai.**

**Ensuite à la commission consultative de sécurité d'accessibilité de Corse-du-Sud, pareil.**

**A la Commission départementale de la coopération intercommunale, la même chose.**

**Au Conseil des rivages de Corse, idem.**

**Au Conseil des sites, pareil.**

**Aux Conseils des établissements du second degré, en particulier du lycée Laetitia d'Aiacciu : Madame Casanova remplacera Madame Bozzi.**

**Le collège de Porticcio : idem.**

**Le collège de Petreto et le collège de Baleone : idem.**

**Au collège de Petreto, il y a Santa Duval, donc qui la remplace ? Paule Casanova, c'est ce qui nous a été communiqué.**

Ensuite, il y a les suppléants : Valérie Bozzi qui sera remplacée, elle, par Santa Duval, on est d'accord.

**Et pour Baleone Valérie Bozzi sera remplacée par Paule Casanova.**

Ensuite, il semblerait qu'à la Commission départementale d'aménagement commercial 2A et 2B, alors les membres sont Hervé Valdrighi et Romain Colonna, il faudrait des suppléants me semble-t-il, c'est ça ? 2 suppléants pour chacune des commissions.

Donc pour le 2B, vous me donnez 2 noms et pour le 2A pareil.

**M. Romain COLONNA**

Joseph Savelli et Paula Mosca, in Cismonte.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Romain Colonna, donc vous, vous êtes titulaire, qui viendrait en suppléant ?

**M. Romain COLONNA**

Don Jo Luccioni et Elisa Tramoni

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, la mission locale de Bastia, il faut désigner des titulaires. Nous avons la proposition de Joseph Savelli confirmée pour « Fà populu », et Jean-Martin Mondoloni pour « Un soffiu ».

Donc, je pense que nous sommes au clair, je soumetts au vote ces désignations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc les désignations sont effectuées à l'unanimité.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous allons faire la pause méridienne. Je voudrais quand même vous rappeler quelques éléments organisationnels, s'il vous plaît, de nos débats dans l'hémicycle.

Je rappelle que pour les questions, je ne vous ai pas interrompus tout à l'heure, les questions orales c'est 2.30 minutes une question, 4 minutes une réponse. Et nous avons eu des réponses particulièrement longues, aussi.

Je rappelle aussi, tout le monde peut arriver en retard, et moi la première, que lorsqu'on arrive en retard, on ne traverse pas l'hémicycle en son

centre, s'il vous plaît, surtout lorsqu'il y a quelqu'un qui est en train de parler, en l'occurrence, c'était le président de l'exécutif, mais qui que ce soit.

Donc, la place centrale, ici, n'est pas praticable pendant les débats, et d'ailleurs les journalistes n'y vont pas, les photographes non plus. Je vous invite donc à passer par les côtés latéraux de l'hémicycle, s'il vous plaît, en vous faisant les plus discrets possible.

Je tiens à préciser aussi que depuis le début du mandat, nous avons tous une place dans cet hémicycle. Bon, pour moi c'est facile, je suis là OK, mais nous avons tous des places qui sont attribuées. Lorsqu'il n'y a personne, on peut se déplacer tout en restant pas trop loin de son groupe. Cela a été souligné par le groupe « Un soffiu novu » hier, il semble y avoir au centre de l'hémicycle, ici, des mouvements d'élus qui s'installent sur le siège d'autres élus. Rien n'est grave, mais à partir du moment où un groupe est au complet, il faut qu'il puisse s'asseoir.

Donc, je demande au président de « Fà populu » de faire ce qu'il faut pour que les personnes qui se sont déplacées retrouvent leur siège, sachant qu'il y a des places disponibles au sein du groupe « Fà populu », soit de manière conjoncturelle parce qu'il y a des absents, mais de manière structurelle, il y a encore une place là-haut, une place en haut aussi. Monsieur Seatelli est arrivé tout à l'heure, il a été obligé de se mettre avec les services au tout dernier rang, ce qui n'est pas normal. Je vous rappelle qu'en plus, Monsieur Seatelli est notre doyen d'âge, et je le dis avec délicatesse et avec tout le respect qui lui est dû.

Donc je souhaiterais, s'il vous plaît, que chacun reprenne sa place. Merci beaucoup.

Nous nous retrouvons en tout début d'après-midi à 14h30 pour accueillir les enfants de Morosaglia pour ceux qui le souhaitent, et ce serait bien, dans le Salon vert, merci.

**La séance est suspendue à 12 h 33 et reprise à 15 h 10.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, conformément à l'ordre du jour validé en commission permanente organisationnelle, le premier rapport de cet après-midi concerne le projet de création d'établissement public d'incendie et de secours de Corse. Et je salue les représentants des SIS qui sont présents dans les tribunes.

Salute à tutti, benvenuti.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 168 : Prughjettu di creazione di u Stabilimentu Publicu d'Incendiu è di Succorsu di Corsica**

**Rapport n° 168 : Projet de création de l'Établissement Public d'Incendie et de Secours de Corse**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, il n'est pas neutre, vous l'avez souligné, que nous ayons choisi de commencer la session de cet après-midi par la présentation de ce dossier : « Prughjettu di creazione di u Stabilimentu Publicu d'Incendiu è di Succorsu di Corsica », projet de création de l'EPISC, établissement public d'incendie et de secours de Corse.

C'est un moment important, un moment important pour le SIS 2A, pour le SIS 2B, un moment important pour l'Assemblée de Corse et plus largement un moment important pour la Corse.

Je voudrais donc au seuil de mon propos, saluer d'abord l'ensemble des personnels des SIS 2A et 2B qui sont présents, nombreux dans les tribunes, leur renouveler l'expression de notre gratitude pour le travail qui est fait au quotidien.

Dire également que le rapport d'aujourd'hui, qui est à la fois un point d'aboutissement et un point de départ, doit beaucoup au travail de celles et ceux qui l'ont rendu possible. C'est un travail qui a commencé il y a longtemps. Il puise aussi à l'œuvre antérieure à notre accès aux responsabilités, il y a dans la salle d'anciens présidents de SIS 2A et 2B du temps où les SIS étaient rattachés au Conseil Départemental de Haute-Corse et de Corse du Sud.

Donc je salue bien sûr Pierre Guidoni et Charly Voglimacci, il y a eu le président Poli et le président Armanet pendant la période 2018 et 2021, il y a aujourd'hui Véro Arrighi et Hyacinthe Vanni. Et donc, je veux vraiment saluer le travail collectif avec un mot particulier bien sûr, pour celles et ceux qui ont concrétisé lors de ces dernières années, ce projet, c'est-à-dire bien sûr les directeurs, les présidents, le groupe de travail qui a été institué et plus largement l'ensemble des personnels et sans oublier, bien sûr, les organisations syndicales qui se sont impliquées dans cette entreprise ardue et hardie, mais qui aujourd'hui est en train de connaître un pas décisif.

Je voudrais dire quelques mots, d'abord rappeler que c'est l'article 14.24-2 du code général des collectivités territoriales qui rappelle ce que sont les missions et les compétences des SIS 2A et 2B, notamment la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile, la préparation des mesures de sauvegarde à l'organisation des moyens de secours, la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement, les secours et les soins d'urgence aux personnes, ainsi que leur évacuation lorsqu'elles sont victimes d'accidents, de sinistres, de catastrophe, présentent des signes de détresse vitale, présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant de l'urgence à agir.

Je fais ce rappel de la loi au plan général parce qu'il me semble que, y compris dans sa sécheresse, le texte démontre bien combien les SIS partout sont par nature des services essentiels qui exercent des missions fondamentales pour les populations et les territoires, que leurs personnels ont pour mission de servir, de défendre et bien souvent de sauver.

La règle est générale, mais elle prend en Corse une dimension un peu plus particulière puisque nous avons à faire face à des défis qui se posent chez nous avec une acuité sans pareil, me semble-t-il, dans l'ensemble hexagonal, on pense bien sûr des nouvelles contraintes engendrées par le réchauffement climatique, on pense aux inégalités territoriales, on pense aux effets de la saisonnalité, on pense au fait tout simplement que chacune et chacun d'entre nous souvent a à solliciter les pompiers pour une intervention, pour sauver une vie, pour dénouer une situation douloureuse.

Je rappelle que les SIS de Corse réalisent environ 36 000 interventions par an, soit près de 100 interventions par jour.

1<sup>er</sup> janvier 2018 : création de la nouvelle Collectivité de Corse par fusion entre les 2 départements et l'ancienne Collectivité territoriale. Cette fusion va avoir des répercussions sur l'organisation des SIS 2A et 2B puisque c'est à la fois le cadre général posé par la loi et le droit commun qui s'applique aux SIS 2A et SIS 2B, mais également des dispositions particulières, notamment l'article 14 de l'ordonnance du 21 novembre 2016, celle relative à la mise en œuvre pour la Corse des dispositions de la loi NOTRe, puisque les SIS 2A et les SIS 2B, s'ils subsistent, sont désormais rattachés à la nouvelle Collectivité de Corse. C'est donc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 que nous avons eu à nous pencher sur la situation et le devenir de ces deux services essentiels.

Un mot pour dire enfin que contrairement à ce qui se passe sur le continent, quelquefois malheureusement, en Corse, tous les Corses et toutes celles et tous ceux qui vivent ou qui passent par le territoire de l'île, ne manquent jamais d'exprimer à la fois leur solidarité et leur gratitude.

Je dis cela parce que lorsque je présentais ce rapport, me semble-t-il, devant une des instances consultatives, devant une commission, et lorsque nous en parlions avec les représentants de l'État, il y avait eu des pompiers qui avaient été grièvement blessés, à dessein, lors d'une intervention. Je rappelle quand même qu'ici, lorsque tel ou tel mal leur en prend, essaye d'agresser physiquement ou verbalement les pompiers, c'est toute la société Corse qui est solidaire et qui le refuse.

Dernier rappel, c'est le plan financier. La Collectivité de Corse est contributrice à 80 % sur le budget des 2 SIS, 2A et 2B. Donc, nous sommes le financier principal. Nous avons souhaité intégrer les contraintes de la situation budgétaire actuelle dans les choix que nous avons faits, mais un peu comme nous l'avons fait dans le cadre de l'aide aux communes, parce que nous considérons que l'aide aux communes d'un côté, et les services d'incendie et de secours de l'autre, sont des secteurs stratégiques du développement de la Corse et sont essentiels pour le peuple Corse. Non seulement nous n'avons jamais réduit le soutien, mais nous l'avons même, quelles que soient les circonstances, y compris au plan budgétaire, nous l'avons confirmé et renforcé en l'incluant quand même, et j'en dirai quelques mots tout à l'heure, dans une trajectoire qui est une trajectoire exigeante. Nous sommes exigeants vis-à-vis des SIS 2A et SIS 2B, y compris dans la trajectoire budgétaire, mais comme nous le sommes avec la Collectivité de Corse et avec l'ensemble des agences et office, parce que nous devons intégrer la contrainte.

Je souligne qu'il y a eu, et c'est normal, les présidentes et présidents directeurs des SIS qui défendent les intérêts de l'institution qu'ils représentent, la Collectivité de Corse, de son côté, en tant que financeur, cherche à faire prévaloir aussi une ligne qui est une ligne, je vous l'ai dit, qui intègre les contraintes. Mais nous avons en permanence essayé de trouver les bons arbitrages en les formalisant, y compris dans des conventions d'objectifs et de moyens qui sont à renouveler prochainement.

Un mot quand même pour que nous ayons en tête la portée de l'effort budgétaire. Le SIS 2B, c'est environ 41,5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement avec une contribution de la CdC qui est de 28,5 millions d'euros. Les dépenses d'investissement, plus de 8 millions d'euros par an, avec un soutien de la CdC à 4 millions d'euros. Et le SIS 2A : 39,2 millions de dépenses de fonctionnement, une contribution de la CdC : 25,5 et des dépenses d'investissement de 13,2 millions d'euros.

Enfin, au-delà des chiffres, rappeler que les SIS 2A et 2B ce sont des femmes et des hommes, avec des effectifs organisés comme suit : 170 personnels

administratifs et techniques, y compris des contractuels, 503 sapeurs-pompiers professionnels et 2200 sapeurs-pompiers volontaires.

Lorsque nous avons eu la charge du devenir des SIS, nous nous sommes organisés en 2 phases. La première phase, je l'ai dit tout à l'heure, 2018/2021, sous la présidence de Guy Armanet et de Pierre Poli, une phase qui a visé à consolider les acquis, à préparer l'avenir et à prendre contact avec ces 2 institutions.

Je rappelle quand même, et ça vaut de façon générale, que ces 3 années-là ont été quand même très particulières avec à la fois la gestion de la fusion des 3 collectivités, la pandémie de COVID et ses conséquences sanitaires, économiques, budgétaires et sociales, et enfin la réforme constitutionnelle avortée de 2018 et les relations tendues avec l'État.

Donc, dans cette séquence qui était particulièrement tumultueuse, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, et notamment ceux qui étaient en situation de responsabilité à l'époque, d'avoir posé les jalons de ce qui allait se faire à partir de 2021.

Au lendemain de l'élection 2021, nous avons eu un débat devant cette Assemblée le 23 juillet 2021, à l'occasion duquel nous devons élire les présidentes, présidents des SIS 2A et 2B et renouveler les conseils d'administration.

En cette occasion, j'ai exprimé devant l'Assemblée de Corse ce que je considérais être un enjeu essentiel. Je le rappelle en quelques mots, c'est une intervention donc du 23 juillet : Cette mandature doit être l'occasion de mener à terme le projet de territorialisation des services d'incendie et de secours, j'évoquais à l'époque l'évolution statutaire des chemins de fer de la Corse, nous l'avons mené à bien, une SEM vers un établissement public, industriel et commercial. Également la perspective d'aller vers un service d'incendie et de secours stratégique, territorialisé, une territorialisation qui était bien sûr à construire et à construire ensemble.

Dans cette perspective, nous avons posé ce jour-là deux principes me semble-t-il importants. D'abord, dès lors qu'il y avait cet objectif que nous savions essentiel mais qui n'était pas facile à atteindre, j'ai eu la volonté de proposer en accord avec la présidente de l'Assemblée de Corse, à l'Assemblée de Corse, que l'ensemble des forces politiques représenté au sein de l'hémicycle, soit représenté au sein des conseils d'administration des 2 SIS.

Donc, on n'est pas allé vers une élection concurrentielle. On a fait ensemble une liste commune pour organiser cette représentation plurielle. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, dans la perspective de la territorialisation, il était important que, dès les premiers pas de ces SIS 2A et SIS 2B renouvelés, nous travaillions et ils travaillent ensemble. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place des conseils d'administration en miroir avec les titulaires d'un SIS qui étaient également suppléants de l'autre. Et ainsi nous avons eu la possibilité de croiser les regards de façon organisée dans le travail des 2 SIS.

À partir de là, nous avons validé et déroulé une feuille de route qui s'est articulée autour de 2 volets principaux. Premièrement : la consolidation de la situation budgétaire, humaine et opérationnelle des SIS de Corse. Deuxièmement : l'engagement de la démarche d'harmonisation et de mutualisation, avec la perspective d'un SIS unifié et territorialisé, mais la reconnaissance que cet objectif ne pouvait être atteint qu'à travers la concrétisation d'un objectif intermédiaire, la création de l'EPISC qui vous est proposé aujourd'hui.

Quelques mots rapides donc, sur le premier volet, la consolidation de la situation budgétaire, humaine et opérationnelle des SIS de Corse. Je l'ai dit tout à l'heure, mais je le redis, la Collectivité de Corse s'est engagée fortement au plan budgétaire aux côtés des SIS 2A et SIS 2B, qu'il s'agisse de les soutenir en investissement ou en fonctionnement. J'ouvre une parenthèse, y compris par rapport à notre débat budgétaire de demain. L'approche budgétaire, elle est importante, elle est même indispensable si on veut conserver une trajectoire soutenable, mais elle ne permet pas de résumer l'alpha et l'oméga de l'action politique et des choix que l'action politique consiste à mettre en œuvre.

Pour parler des SIS, la Chambre régionale des comptes, elle ne l'a pas fait, mais elle l'a fait à côté, elle a pu considérer qu'il fallait limiter de façon beaucoup plus forte, notamment les dépenses de fonctionnement et même les dépenses d'investissement. Donc moi, ce que j'ai répondu à la Chambre régionale des comptes, c'est que nous n'étions pas dans une logique, je vais être un peu trivial, d'Open bar. Oui aux mutualisations, oui les économies, oui à la réflexion anticipatrice pour générer des diminutions de coûts, mais certainement pas des coupes budgétaires venant porter atteinte à des objectifs qui sont fondamentaux dans un territoire qui est un territoire insulaire montagnard, où le secours aux personnes doit se faire au sol comme en mer, y compris dans des secteurs extrêmement difficiles et spécifiques, avec la nécessité d'un équilibre territorial, avec la volonté de soutenir le développement des zones rurales et de montagnes dans lesquelles la présence de casernes ou de sapeurs-pompiers, comme la présence de ForSaps ou de personnel de la Collectivité de Corse, sont des éléments indispensables de la logique d'abord de survie et ensuite de développement. Et enfin, parce que derrière les choix budgétaires, il y a aussi une vision de la société, la société insulaire d'aujourd'hui et de demain, elle doit être

marquée par des enjeux de cohésion sociale et de solidarité. Et qui mieux que les pompiers incarnent cette logique de solidarité.

Alors, nous avons fait ces efforts, nous avons bien fait de les faire, nous les avons inscrits dans des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Et, ils se sont matérialisés, ces efforts, grâce à l'engagement des responsables et de l'ensemble des personnels par des concrétisations très significatives. Je n'y reviens pas, j'ai eu l'occasion de l'évoquer devant la commission, mais je vais le dire, y compris en session publique : adoption des schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques en 2021 pour le Pumonté et en 2023 pour le Cismonté ; mise en œuvre d'un plan de renouvellement des matériels opérationnels et vous savez, ce n'est jeter la pierre à personne, dans quel état étaient les matériels opérationnels des SIS à un moment où les conseils départementaux ont dû faire un certain nombre de choix, mais que ça soit sur les matériels roulants ou sur les casernes, vous savez très bien qu'il y avait des endroits où les pompiers travaillaient ou vivaient dans des conditions qui n'étaient pas soutenables. Rénovation de centres d'intervention et de secours au nord comme au sud, Corti, Niolu, Calvi, Aleria, Siscu, Luri, Cervione. Extension de SIS, exemple : Vicu, Bucugnà, Ghisunaccia, Antisanti. Construction de nouveaux centres adaptés à une réponse opérationnelle aux risques, y compris dans des zones rurales. Je pense à Galeria, à la Porta, mais également d'ores et déjà à Petrusellu ou très rapidement à Piana avec les études en cours.

Également une politique de formation renforcée et j'y insiste, on oublie, et je le disais ce matin, on oublie souvent de souligner ce qui va, ce qui va mieux et notamment lorsqu'on compare l'évolution, malgré les conditions climatiques actuelles et sans se réjouir parce qu'on sait que les bilans les plus positifs peuvent être anéantis en une ou deux nuits de cauchemar pour les incendies, mais lorsqu'on se rend compte ce qu'étaient les surfaces incendiées dans les années 80 ou dans les années 70, 80, 90, ce qu'elles sont aujourd'hui, il y a une diminution qui est une diminution drastique et qui tient notamment, pas exclusivement, mais notamment à la montée en compétences et en opérationnalité, que ça soit dans la prévention ou que ça soit dans l'intervention, et notamment cette politique de formation renforcée, avec un clin d'œil vers la négociation qui a permis aux SIS de récupérer 400 m<sup>2</sup> de modulaire auprès de l'université de Corse, avec des économies très conséquente et un travail en régie qui a été effectué par le SIS 2B. Et un remerciement aussi que j'adresse au président de l'université de Corse et à l'institution, on y reviendra.

Un exemple aussi, c'est le travail juridique qui a été mené au niveau du Cismonté pour sortir du bail emphytéotique administratif qui avait des conséquences ruineuses, puisque certes nous avons, et ça fait partie de l'emprunt, je fais encore un détour par les discussions budgétaires que nous aurons demain,

nous avons racheté le bail emphytéotique. Ce rachat a permis de réaliser des économies conséquentes, soit 12 millions d'euros avec un gain final de 5 millions d'euros par an.

À côté de ça, les SIS ont initié nos politiques de réduction des coûts de fonctionnement et consentis des efforts importants dans la GPEC, dans le pilotage de la masse salariale, dans la valorisation des agents. Le tout, me semble-t-il, même s'il y a eu des situations de tension, dans une logique de dialogue social permanent avec les organisations syndicales.

Et cette politique a permis aussi, et je le dis encore, y compris par rapport à nos discussions budgétaires de demain, d'absorber des hausses très significatives sur le budget de fonctionnement, avec des décisions qui sont prises ailleurs, notamment au niveau de l'État, mais qui sont assumées par les SIS, et donc par la Collectivité de Corse à 80 %. Par exemple, la prime de feu, la valorisation de retraite volontariat ou encore le point d'indice, sans même parler des coûts de carburant ou une politique d'économie et de rationalisation a été menée.

Donc voilà, je voulais le dire parce que c'est ce travail-là aussi qui permet et qui a permis d'aller vers la création proposée aujourd'hui d'un EPISC.

Premier volet donc, rationalisation budgétaire, optimisation, formation, politique de partenariat, y compris par exemple avec l'université de Corse et avec une dimension euro-méditerranéenne.

Mais également deuxième volet, l'engagement de la démarche d'harmonisation et de mutualisation vers l'EPISC.

Là encore, je veux souligner le travail en synergie qui a été mené à compter de juillet 2021, sous l'impulsion des présidente et président Arrighi et Vanni, et des directeurs des SIS Pumonte et Cismonte, avec également la création d'un groupe projet ad hoc chargé de la construction du processus de territorialisation, un groupe constitué de personnels du SIS Pumonte et du SIS Cismonte, qui a été placé sous l'autorité d'un comité de pilotage composé des présidents et des directeurs de 2 SIS.

Là aussi, la démarche rassembleuse, partenariale, patiente a été un ingrédient du succès, notamment grâce à une dimension participative recherchée et assumée, qui a impliqué tous les agents, toutes filières, catégories, statuts et grades confondus, mais également bien sûr, les élus des 2 SIS et évidemment les organisations syndicales.

Ce travail a conduit à quoi ? Je veux le souligner aussi, il a conduit à un projet d'établissement commun construit autour de 15 objectifs et 41 actions. Et, ce projet d'établissement commun a été voté le 4 novembre 2024 par les conseils d'administration des 2 SIS réunis pour la première fois en séance commune à Corti, en présence des 2 représentants de l'État, en présence des 2 préfets.

Donc un acte à la fois juridique, politique et symbolique extrêmement fort que cette assemblée générale commune, en présence des 2 représentants de l'État, qui débouche sur un projet d'établissement commun qui est en quelque sorte le socle de l'EPISC à intervenir.

Le groupe de travail, comme son nom l'indique, a travaillé sur l'analyse et la mesure des écarts des processus entre chaque SIS. On l'a vu au moment de la fusion pour les 2 départements et la collectivité territoriale, y compris, je parle des départements, lorsque des collectivités sont dans la même strate de collectivités, il y a des pratiques qui sont très différentes, que ça soit dans la gestion des ressources humaines, dans l'informatique, dans les process internes, dans les règlements, etc. Et il y avait là aussi ces 2 trajectoires distinctes entre le SIS 2A et le SIS 2B.

Un travail d'analyse et de mesure des différences et des convergences a été porté notamment autour d'axes stratégiques : les ressources humaines, la formation, le patrimoine technique, les finances, la sous-direction santé, les systèmes d'information et de communication, mais également la planification et gestion des risques et groupements territoriaux.

C'est donc à partir de l'ensemble de ce travail, rationalisation budgétaire, volonté politique ambitieuse, travail des SIS, y compris sur le terrain, réflexion partagée, que vous est proposé aujourd'hui d'entériner la création de l'EPISC, établissement public d'incendie et de secours de Corse, qui, à notre sens, est une avancée qualitative majeure dans l'organisation des services d'incendie et de secours.

Quelques mots pour dire que l'EPISC prévu dans l'ordonnance de 2016, est une déclinaison corse des EPIDIS prévus depuis 2004 sur le continent. Un mot pour dire que depuis 20 ans, aucun SIS en France n'a réussi à construire un EPIDIS. Aujourd'hui, ce qui est proposé grâce au travail qui a été mené dans la phase conclusive depuis 2021, grâce à ce travail de 4 ans, c'est de positionner les 2 SIS de Corse comme des SIS pionniers dans la construction d'un établissement public à l'échelle de la Corse, ça n'a jamais été fait ailleurs.

La base juridique de cette proposition et donc l'article L 14.24-84, et je dois dire aussi que le principe de cet EPISC et de sa création a été validé définitivement et officiellement à l'occasion d'une réunion que nous avons eue le

12 mai dernier à l'invitation du préfet de Haute-Corse, en accord avec le préfet de Corse, une réunion qui s'est tenue à Bastia et s'est déroulée en présence des 2 présidents des SIS, du directeur du SIS Cismonte, du directeur adjoint du SIS Pumonte, mais également, outre le préfet et son cabinet, le préfet directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur, accompagné de ses collaborateurs. Monsieur Marion, c'est son nom, a validé expressément au nom de l'État, la création de l'EPISC.

Un mot aussi pour dire et être tout à fait loyal dans la présentation intellectuelle, c'est que pour nous, l'EPISC est un pas décisif vers la territorialisation. Le principe de la territorialisation a été discuté avec l'État, il n'est pas encore définitivement acté avec l'État et un des objets et une des missions de l'EPISC, dès lors qu'il sera créé, sera bien sûr de continuer à travailler sur la dimension technique, juridique, opérationnelle du futur SIS territorialisé, y compris dans la discussion avec les représentants de l'État.

Donc l'accord n'est pas acté de ce côté-là, mais la perspective est d'ores et déjà posée. Et elle doit être concrétisée à travers le travail qui va être fait par l'EPISC.

L'EPISC, je le redis une fois encore, que ça soit bien entendu, l'établissement public d'incendie et de secours de Corse, n'a aucune compétence opérationnelle. Les compétences opérationnelles restent exclusivement celles du SIS 2A et du SIS 2B. Par contre, et c'est la loi générale qui organise les compétences de l'EPISC, l'EPISC peut statuer sur la location, la gestion d'équipement et de matériel et constituer des groupements de commande ; il peut également être compétent en matière de formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ; il peut informer et sensibiliser le public et il peut enfin réaliser des études et des recherches.

Les 4 premières compétences seront bien sûr exercées par l'EPISC et nous allons nous servir de la dernière générale ouverte par le texte, c'est-à-dire la réalisation d'études et de recherche, pour en accord avec l'État et dans la concertation avec celui-ci, travailler sur la mutualisation d'un certain nombre de fonctions et notamment de fonctions support, par exemple les ressources humaines ou encore les finances, la santé et les soins médicaux, la gestion du patrimoine et des constructions.

Donc l'EPISC va travailler là-dessus et il aura, dès lors que les choses seront suffisamment mûres, soit la possibilité d'exercer ses compétences dans une espèce de flou juridique qui est toléré par l'État, soit l'évolution intermédiaire des textes pour permettre à l'EPISC d'exercer ses compétences mutualisées dès lors que le travail aura suffisamment mûri.

Enfin, parallèlement à ce travail, il y aura la réflexion globale sur la territorialisation des SIS, y compris, pour en avoir parlé avec un certain nombre d'élus qui s'interrogeaient, la difficulté principale qui existe mais qui n'est pas insurmontable, c'est comment faire coexister un SIS territorial avec une départementalisation qui continue d'exister au plan administratif, c'est-à-dire un préfet de Haute-Corse et un préfet de Corse du Sud qui, de par les textes, sont les commandants des opérations lorsqu'il y a des interventions.

Donc je dis que ce n'est pas insurmontable. Au moins 2 pistes existent : soit un des 2 préfets qui, dans ce domaine-là, a la compétence d'ensemble sur le site territorialisé, soit le maintien d'une organisation départementale avec une convergence, ce qui est déjà le cas par exemple dans d'autres services non identiques mais un peu similaires. Je pense par exemple aux services de gendarmerie où il y a un général à l'échelle de la région Corse et 2 colonels de groupements qui sont compétents en Haute-Corse et en Corse du Sud.

Donc cette difficulté a été identifiée, elle sera travaillée dans le cadre de l'activité et des compétences que peut exercer l'EPISC.

Un dernier mot sur les ressources, elles sont prévues par la loi. L'opération est neutre d'un point de vue budgétaire, il n'y aura pas de dépenses supplémentaires. Ce sont les personnels du SIS 2A et SIS 2B, sur la base du volontariat, qui seront mis à disposition, généralement sur la base d'un 50 % de temps.

De la même façon, il vous est proposé d'entériner l'installation du siège social de l'EPISC à Corte. Plusieurs raisons à cela. D'abord, une raison symbolique, on crée un établissement public intercommunal entre le SIS 2A et le SIS 2B, on l'implante à Corte qui, y compris pour des raisons géographiques, apparaît comme un point d'équilibre.

Mais au-delà de cet aspect symbolique, il y a aussi un choix politique. Le choix politique c'est de dire qu'il y a une dimension de secours qui doit être une des spécialisations nous semble-t-il, et je m'adresse notamment mais pas seulement, à Pierre Ghionga, pour Corte c'est important me semble-t-il que le siège administratif soit installé à Corti au-delà des raisons symboliques, capitale historique de la Corse, bien sûr, siège de l'université de Corse, également siège de la formation, d'ores et déjà, la formation est organisée à Corti, elle le sera dans des conditions améliorées avec les nouveaux Algeco. Je rappelle que ce sont 50 stagiaires en salle et près de 100 stagiaires, y compris à l'extérieur, qui sont reçus d'un bout de l'année à l'autre, donc ça fait une plus-value considérable pour la ville.

Il y a aussi la perspective de l'intervention en montagne avec le groupement spécialisé et la perspective de la proximité géographique avec l'université de Corse. C'est un élément, à mon avis, extrêmement important. Vous savez que les SIS de Corse regardent au-delà des frontières de l'île. Nous travaillons notamment dans le cadre de projets INTERREG, notamment sur un projet de drone où nous sommes les locomotives du projet Med-Star qui a été retenu et qui a été soutenu à l'unanimité.

Je signale aussi le travail qui est mené dans le domaine de la lutte contre les feux de forêt, au-delà du travail de l'université qui sont des spécialistes en la matière, dans la Pieve du Fiumorbu, avec le travail sur les obligations légales de débroussaillage et la sécurisation des villages.

Donc mettre Corti comme le siège, je précise aussi ça ne générera pas de coûts supplémentaires puisqu'il y aura le directeur de l'EPISC qui sera basé à Corte, peut-être un peu de secrétariat, mais que la plupart des personnels travailleront à distance ou feront des déplacements lorsque des réunions requièrent leur participation en présentiel.

Le dialogue social est prévu également. Une représentativité équilibrée entre les SIS 2A et 2B, qu'il s'agisse des élus ou qu'il s'agisse des personnels.

Je crois que tous les feux sont au vert pour que l'Assemblée de Corse aujourd'hui, si elle le décide, et c'est en tout cas ce que je vous propose et ce que je vous demande, eh bien non seulement on valide ce projet, mais dise aussi qu'elle le soutient, je l'espère à l'unanimité et avec détermination, parce que ça sera aussi une façon de rendre hommage au travail remarquable qui a été réalisé et également de poser les jalons pour que là aussi et notamment pour le SIS territorialisé que nous allons construire ensemble, la réussite soit au rendez-vous. C'est important pour les personnels et c'est important pour les élus, c'est important aussi et surtout, me semble-t-il, pour les Corses.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Allora, nant'à issu sugettu impurtantissimu, avemu raporti di a cummissione di e finanze ma cunghjunta cù a CEDENATE.

Quale hè chì dà l'avisu, di u raportu? Cortu, ùn accorre à leghje tuttu.

**M. François SORBA**

La commission du développement économique a émis un avis favorable sur ce rapport, avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu », « Core in Fronte » et de Mesdames Josepha Giacometti-Piredda et Charlotte Terrighi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Cummissione di e finanze ?

**M. Joseph SAVELLI**

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu di u CESEC ch'hè statu datu. Je ne lis que les conclusions : le CESEC salue la démarche engagée, il appelle à une vigilance sur la dimension opérationnelle, mais le président s'est déjà exprimé là-dessus, la mise en cohérence budgétaire et le suivi concret de la mise en œuvre. Il souligne le caractère structurant, innovant et prometteur du projet d'EPISC et exprime avec force l'espoir que cette initiative puisse constituer un modèle d'adaptation territoriale aux enjeux climatiques, sociaux et environnementaux contemporains. En conséquence, il émet un avis favorable au rapport de Monsieur le Président de l'exécutif.

Avà a parolla hè à quale a vole ? M. Voglimacci pour « Un soffiu ».

**M. Charles VOGLIMACCI**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais saluer les personnels sapeurs-pompiers et les personnels administratifs et techniques du SIS 2A et du SIS 2B.

Monsieur le Président, je vous ai écouté présenter ce rapport et je pensais à 2 hommes qui ont conduit aux destinées du SIS 2A, 2 personnalités politiques qui ont siégé dans cette enceinte. Je veux d'abord parler de José Rossi, qui, dès 1992, avait engagé la départementalisation des casernes municipales et il l'a fait 4 ans avant la loi de 96. Donc, il avait déjà cette vision de coordonner les troupes en matière de secours, il ne faut pas l'oublier.

La deuxième personnalité, c'est le président Toussaint Luciani. Toussaint Luciani qui a développé le volontariat, qui a ouvert des casernes dans le rural, qui a inventé le modèle de garde que nous connaissons aujourd'hui.

C'est pour moi, à l'heure où je vous parle, la référence du président du Sdis, et il y en a eu plusieurs, dont moi-même. Toussaint Luciani a ouvert la route, il avait souvent des interventions pertinentes et c'était un grand visionnaire.

Je vous parle de ces 2 hommes parce qu'ils ont vraiment marqué l'histoire du Sdis de Corse-du-Sud. Pour savoir où on va, il faut savoir aussi d'où on vient et le chemin parcouru.

Donc vous venez de nous présenter le premier étage de la fusée qui normalement devrait mettre en orbite un nouveau satellite, le SIS territorial. Alors je sais que le projet ne fait pas l'unanimité, mais il fait la majorité déjà, et il faut en prendre acte.

Et bien évidemment, en ce qui nous concerne, il n'est pas question d'aller contre la volonté majoritaire des sapeurs-pompiers et des syndicats.

Mais nous avons quand même quelques réserves et quelques questions. Sur le budget, vous avez dit qu'il n'y aurait pas de dépenses supplémentaires, le budget va être abondé par les 2 SIS. Est-ce que les SIS vont piocher sur une ligne spéciale dans leur propre budget ou est-ce que vous, la CdC, allez leur abonder une subvention complémentaire pour qu'ils puissent la verser derrière à l'EPISC ? Si c'est le cas, nous sommes dans des dépenses complémentaires. Maintenant, si c'est sur les lignes des budgets des SIS propres, effectivement, il n'y aura pas de dépenses complémentaires. Néanmoins, nous aurions aimé avoir un budget prévisionnel de ce nouvel équipement.

Sur les personnels, vous en avez parlé, parce que j'allais vous demander si vous comptiez embaucher en extérieur ou recruter au sein des SIS, donc vous y avez répondu et c'est très bien.

Sur la base du volontariat, c'est très bien aussi, puisque le siège étant basé à Corte, comme vous l'avez mentionné, nous verrons ensuite, parce que nous n'avons pas encore le détail de savoir combien de personnels vont travailler dans cet établissement. Donc sur la base du volontariat, ça permet aussi de stabiliser les agents qui auraient pu être amenés à déménager contre leur gré, mais ce n'est pas le cas et c'est très bien.

Monsieur le Président, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les conseils départementaux, en tout cas les entités politiques, ont disparu. 7 ans plus tard, les entités administratives sont toujours là. Je vous ai entendu nous dire qu'il y avait encore des discussions avec les services de l'État et qu'il fallait voir comment on pourrait s'arranger avec l'État pour que le SIS territorial voit le jour.

Déjà, il y a une chose qui est sûre et certaine, il y a 2 préfets en Corse, donc 2 directeurs des opérations de secours. C'est la loi. Pour qu'il y ait qu'un seul préfet, il faudrait qu'il y ait un changement de loi et dans ce cas-là, il n'y aurait plus d'obstacles pour que le SIS territorial naisse.

Je ne crois pas du tout à la bonne entente entre les préfets si demain, par un trou de souris ou de serrure comme on veut, on nous vendait que les préfets de Corse-du-Sud et de Haute-Corse vont s'arranger. On verra bien. Je n'y crois pas. Vous avez cité tout à l'heure la gendarmerie et les colonels, on n'est pas du tout sur le même volet, mais pas du tout. On est sur du secours à la personne, on est sur de l'incendie. Et vous savez très bien, il y a beaucoup de maires ici dans cette salle, quand ils ont un sinistre, un incendie, ils sont eux-mêmes directeurs des opérations de secours. C'est la loi.

Par contre, si l'incendie passe sur la commune voisine, c'est le préfet qui prend la main. Voilà ! Que va-t-il se passer si demain un incendie démarre à Bocognano et passe dans le 2B juste derrière ? Est-ce que c'est le préfet de Corse-du-Sud qui va reprendre la main parce qu'il est préfet de Corse ? Est-ce que c'est le préfet de Haute-Corse ? Ça ne me semble pas très clair, en tout cas vis-à-vis de la construction, parce qu'on n'invente rien, c'est la règle.

Donc j'espère, pour le bien du travail qui a été fait depuis des années, vous l'avez dit tout à l'heure, ce projet, il part de loin, il part au moins de 2012, en tout cas, les discussions, nous sommes en 2025, 13 ans, ce n'est pas facile, c'est pour ça que nous souhaitons avoir quelques garanties, c'est très important.

Sur les fonctions de l'EPISC, depuis 2018, vous aviez l'occasion, je parle du vaisseau mère, la CdC, vous aviez très largement l'occasion de pouvoir entamer des réformes au niveau des groupements de commande avec la CdC, les SIS, tous les satellites, les agences et offices. Je l'ai fait quand je suis arrivé au département, avec le SIS 2A pour les groupements de commandes et ça fonctionnait plutôt bien.

C'est dommage, parce que là, je pense que ça nous aurait aussi donné un peu de recul. Donc vous aviez l'occasion je pense, de le faire. Sur le matériel roulant pareil, il y a des garages au SIS, il y a des garages à la CdC, il y a beaucoup de personnel et d'infrastructures. C'était aussi, je pense, une occasion de faire les choses ensemble.

Un point important, vous en avez aussi parlé, mais je préfère le rappeler, c'est l'équité future et actuelle, l'équité entre le Nord et le Sud, l'équité entre les promotions, l'équité dans les investissements, l'équité dans les régimes indemnitaires. Il faudra y veiller pour que tout le monde y trouve son compte, c'est très important.

Vous savez très bien que les SIS, ce sont deux grandes familles, ils échangent, tout se sait, donc il faudra être vigilant pour que chacun, à défaut d'être gagnant, ne perde rien.

Donc on va vous accompagner, Monsieur le Président, dans ce vote, mais avec les réserves que je vous ai formulées et j'espère que nous serons tenus régulièrement au courant. Je note, parce qu'il faut saluer aussi, il est noté dans le rapport que tous les groupes seraient représentés, ce qui ne serait peut-être pas le cas si on prenait en compte les variantes mathématiques du nombre d'élus par groupe. Je pense que c'est sain que chaque groupe soit représenté dans ce chantier qui est immense.

Je vous remercie.

*Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice -Présidente, préside la séance*

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Qual'hè chì dumanda a parolla ? Paul Quastana.

**M. Paul QUASTANA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le président, aghju da poni dui o trè questionni, parce que je ne suis pas sûr d'avoir tout compris et je ne dois pas être le seul d'ailleurs.

Donc, on est dans la logique de territorialisation, comme ça a été le cas pour la chambre de commerce. C'est encore plus valable pour les SIS, parce que le feu n'a pas de frontière.

À partir de là on a, si j'ai bien compris, pour le moment, en transition, on garde les 2 SIS, chacun avec un conseil d'administration dont les membres du premier sont suppléants des membres du second, et réciproquement. C'est bien ça ? C'est original.

Ensuite, au milieu, on a l'EPISC, qui apparemment n'a pas de compétences, sauf en termes de formation, de programmation, je n'ai pas très bien compris.

Donc à partir de là, quels sont les avantages de cette nouvelle structure intermédiaire, en termes opérationnels, c'est-à-dire sur le travail de tous les jours, le secours aux personnes, les incendies, tout ce que font les pompiers quotidiennement ? Quelle peut être la nouvelle organisation administrative et son efficacité pour gérer tout ça ? Parce que le SIS de Corse du Sud et le SIS de Haute-Corse sont gérés séparément et apparemment ça se passe très bien.

Donc tout ça, pour moi, est un peu flou. Donc j'aimerais un certain nombre de précisions sur : qu'est-ce que ça va changer au plan opérationnel ? Parce que le but il est là, le but il est de faire en sorte que ça fonctionne mieux si c'est possible, dans le maillage du territoire, dans le secours aux biens et aux personnes, dans la lutte contre les incendies, dans tout ce qui relève du changement climatique et donc ce que ça implique en termes de moyens nouveaux, d'analyses nouvelles, etc. Donc j'aimerais avoir une réponse à toutes ces questions.

Et ensuite, comment se passera la transition avec la phase 2, c'est-à-dire la territorialisation complète ? Ce n'est pas une critique, c'est simplement un besoin de réponses.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci. C'est un peu dommage que vous n'ayez pas été présent en commission, parce que cette question relève d'une commission. Mais on y répondra, bien sûr dans l'hémicycle.

Pierre Poli.

**M. Pierre POLI**

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voulais saluer les personnels des SIS 2A et SIS 2B ici présents, les féliciter pour leur investissement de tous les jours, les remercier et leur souhaiter bon courage pour la saison qui s'annonce et leur dire que je garde d'excellents souvenirs des moments que j'ai partagés avec eux.

Alors quand j'ai pris mes fonctions en 2018 au sein du SIS 2A, la première des choses qui m'a interpellée a été la différence qu'il existait entre les 2 SIS, aussi bien au niveau opérationnel qu'au niveau du matériel, des règlements. Quand vous êtes à l'extérieur, vous ne vous pouvez pas savoir qu'il existe de telles différences.

Nous avons, avec le président Armanet, commencé à travailler ensemble, nous avons travaillé et je le dis devant, main dans la main. Nous avons procédé à des groupements de marchés, nous avons travaillé ensemble au niveau du matériel et notre ambition était d'aller beaucoup plus loin.

Donc le temps étant ce qu'il est, nous n'avons pas eu le temps d'aller plus loin. Mais je me félicite de voir que vous avez pris la suite et que vous avez continué à travailler là-dessus.

Ce rapport, je l'ai lu avec attention. Un très bon rapport aussi bien sur la forme que sur le fond.

Les questions, Monsieur le Président de l'exécutif, que je voudrais vous poser, mon ami et collègue Charles Voglimacci vous les a posées, c'est-à-dire qu'il ne faut pas que l'EPISC dure, enfin il ne faut pas qu'il y ait une durée trop longue, il faut qu'on arrive rapidement à la territorialisation des deux SIS.

Aujourd'hui, vous nous avez répondu. Moi ce qui m'interpellait sur le coup c'est de savoir si on ne créait pas une nouvelle tranche qui allait devenir coupeuse pour la Collectivité et pour les communes qui sont les principaux financiers du SIS. Donc là-dessus vous m'avez rassuré, en tout cas en partie.

Après, l'existence des 2 départements malheureusement aujourd'hui elle est ce qu'elle est, il existe aujourd'hui 2 règlements opérationnels. Comment va-t-on y arriver ? Alors, moi je ne sais pas, j'espère qu'on va y arriver, mais j'ai quand même là-dessus quelques doutes, surtout des doutes par rapport à l'État. Est-ce que l'État a la volonté justement d'aller plus loin et de faire en sorte qu'on arrive au bout ? Je le souhaite mais je n'en suis pas sûr. Et donc à ce niveau-là, quels seraient les moyens à un moment donné de pouvoir, je dirais, aboutir à cette territorialisation ?

L'implantation sur Corte me paraît une bonne chose, c'est un équilibre géographique, je pense qu'il convient à beaucoup de monde et à tout le monde.

Moi, quand je suis arrivé au SIS 2A, j'ai trouvé et je le dis, une situation très saine que m'avait laissée mon prédécesseur, au niveau de tout l'investissement et du matériel. On a progressé, on a essayé d'avancer, on a continué justement dans les constructions de casernes, la présidente Arrighi qui était à mes côtés à l'époque, on a travaillé là aussi sereinement et tranquillement.

Donc, nous avons bien entendu voté ce rapport sans hésitation, nous allons être à vos côtés, en espérant qu'on puisse aboutir. Voilà, merci.

*Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Véro Pietri per « Core in fronte ».

**Mme Véronique PIETRI**

Merci, Madame Présidente.

Je voudrais juste dire deux mots également puisque je participe actuellement à ce travail, depuis le début de notre mandature, de territorialisation et je sais à quel point c'est une étape importante.

Ce rapport donc est vraiment un passage important qui montre la volonté d'aller vers cet établissement unique.

Nous, bien sûr, nous adhérons à ce projet et nous y participons. Et nous le défendons pour deux choses, d'abord pour le fait qu'on recherche bien sur l'efficacité et ça a été dit avant moi, les fonctionnements des 2 SIS étant tellement

différents, il y a un besoin d'efficacité, surtout dans ce domaine, qu'il est nécessaire d'atteindre. On a vu pour la catastrophe, je dirais, la tempête d'août 2022 il me semble, quand il a fallu une intervention de toutes nos forces, je dirais, du territoire, et que l'harmonisation a marché. Bien sûr, c'est quelque chose qui demande à être optimisé.

Donc, ce besoin de cohérence, d'harmonisation, de fonctionnement pour ces évolutions climatiques, pour ces nouveaux modes de tempêtes et toutes ces catastrophes, avec bien sûr, donc comme on en a parlé, l'optimisation des budgets, tout ce travail qui est fait. Moi je salue le travail qui est fait parce qu'il y a une grande volonté de faire participer tous les acteurs concernés, dont nous bien sûr, les élus. J'ai donc participé de manière très agréable à ce travail, qui n'est pas terminé, bien sûr.

Et c'est là où je compléterai un petit peu les propos de mon collègue Paul, parce que bien sûr, ça crée des inquiétudes parce que même s'il n'y a pas harmonisation pour l'instant, il y a 2 SIS qui fonctionnent très bien, mais il faudra surtout être vigilant sur le fait que cette territorialisation, elle maintienne l'équité, comme on l'a dit, au niveau social, au niveau régime indemnitaire, toutes ces parties techniques bien sûr, l'équité territoriale aussi, c'est quelque chose de très difficile et bien sûr, il faudra qu'on aille vers quelque chose de mieux et ce sera l'étape qui sera la plus dure.

Je suppose que cette étape de passage en EPISC sera l'occasion de mettre tout ça en place. Donc, c'est de manière très optimiste, moi que je prends cette étape et que, bien sûr, j'y participerai bien volontiers.

Il y a aussi une autre chose que nous défendons dans cette démarche, c'est le côté : donner une identité, notre identité, j'en parle à chaque réunion de travail, cet établissement devra porter nos valeurs, devra bien représenter notre terre, notre peuple et donc son identité et ça fait partie du travail qui est engagé. Voilà merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Hyacinthe VANNI.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Bien entendu, je me réjouis de pouvoir intervenir sur un dossier qui concerne les services d'incendie et de secours.

Saluer mes collègues et amis du SIS 2A et du SIS 2B, souligner aussi l'implication vraiment du groupe de travail de territorialisation, souligner l'engagement de tous les sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires, professionnels ou PATS. Ça a été une belle aventure.

Les inquiétudes ne sont pas toutes levées, certes, mais j'ai envie de dire pour moi, il n'y a pas de pompiers du 2B ou du 2A, il n'y a que des pompiers de Corse dont je fais partie. Mais c'est ça qui est important, et on raisonne déjà dans notre signalétique, i spigni fochi di Corsica. Donc ça, c'est déjà un pas pour s'identifier.

Après les inquiétudes, on peut les comprendre. Est-ce que le 2A va absorber le 2B ? Est-ce que le 2B va absorber le 2A ? Je pense que ce sont des inquiétudes légitimes, mais vous savez qu'on n'est pas, ni la présidente, ni moi, ni les fonctionnaires que vous êtes, ni les pompiers que vous êtes, ni les administratifs que vous êtes, dans cet état d'esprit-là. On est dans l'état d'esprit de la construction, on est dans l'état d'esprit de construire sans se précipiter, on est dans l'état d'esprit de se rapprocher, on est dans l'état d'esprit d'être complémentaires et d'être plus forts. C'est celui-là l'état d'esprit dans lequel on est aujourd'hui. Il ne s'agit pas de dire quale hè ch'hà da esse u chef, si c'est un du 2A, si c'est un du 2B, quale hè ch'hà da esse u presidente ?

Nous, sous la gouvernance, ça a été très vite fait. Elle sera tournante et j'ai prouvé par le passé que je pouvais même construire des établissements où je ne suis plus président. Donc là-dessus, je pense que les choses, elles sont quand même... Ce qui aurait pu bloquer à un moment donné, ce n'est qu'une formalité.

On arrive aujourd'hui à construire, et je vous l'ai dit en réunion, l'établissement de vos rêves, l'établissement que vous voulez pour la Corse et ça, quand on a l'occasion de construire quelque chose, je pense qu'il ne faut pas s'en priver, il faut aller, il faut construire, il faut travailler, il faut être force de proposition. Il ne faut pas penser qu'on ne va pas y arriver. Moi, je suis sûr qu'on va fusionner en 2028, j'en suis certain. L'État, vous savez, il nous fait confiance pour construire cet établissement transitoire.

Julien Marion, c'est 2 places à Bastia, avec les préfets, nous avons dit au président du Conseil exécutif, « je vous fais confiance » et il nous dit à la

présidente et à moi, « je m'étais engagé à tenir mes engagements » puisqu'on l'avait rencontré, il avait dit, « oui vous parlez, mais, ça ne se fera jamais, il est venu en personne, il nous a dit « oui, on fera l'établissement transitoire ». S'il y a évolution institutionnelle, il y aura fusion sans aucun problème. Et même s'il n'y a pas évolution institutionnelle, il peut y avoir fusion sur décret. Ça, c'est important.

L'opérationnel, il ne faut pas se cacher, même si ce n'est pas trop ma spécialité, ce sont les compétences des préfets, des directeurs, mais on a eu un exemple concret pas plus tard que l'autre jour, un feu à Solaru, à la frontière entre le 2A et le 2B. Est-ce qu'on s'est posés une minute la question, puisque je vois des gens qui étaient en responsabilité opérationnelle, de savoir si on allait mutualiser nos moyens ? On y est allés même sans l'autorisation de la zone parce qu'il faut comprendre aujourd'hui, vous le savez, l'ancien président, c'est qu'on est obligés de demander à la zone si on peut aller renforcer le 2A ou le 2B. Nous, on s'est passés de ces formalités, on y est allé, on a travaillé ensemble et je ne pense pas que ça a choqué les préfets. Tout le monde a joué le jeu. Le 2A a mis son hélico, on a mis nos hommes, il y avait 150 personnes sur le sentier et quand on parle de coûts, sachez que ça coûte 20 000 € par jour, hors hélico.

Il faut dire les choses et on parlera demain, ça rejoindra le débat de demain sur la chambre régionale des comptes. Si on écoute la chambre régionale des comptes, c'est simple, il n'y a plus de centre dans le rural, il n'y a plus Galeria, il n'y a plus la Porta, il n'y a plus Antisanti, je ne parle que du nord et Véronique parlera du Sud. C'est ça qu'on veut pour la Corse ? Tant que je serai président, ça n'arrivera pas. C'est ça qu'on veut pour la Corse, c'est-à-dire qu'on ne veut plus de rural ? Là, c'est sûr qu'on fera des économies, Monsieur le président, de l'ordre de 2 ou 3 millions d'euros.

Il y a 20 centres, et je pense sous le contrôle de Pierre Guidoni et de Guy Armanet qui connaissent bien, on peut réduire, c'est une volonté politique. On a fait tout le contraire. Guy Armanet a validé le centre de Galeria très rapidement. On l'a construit. On a fait la Porta, on en fera d'autres. Véronique Arrighi a pris des engagements, vous l'avez vu dans la presse, elle s'en expliquera, très forts.

Oui, on veut que le rural vive.

Oui, on veut qu'il y ait des services publics.

Oui, on veut investir pour y maintenir la vie.

Oui, c'est notre choix politique, on l'assume, Monsieur le Président, on l'assume ensemble. Ça coûte un peu d'argent. Mais est-ce que ça a un prix une vie dans le rural ? Ça n'a pas de prix, comme ailleurs.

Donc ça, c'est une petite parenthèse pour vraiment poser un petit peu le problème.

S'agissant de l'établissement public, je laisserai bien entendu le président répondre à un certain nombre de questions, juste quelques petites précisions.

L'établissement aujourd'hui sera positionné à Corti où on a des locaux, où je remercie l'università di Corsica pour son partenariat fort. On va avoir non seulement un centre de formation euroméditerranéen, l'EPISC et tout ce qui se rapporte autour de la Sécurité civile et les risques majeurs, avec des jeunes, avec l'università, avec ce pôle aujourd'hui.

Tuttu st'affare chì ghjè impurtantissimu per noi è tutti i mezi chè no mettimu in a furmazione. Emu a nostra scola, ghjè una ricchezza. Emu una scola induve vene a ghjente di u cuntinentu à furmà si, emu l'ufficiale, per mè, i più boni d'Auropa è un la dicu micca à a risa puisqu'il y a des gens qui sont FDF 5, formateurs FDF 5 qui vont former en Valabre, qui vont former au Liban, qui vont même au Mexique je pense, et au Brésil.

Donc, je pense qu'il ne faut pas avoir de complexes.

Vous êtes aujourd'hui une richesse et un savoir-faire qui nous est envié. Notre école nous est enviée, nos formateurs nous sont enviés, nos projets européens nous sont enviés. On est aujourd'hui le seul SIS d'Europe à expérimenter un drone bombardier d'eau qui sera présenté le 3 juillet à Corti, ce n'est pas rien, avec des projets européens, avec la Collectivité, incù l'università è incù d'altri paesi. Dunque, ghjè una ricchezza, ghjè un sapè-fà.

Et si on arrive aujourd'hui à avoir ce SIS territorial, et je suis sûr qu'on y arrivera, ça sera une avancée considérable pè a Corsica, pè i nostri giovani, pè quelli chì ponu esse oghje in rispunsabilità. Perchè ci vole à sapè chì tutti i nostri capimachja, s'è un femu micca què, veneranu d'altrò. Et si on ne crée pas les voies et les moyens de pouvoir faire accéder un certain nombre de personnes aux responsabilités, nos jeunes, des moins jeunes, mais des gens qui ont des compétences, on créera des outils pour que ce soit des gens d'ailleurs qui viennent prendre la responsabilité. Ça aussi c'est une réflexion à avoir. On a un petit peu réfléchi et on peut là aussi évoluer sur un certain nombre de choses.

Donc je ne vais pas être plus long, ghjustu à ringrazià vi à tutti. Ce n'est pas la réussite de deux présidents, aussi brillants soient-ils, ou des anciens présidents, c'est une réussite collective, ghjè a vostra riescita à tutti è à tutte è a sapete, pè contu meu, vi facciu cunfidenza, ghjè una fiertà d'avè vi à u mo latu.

Vous le savez, les journées sont longues. Je suis très exigeant avec moi-même d'abord et avec tous mes collaborateurs. Et je pense que ce qu'on fait, ce qu'on a fait en 4 ans, avec des moyens considérables, et je pense que c'est ce que nous envie Pierre Guidoni. Pierre Guidoni hà una espressione, dice « sangue di e petre, ùn si ne pò caccia ».

Dunque, o Pè ti vului ringrazià ti è à Cathy Cognetti è à u so babbu dinù chì ghjè vice-presidente, è à tutti quelli chì sò à u cunsigliu d'amministrazione, emu fattu un travagliu tremendu.

Quand Guy Armanet est arrivé au SIS 2B, c'était une autre configuration du SIS 2A, il n'y avait plus de matériel roulant. Louis Pozzo di Borgo est bien placé pour le savoir puisque quelques fois, il y avait des palettes comme fauteuils.

Suite à l'incendie, le grand incendie de décembre 2017, nous avons vu nos limites et le SIS 2A était venu nous aider avec du matériel flambant neuf. Guy Armanet, je pense, avait fait un plan d'investissement à l'époque où il avait commandé plus de 20 camions feux de forêt. Le premier acte, ça a été celui-là avec un service d'incendie et de secours, Pierre, qui avait du mal et qui avait même vendu son siège social pour faire les travaux, qui avait vendu son siège social pour se retrouver à le louer, 650 000 € par an, pour un prix total en le rachetant qui nous a fait économiser 12 millions d'euros. Ce n'est pas rien d'en arriver là, c'était la fin, c'était un risque pour les biens et les personnes.

Alors moi, vous savez, j'ai plus l'habitude de travailler que de dire. Mais aujourd'hui, je vais dire juste deux choses et je ne vais pas le dire pour moi, je vais le dire pour toutes les équipes qui travaillent à mes côtés au quotidien. On a construit, on a modernisé, on a refait des organigrammes avec Véronique, des organigrammes qui sont identiques. On a fait des GPEC et on sait aujourd'hui, qui va partir à la retraite, quand, combien de personnes on peut recruter. On sait aujourd'hui combien ça nous coûte, Monsieur le président, avec zéro d'augmentation cette année. On sait aujourd'hui où on va. Je remercie Audrey et la DGA d'Audrey et tous ceux qui sont à nos côtés au quotidien.

Je pense que ce qui a été fait, Monsieur le président, c'est une fierté pour la Corse. C'est une fierté pour vous, vous nous avez fait confiance et je pense qu'on a montré que vous pouviez nous faire confiance. Mais, ce n'est pas Hyacinthe Vanni qu'il faut remercier, sò elli.

À ringrazià vi à tutti è videreti chì l'EPISC serà dumane u nostru serviziu d'incendii è di succorsu di a Corsica.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Vi ringraziu, Madama a Presidente,

Duie parolle, hè difficiule à parlà dopu à Hyacinthe ma aghju da pruvà.

In 85, 1900 hen, ghjera duttore di i pompieri di Bastia, sott'à u cummandamentu di u ben'di Henri CAMPANA. È tandu i centri eranu gestiti da e cumune. Ci era pocu mezu, è ci era u periculu ancu à intervene. Dunque ci hè statu a depertamentalisazione, hè statu un passu maiò per a prufezialisazione, è per tutti i nostri pompieri, è dopu sò statu elettu à u cunsigliu generale, ghju sempre militatu per a creazione di issu serviziu regiunale, territoriale piuttostu è sò felice chì oghje ci sia à u prima pianu, cù a creazione di stu stabilimentu, è tutte e quistione ch'o sentu quì, per quelli chì sò à pena freti, l'aghju intese quand'ellu s'hè passatu da a cumuna à u dipartimentu, è u custattu ghjè chì ghjè statu un bè, issa transfurmazione, è sò sicuru chì a territorialisazione serà un bè ancu più forte.

Per u cummandamentu uperaziunale, aghju da aghjustà l'ultima parolla, pensu chì s'ellu ci hè un statutu d'autunumia, ùn ci serà più dui prifetti in Corsica, ùn ci serà più cà un cummissaru di a repubblica.

Eccu, basta sò ch'avia da dì.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ùn v'inchietate micca, ghjè l'ora, dopu 4 ore si cumencia les envolées lyriques...

Quale hè chì vole parlà dinò nant'à issu sugettu ? Josepha Giacometti.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Vi ringraziu.

Quelques mots, bien sûr, pour dire que l'objectif que nous voulons tous atteindre visiblement, au regard des interventions que je viens d'entendre et qui m'ont précédée, celui de la territorialisation. Bien sûr, nous y aspirons tous et nous souhaitons qu'il y ait un service d'incendie et de secours, pour le dire de manière un peu triviale, puisque ça vient bien au-delà, à l'échelle de la Corse dans les années à venir.

Pour qu'on réussisse l'objectif, il faut garantir les étapes et la réussite de chaque étape pour être en capacité de faire la bonne démonstration.

D'abord, je m'associerai également à l'hommage qui a été rendu sur le travail qui a été mené par l'ensemble de ceux qui y ont concouru, bien évidemment, et on voit que les choses avancent. Ghjè pè quessa chì ùn ci vuleria micca cumincià à inciampà avà.

Les questionnements, ils ne se situeront pas sous l'aspect critique, vous l'aurez compris, mais sous un aspect voulant concourir à la réussite de l'objectif.

Bien évidemment, on ne peut que se féliciter de la volonté de situer à Corti cet outil de gestion stratégique pour différentes raisons, vous les avez évoquées à terme, mais cette localisation, elle demandera de l'harmonisation, des questions de mobilité. Elle soulève donc de fait des inquiétudes également au niveau social, qu'il faudra savoir lever et dépasser.

Elle demande aussi une harmonisation, mais je pense que ça ne peut être aussi que positif, sur l'efficience, l'efficacité et l'harmonisation entre les SIS 2A et SIS 2B, mais le travail a déjà été entamé et il doit être poursuivi. Ça ne doit pas être conçu comme un obstacle, mais bien au contraire en dynamique, et non pas comme des éléments de blocage.

Donc lever les obstacles en termes technique, pratique, social, budgétaire, parce qu'il ne faudrait pas, et ça a été notamment, je l'ai vu également soulevé par l'avis du CESEC, il ne faudrait pas qu'une entité administrative vienne à terme rigidifier l'opérationnalité et les fonctionnements et la mise en œuvre stratégique de cette territorialisation. Donc ça aussi, il faudra clarifier les fonctionnements à ce niveau-là, parce qu'il faudra au contraire que ce soit un outil qui concourt à la réussite de la territorialisation, et non pas un outil qui vienne la freiner.

Il faudra aussi que l'on puisse maintenir, et ça a été dit plusieurs fois et c'est pour ça qu'il y aura des enjeux budgétaires dans les années à venir qui vont très certainement dépasser même le cadre de cette discussion et ce que pouvons d'ores et déjà imaginer, pour maintenir des unités dans le rural, bien évidemment, in i territorii muntagnoli, parce que moi, le rural, mi fatiga à pena issa spressione,

Dunque in i nostri territorii muntagnoli, è di sicuru cumpieraghju pè quì, ci vulerà dinù, perchè ghjè d'impurtenza, ci vulerà dinù, l'avete detta, chì a lucalisierung in Corti era pè a furmazione è pè a ricerca, è di sicuru chì in l'anni à vene, a Corsica averà un doppiu rolu à ghjucà, avemu e risorse umane chì travaglianu dighjà, pensu à i prugetti purtati da l'Università di Corsica, dighjà in cuurdinazione, cù i servizii d'incendii è di succorsu, avete ammintatu quellu di u Fium'orbu, amminteraghju u projet GOLIATH dinù. Avemu da diventà..., e sfide seranu maiò per a Corsica perchè chì risichemu incendii maiò chjamati mégafeux, spergu chì ùn ci ghjunghjeremu micca ma ci serà un bisognu di a ricerca à issu livellu quì, è ci serà un bisognu dinò d'armunisazione nant'à i mezi à livelli Europei è Mediterraniu, chì veradimente sò di primura pè riesce una gestione di l'incendiu. Qualchì anni fà, ci eranu dinù, è cumpieraghju pè quì ci era un prugettu è una voglia, s'elli si ne vanu un ghjornu di Sulinzara, si pò sperà ch'ellu diventi un centru di gestione di l'incendiu in cuurdinazione cù quellu di Corti in materia di ricerche è d'uperaziunalità diceraghju.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Altre dumande di parolla ? Pierre Guidoni.

**M. Pierre GUIDONI**

Merci, Madame la présidente.

J'ai été président du SIS en 2010 et bien entendu, pour moi ça fait partie de ma plus belle expérience que j'ai depuis que je fais de la politique parce que j'ai retrouvé et j'ai trouvé au sein de cette famille une humanité vraiment exceptionnelle.

Je remercie le personnel du SIS, j'en connais quelques-uns depuis quelques années, Monsieur le directeur de Haute-Corse, etc. pour leur travail, leur sérieux et leur investissement parce que c'est quand même très important.

Je suis confiant pour l'avenir parce que, en 2012, on avait fait la première réunion à la Collectivité de Corse avec Paul Giacobbi. Tout à l'heure, mon ami Charles a parlé des gens qui ont marqué la Corse-du-Sud, il a oublié un peu la Haute-Corse. Je ne citerai personne parce que je risquerais d'en oublier. On n'est pas là pour faire de louanges avec les présidents qui nous ont succédés parce que nous ne sommes que de passage, les présidents bien entendu. L'important, c'est qu'on marque notre pierre à l'édifice et qu'on aille de l'avant.

Le SIS, ce n'est pas que les incendies, c'est surtout le secours avec la désertification médicale que nous avons partout. Aujourd'hui, si les pompiers, malheureusement, ne sont plus sur le terrain, le rural va s'éteindre complètement. Et là, disons que je reconnais que vous avez mis les moyens pour que finalement on ne subisse pas ce genre de problème.

Sinon il est certain que les problèmes des préfets pour l'avenir, pour ceci, cela, je pense que ça va être gommé vite fait, bien fait.

En tant que maire depuis 25 ans, malheureusement j'ai subi de gros, gros incendies sur ma commune avec 18 000 hectares de surface, c'est plus facile de mettre le feu à Calenzana qu'à Algajola, mais je veux dire par là que je suis solidaire de cette démarche. Bien entendu, comme l'a dit Charles, nous allons voter pour avec certaines inquiétudes que nous avons. Mais l'important, ce qui me fait plaisir, c'est que tout le monde va aller de l'avant, on va travailler tous ensemble et il faudrait qu'on travaille sur tous les points de vue, tous ensemble pour que notre Corse de demain puisse prospérer.

C'est tout ce que je voulais dire.

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. D'autres interventions ? Paul-Félix Benedetti pour « Core in fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur le fond, les membres du groupe se sont exprimés et ont donné une position qui, je pense, va dans un esprit global.

Par contre, moi je voudrais vous parler de la gouvernance. Vous faites une proposition à 2 fois 5 pour les représentants de l'Assemblée de Corse. Moi, je vous mets quand même en garde sur l'arithmétique et la réalité de la politique. Aujourd'hui, il y a 8 représentants, il me semble, de l'Assemblée de Corse dans chaque SIS, ça veut dire qu'on va en dégager 3 dans chacun des SIS. Je représente un petit groupe qui dans des proportionnalités dans ces quantum-là, n'y est jamais, sauf s'il y a des consensus et je ne pense pas qu'on soit dans un esprit de concorde en ce moment, collectivement.

Donc je voudrais qu'on remonte à 8/8, que chaque membre qui est aujourd'hui élu Collectivité de Corse dans un SIS remonte dans la coquille supérieure, sinon ça pourra poser des problèmes. En tout cas je vous demande de regarder cette petite chose de plus près.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Oui, Madame la Présidente du SIS 2A.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Merci, Madame la Présidente.

C'est compliqué de passer après mon collègue Hyacinthe Vanni, et ami !

Permettez-moi tout d'abord également de remercier les différents présidents qui se sont succédé dans les deux services d'incendie et de secours mais également remercier les élus qui ont pu siéger et qui siègent actuellement.

Je vais remercier également les services de la Collectivité de Corse puisque depuis 2018, le dialogue est très bon, fluide.

Tout ce qui a pu se faire au sein des différents services d'incendie et de secours, j'insiste, c'est bien grâce au financement, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, de la Collectivité de Corse.

Nous avons pu élaborer une convention d'objectifs et de moyens. Nous avons pu également élaborer un plan pluriannuel d'investissement.

Remercier également l'équipe projet qui travaille donc sur ce service d'incendie et de secours unique, service d'incendie et de secours de Corse, depuis maintenant 4 ans.

Sans refaire l'historique de ce qui a pu être fait ou ce qui est fait dans les différents établissements, Monsieur le président de l'exécutif, oui, depuis 2018, vous avez parlé de cette territorialisation, de cet établissement unique. J'ai entendu par ma collègue Josepha, il ne faut pas brûler les étapes, c'est vrai, mais j'ai entendu aussi depuis quelques jours era ora, il était temps, il était temps que ça se crée... Non, pas vous, pas vous !

**(Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA sans micro inaudible)**

**Mme Véronique ARRIGHI**

Tout à fait. C'est tout simplement pour rebondir et pour dire qu'effectivement, depuis 2018, il y a différents travaux qui ont été initiés sur de la mutualisation et de l'harmonisation, qu'il a fallu aller petit pas par petit pas, travailler avec l'humain, prendre en compte les différents écarts, qu'ils soient structurels ou opérationnels.

Depuis 2021 au sein de ce groupe projet où bien évidemment, et je m'en excuse, j'ai oublié de parler des agents techniques, des agents administratifs mais également des différents syndicats qui ont vraiment été partie prenante dans tout ce travail, nous nous sommes mesurés, nous nous sommes évalués et la création de cet EPISC n'est qu'une période transitoire. Cet établissement nous est permis dans un cadre réglementaire et doit nous permettre de rebondir et de travailler en parallèle de différentes harmonisations, vous l'avez cité Monsieur le président, dans des blocs de compétences bien précis, mais il doit nous permettre également de continuer les discussions avec l'État pour faire comprendre que ce qu'on veut et ce qui est nécessaire, c'est bien cet établissement d'incendie et de secours unique en Corse.

Donc je ne vais pas être beaucoup plus longue. Merci encore une fois, à vous. Le travail continue, il ne fait que commencer, pour réussir à vraiment formaliser cette harmonisation.

Je terminerai simplement en disant que je ne doute pas que ce rapport va être voté à l'unanimité dans l'intérêt des Corses et pour la Corse.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Saveriu Luciani.

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, présidente.

Je réitère tout ce qu'ont dit mes collègues à propos des travaux et surtout saluer, bien entendu, les gens qui sont là tous les jours pour porter secours à ce pays.

Je voudrais sortir un peu de la perspective, je dirais, administrative, qui est une construction patiente, j'ai bien écouté le président Vanni qui s'est impliqué de manière furieuse dans tout ça depuis des années, il y a forcément ce besoin à un moment donné d'unifier, c'est le vieux rêve des nationalistes, ça. La Corse est une et indivisible, c'est bien connu, y compris donc en matière de secours et d'organisation de secours parce qu'il n'y a pas de frontières. Tout à l'heure, on parlait de 2A, 2B, moi 2A, 2B, je crois qu'on est tous allergiques bientôt à ces plaques 2A, 2B. Je crois qu'il n'y a plus besoin d'en parler. La transition, bien sûr, il va falloir la gérer avec ces 2A, 2B, mais en espérant un jour ou l'autre gommer les frontières parce que le feu, le danger n'a pas de frontières surtout dans ce pays et les frontières, en plus de ça, elles ne sont pas que terrestres, elles sont aussi maritimes. La Corse est toujours pour l'instant une île entourée d'eau.

Moi, je voudrais quand même dire deux choses par rapport justement à tutelle des préfets qui sont aujourd'hui, quand on parle de gouvernance, quelque chose qu'il va falloir qu'on pose de manière politique et éminemment politique, surtout si on se situe dans une perspective d'évolution institutionnelle.

Alors moi, je ne rêve pas ni à l'indépendance, ni à l'autonomie, je rêve à un moment donné à ce qu'on ait la souveraineté dans la décision et se retrouver bien entendu avec justement une construction qui permette non pas di fassi piacè, même si je sais que ce n'est pas l'objectif, mais d'avoir la possibilité, parce qu'on est quand même les bailleurs de fonds en grande partie avec les communes et que quand vous êtes bailleurs de fonds, c'est un peu comme les collèges et lycées, que vous ayez votre mot à dire et pas simplement mettre le doigt sur la couture.

Moi, je voudrais dire autre chose, Madame la présidente, comme le siège sera installé à Corte (peut-être à l'université), ça implique bien entendu une collaboration avec la recherche, je voudrais quand même vous dire que ce qui m'a passionné pendant des années, c'était aussi cette adaptation au changement climatique. Regardez la Grèce aujourd'hui, regardez le Portugal, regardez la Méditerranée, elles flambent tous les ans, elles flambent et ce qu'on voit

aujourd'hui, comme dirait un de mes grands oncles, ùn si pò... di tuttu. On va voir pire que ça.

Les événements climatiques extrêmes vont se multiplier en mer et sur terre et il va falloir donc au-delà de la construction de l'unification en quelque sorte de nos secours et donc des services, il va falloir qu'on mette le paquet, passez-moi l'expression, sur les moyens financiers pour les équipements et surtout pour anticiper et essayer de répondre au mieux, même si des fois c'est imparable, à ce qui peut se passer.

Je pourrais parler aussi de la collaboration méditerranéenne, vous en avez parlé, vous, la première, avec les Sardes par exemple ou les régions limitrophes, ça semble évident et surtout, je crois qu'il va falloir aussi qu'on gère les 1040 km de côtes. Il y a quand même là aussi beaucoup de choses à dire. Je me rappelle qu'il y a quelques mois, il manquait une vedette je crois, sur Calvi, et donc, on ne peut pas se permettre à un moment donné de se retrouver avec des interrogations sur des sujets qui sont relativement sensibles.

J'ajoute aussi que la Corse étant quand même un territoire touristique, ça veut dire que, bien sûr que moi je suis de ceux qui disent que le rural a besoin d'un regard très particulier et même dynamique, mais il va y avoir aussi besoin de gérer une population qui est multipliée par 3 ou 4 en été et ça aussi ça va donc compliquer les choses.

Donc l'idée c'est de dire qu'au-delà d'une construction patiente qui se trouve sur les bons rails, il va falloir qu'on passe déjà à une autre étape, celle de la recherche, des moyens supplémentaires et bien entendu de la transversalité qui va être obligatoire, notamment quand on cherche une borne à incendie dans un village, qu'on n'a pas d'eau et qu'on cherche à remplir la citerne à côté. C'est arrivé. Donc là aussi, l'aménagement de territoire est aussi une réflexion à poser sur la table de cette construction. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Dany Antonini.

## **Mme Danielle ANTONINI**

À ringrazià vi.

Stu raportu, chì prupone l'accoppiu di i dui servizii d'incendiu è di succorsu di u Pumonti è di u Cismonti, hè una tappa maiò per rinfurzà a sicurezza, l'unità è a cusioni di u nostru territoriu.

À l'aube de cette phase structurante pour la sécurité de nos concitoyens, nous avons un devoir clair de rigueur, de proximité et d'efficacité.

Alors commençons par nous poser la question de l'intérêt de la création de cet EPISC.

Dans un premier temps, il est évident qu'il va renforcer la cohérence de l'organisation de la Corse avec sa réalité insulaire unique qui justifie une réponse unifiée. Il aura à coordonner les moyens humains, matériels et financiers, tout en assurant une couverture homogène du territoire

Ensuite il va améliorer la qualité de service par l'harmonisation des procédures, des normes et des pratiques professionnelles. Nous pourrons ainsi garantir un niveau de service équivalent partout, tout en respectant les particularismes géographiques.

Et enfin il va optimiser les ressources financières avec une mutualisation des achats, une réduction des redondances administratives et une meilleure gestion budgétaire qui permettront d'investir là où les besoins sont les plus forts : équipements, formations, véhicules et infrastructures.

Quant aux garanties apportées, elles sont multiples : avec une proximité territoriale, avec le maintien de l'emploi, avec une concertation et une gouvernance locale.

Le futur ÉPISC sera doté d'un Conseil d'Administration associant des élus de chaque collectivité locale. La participation des communes, des communautés de communes, mais aussi des syndicats intercommunaux, est assurée dès la genèse du projet.

Et que dire des avantages attendus qui ne sont pas négligeables grâce à une réactivité accrue. Une chaîne de commandement unique permettra des décisions plus rapides en situation de crise, une meilleure coordination entre les différents centres et services, un renforcement de la formation et surtout une simplification administrative.

Un interlocuteur unique facilitera les échanges avec la Collectivité de Corse, l'État, les services de santé et les partenaires privés ou associatifs.

Simu cunvinti chì issu prugettu traduce a nostra vulintà tremenda di custruisce una Corsica più forte, più sulidaria è più autonoma, capace di pruteghje i Corsi cù servizii publichi di qualità è di prussimità.

Per compie diceraghju chì a creazione di l'EPISC hè un passu decisivu per a sicurezza civile di a Corsica. Hè ambiziosu, ma pienamente ghjustificatu : più efficacità, più reattività, più sapè fà, senza scurdà si di a prussimità.

A nostra maghjuria hà da vutà, ben sicuru, à prò di stu raportu, postu chì, ùn avemu dubbitu chì e garanzie presentate saranu rispittate è chì a dinamica di seguitu è di cunsultazione sarà durevule. È cusì, sta riforma sarà una riesciuta per a Corsica, per ognuna di e so cumune è per u so populu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande di parolla ? Nò.

Dunque, aghju da dì duie parolle veramente in furia in furia.

D'abord je voudrais féliciter le Conseil exécutif pour ce rapport, féliciter et remercier les deux présidents de SIS, avoir une pensée pour les anciens présidents. Bien évidemment, féliciter et remercier les personnels des 2 SIS, d'abord pour les actions quotidiennes qu'ils mènent, j'ai pu le constater par moi-même, mais aussi pour la maturité dont ils ont fait preuve au regard de cet enjeu de territorialisation.

Cette territorialisation et ce rapprochement qui se fera étape après étape, bien évidemment sans brusquer personne, est une exigence. Ça va dans le sens de l'histoire, une exigence géographique, une exigence opérationnelle, une exigence au regard des défis à relever en matière environnementale aussi et en matière d'occupation du territoire.

Juste un mot aussi pour vous dire que les services de l'État eux-mêmes aujourd'hui concernant la bi-départementalisation en reviennent pour des raisons à la fois, et opérationnelles, et budgétaires. On ne le constate pas uniquement dans le domaine de la sécurité bien sûr, mais aussi dans d'autres domaines, dans d'autres secteurs et en off, très souvent, les fonctionnaires de l'État effectivement font valoir la nécessité de fusion des services parce qu'il y a un niveau de coordination trop grand à mettre en œuvre. Donc, il y a des déséconomies qui

apparaissent et des difficultés qui apparaissent. Donc tout cela va dans le sens de l'histoire.

Merci beaucoup à tous ceux qui contribuent et merci aussi et surtout pour votre engagement au quotidien auprès de tous les Corses.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement. Merci, Madame la présidente.

Je ne vais pas répondre à tout le monde de façon exhaustive. Merci à toutes et à tous pour vos interventions.

Peut-être d'abord répondre à Paul Quastana pour essayer d'être plus clair que je ne l'ai été. Je prends un exemple : sur la fonction support finances, aujourd'hui, il y a des différences dans la façon de gérer, dans les plans d'investissement, dans les critères de calcul des contributions des communes et des EPCI, que va faire dans ce domaine l'EPISC ? Il va travailler pour aller vers une harmonisation qui est une condition sine qua non de la territorialisation demain.

Si les choses sont suffisamment mûres, l'EPISC prendra une délibération qui n'est que consultative et avant même la création du SIS territorial, les SIS 2A et 2B qui restent décisionnaires pourront décider de reprendre par voie de délibération propre aux SIS 2A et SIS 2B les propositions de d'harmonisation qui auront été faites par l'EPISC. Donc c'est un exemple. On pourrait le prendre dans d'autres domaines comme ceux par exemple des ressources humaines ou de la gestion du patrimoine, des constructions, de la santé et des soins médicaux.

Donc voilà, c'est un transfert à un établissement public qui doit travailler à l'harmonisation dans un certain nombre de domaines et ces domaines sont tous ceux qui sont indispensables à la création future du SIS territorial.

La loi nous permet de le faire, notamment parce qu'il y a un alinéa générique qui dit que les EPIDIS et donc l'EPISC sont compétents pour la réalisation d'études et de recherche. Sur le fondement de cet alinéa, on s'est mis d'accord notamment avec la direction générale de la sécurité civile et Monsieur Marion pour que l'EPISC puisse travailler là-dessus. Premièrement.

Deuxième remarque vers Paul-Félix Benedetti, je pense qu'on va travailler dans le même état d'esprit que celui qui a présidé aux travaux préparatoires.

Donc on reste à 5 pour des raisons de souplesse, de légèreté et (le fait, ce) n'est pas décisionnel. Mais bien sûr, votre groupe sera représenté dans ces 5 là. De la même façon, si demain il y a une volonté de participer, eh bien on élargira, étant précisé, c'est important là aussi que, in fine, je viens de le dire, ce sont les SIS 2A et 2B et leur conseil d'administration qui restent décisionnels in fine, y compris sur la proposition faite par l'EPISC en termes de délibération et donc de proposition.

Donc je crois qu'on est dans un état d'esprit qui a démontré, notamment à travers les interventions, que c'est ce chemin qu'il faut prendre.

Me tournant vers ceux qui ont manifesté des inquiétudes, les inquiétudes ou en tout cas les interrogations, ou mieux encore, la conscience partagée qu'il y a encore des points sur lesquels il faut discuter, réfléchir et faire partager, je crois que c'est un sentiment général qui est légitime.

Ceci étant, il ne peut pas nous détourner, et ce n'est pas l'esprit me semble utile de vos interventions, de l'objectif qui est poursuivi.

Au-delà des textes, des pratiques, des trajectoires institutionnelles, il y a aussi la matière humaine, les femmes et les hommes et la façon dont les SIS 2A et 2B se sont construits. Ils se sont construits aussi à travers un socle commun, mais également des trajectoires qui, à un moment donné, dans tel ou tel domaine, ont été différentes.

Et donc je crois que ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui et ce qu'aura à poursuivre et à renforcer l'EPISC, c'est bien de tenir compte de ces inquiétudes, des situations telles qu'elles existent et de trouver les bons points d'équilibre. Je dirais, si je devais transposer avec ce qu'on a fait pour la fusion des 3 collectivités, même si la comparaison n'est pas idéale, nous, on a fait des groupes de travail à l'époque. Les groupes de travail, là, ils ont eu lieu. C'est comme si pour créer la nouvelle Collectivité de Corse, on avait eu le temps et les moyens de créer une instance dans laquelle auraient été représentés les élus et les personnels des 3 collectivités appelées à fusionner, qui pendant un an ou deux ans auraient travaillé sur les différentes fonctions support en proposant aux 3 collectivités qui auraient vécu encore pendant 2 ans « Voilà comment on va faire. Qu'est-ce que vous en pensez ? ». Je pense que ça aurait peut-être été préférable en termes de construction patiente et partagée. Donc voilà la perspective qui est proposée, c'est celle-là.

Je vais terminer en remerciant bien sûr les anciens présidents des SIS, saluant amicalement José Rossi qui peut-être nous écoute, ayant une pensée et ce n'est pas seulement une politesse protocolaire en ce qui me concerne, une pensée forte pour Toussaint Luciani dont on sait tout ce qu'il a apporté au SIS 2A, mais

également à la Corse de façon générale. Et puis aussi, comme l'a dit Pierre, à toutes celles et tous ceux que nous n'avons pas cités, parce que nous risquerions d'en oublier. Mais je l'ai dit, c'est un travail, c'est une trajectoire qui s'inscrit sur des décennies.

Mais pour terminer, m'adressant, à Saveriu Luciani, bien sûr que ce travail de construction aujourd'hui de l'EPISC et demain du service territorial, doit s'inscrire dans une perspective plus large. À cet égard, deux remarques. Premièrement, on va parler demain de l'organigramme, vous avez peut-être vu qu'il y a des délégations générales un peu transversales qui sont prévues pour être rattachées directement au directeur général des services et pour avoir des espèces de Task force, indépendamment des DGA, sur des problèmes qui sont des problèmes stratégiques ou des questions stratégiques.

Il y a notamment cette question des transitions et notamment de la transition écologique, réchauffement climatique et donc aussi sécurité civile, etc. Et il y a également la langue intégrée dans le rapport de la Corse au monde, ce qui est aussi, me semble-t-il, mais on en parlera tout à l'heure, une des attentes et une des demandes qui était de dire « on ne peut pas laisser la langue corse intégrée comme une simple dimension de la culture et du patrimoine et des politiques publiques ». La volonté c'est bien de faire que la langue corse, à travers ce positionnement dans l'organigramme, soit réinscrite dans notre identité collective, dans notre rapport au monde, dans notre rapport à l'environnement européen et méditerranéen et montrer aussi que la langue corse a vocation à irriguer l'ensemble des politiques publiques de la Collectivité de Corse. Ça, c'est pour la langue.

C'est la même chose pour les transitions, notamment la transition écologique, lutte contre le réchauffement climatique.

Ce rapport, il vient après les rapports, notamment sur les programmes Med Star et il vient rappeler le rôle central des SIS 2A, 2B et demain du SIS territorial. Mais les SIS eux-mêmes ont vocation à s'intégrer dans une vision stratégique qui est beaucoup plus large et qui doit nous conduire en suite du rapport que nous avons fait au lendemain de la tempête d'août, nous avons dit, « il faut repenser notre paradigme en matière de sécurité civile, d'intégration dans toutes les politiques publiques, des enjeux de transition, etc. ». C'est aussi ce qu'on va essayer de faire. Il y aura un rapport ou à la fin du mois de juillet, ou à la rentrée de session en septembre qui viendra proposer à l'Assemblée de Corse d'entériner cette vision stratégique globale.

Voilà donc ce que je voulais vous dire en renouvelant mes remerciements à celles et ceux qui ont permis aujourd'hui que nous statuions sur le rapport et la proposition dont est saisie l'Assemblée de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci, Monsieur le président.

Donc, nous allons passer au vote...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Monsieur le président, j'ai pris acte des propos qui vont dans le sens du pluralisme et de la pluri-représentation des groupes, sauf que quand vous proposez un conseil d'administration avec 10 élus, deux fois 5, 10 élus de la Collectivité territoriale et qui seront eux-mêmes désignés par les élus déjà présents dans les conseils d'administration, je suppose que la majorité voudra rester majoritaire, que vous voudrez garder vos 6 élus.

Aujourd'hui, je ne sais pas par quelle alchimie, tout à l'heure je me suis trompé, je vous ai dit 8, vous êtes 10 et vous êtes 7 de la majorité dans chaque conseil d'administration.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, si vous allez faire un amendement, vous l'expliquez après et on fait une suspension de séance...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Parce que je ne vais pas remettre à la décision arbitraire du groupe majoritaire de savoir si on va y être ou pas.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je suis d'accord, mais ça, vous l'expliquez après.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Ou quel groupe ne va pas y être parce que si vous voulez garder la majorité, ça sous-entend qu'il y en a un qui va dégager.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On va suspendre la séance.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

On va vous rassurer, on va vous donner des explications et on trouvera aussi le...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Hyacinthe Vanni a demandé la parole, Monsieur le président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste pour assurer Monsieur Benedetti et il le sait, déjà toutes les délibérations du conseil d'administration sont votées à l'unanimité. Il n'y a pas pour nous de règne, de supériorité. De toute façon, les choses, il faut qu'elles soient à l'unanimité, on le sait très bien. Si nous on doit faire l'effort de mettre quelqu'un en plus, on mettra quelqu'un à vous. C'est dans cet état d'esprit-là.

Moi je pense qu'il n'y a pas d'inquiétudes. Après il y a 10 de l'Assemblée, il y a les communautés de communes, mais bon... Pas d'inquiétudes, Monsieur Benedetti, en ce qui nous concerne, avec Véronique et moi, on est même prêts à vous laisser une place, à mettre quelqu'un en moins, il n'y a pas de problèmes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, donc Monsieur Benedetti, vous allez faire un amendement. Eh bien, on suspend la séance. Monsieur le Président, je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Le Conseil exécutif va examiner avec la plus grande attention et je dirais un a priori favorable à l'amendement qui sera déposé puisque l'idée c'est bien que l'EPISC puisse travailler de la façon la plus partageuse pour nourrir notamment les décisions qui seront prises par les conseils d'administration des SIS 2A et 2B. Donc suspension le temps que l'amendement soit déposé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc suspension de séance dans l'attente de l'amendement du groupe « Core in fronte ».

**La séance est suspendue à 16 h 58 et reprise à 17 h 15.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ripigliemu. Pè piacè ripigliate e vostre piazze.

Alors il semblerait que l'interruption de séance ait été bénéfique et qu'un accord ait été trouvé entre le groupe « Core in fronte » et l'exécutif. Monsieur le président de l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il a dit 8, j'ai dit 5. Il a redit 8, j'ai encore dit 5. Il a 7, j'ai dit 7...

C'est pour rire un peu. Mais je pense que c'est un bon point d'équilibre, 7 du SIS 2A et 7 du SIS 2B, à la fois pour d'un côté, structurellement garantir que tout le monde est représenté, toutes les sensibilités, tous les groupes ont la garantie d'être représentés au sein du conseil d'administration de l'EPICS et d'un autre côté, de ne pas avoir une structure trop développée avec les risques d'absence de quorum que cela peut faire peser.

Donc, on propose un amendement de synthèse en substitution au projet d'amendement évoqué, dans lequel le conseil d'administration de l'EPISC serait composé de 7 représentants du SIS Pumonté au titre de la Collectivité de Corse, 7 représentants du SIS Cismonte, 2 représentants des communes et EPCI de Corse- du-Sud, 2 représentants des communes et EPCI de Haute-Corse, pour un total de 7+7, 14, 16, 18 au lieu de 14 comme initialement proposé, 18 élus au lieu de 14. 7 représentants du SIS Pumonté au lieu de 5 et 7 représentants du SIS Cismonte au lieu de 5 au titre de la Collectivité de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, Monsieur le président, je comprends que c'est un amendement oral, on est bien d'accord ? Très bien.

Donc on va demander à tout le monde de voter. Je rappelle qu'en termes de déontologie les membres des conseils d'administration des 2 SIS peuvent participer, les présidents aussi.

J'ai vu que vous vous stressez tout de suite, dès que je dis déontologie, tout le monde se crispe. Il n'y a pas de problème, la déontologie des fois, c'est pour confirmer que tout va bien. Donc, il n'y a pas de problèmes, il y a simplement, mais vous l'aurez remarqué, que Monsieur Louis Pozzo di Borgo s'est déporté parce qu'il est salarié, ce qui est différent bien évidemment.

Est-ce que nous attendons d'autres personnes pour voter ? Je ne vois plus Monsieur Voglimacci. Il est parti, il a laissé un pouvoir. Très bien.

Donc, concernant cet amendement proposé par l'exécutif qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'amendement est adopté.**

Concernant maintenant le rapport ainsi amendé...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Explication de vote, Madame la présidente.

Simplement pour expliquer que nous allons accompagner évidemment le travail très dense qui a été fourni de l'intérieur. Les réserves qui ont été formulées très sereinement par mes collègues restent en l'état. On ne peut pas dire que les réponses distillées par le président étaient de nature à nous rassurer. Donc, on sera très vigilants pour une raison simple, vous savez le mot de fusion dans cet hémicycle relève de ce que vous appelleriez un trauma. Donc tout ce qui relève de la fusion, on est non pas dans la défiance par principe, mais on est très vigilants. Rappeler que quand on dit « ça n'a pas de prix » derrière, ça a un coût et que cette dimension matérielle et financière, nous l'avons, comme d'autres à l'esprit en responsabilité.

Mais évidemment, compte tenu du travail qui est mis en œuvre dont on veut saluer évidemment à la fois la pertinence, le volume et l'engagement des forces en présence et l'histoire parce que tout ce coût vient de loin, nous accompagnons sans la moindre ambiguïté, nous voterons pour le rapport.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour cette explication de vote.

Donc je vais mettre au vote le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Bravo et merci à tous.

**(Applaudissements).**

Nous passons au rapport relatif à la question de l'usage du corse dans l'hémicycle.

Dunque avemu da passà avà dui raporti, unu di l'esecutivu è po dopu unu meiu, nant'à a lingua corsa, aghju da passà subitu a parolla à u Presidente di l'esecutivu, s'ellu hè d'accordu.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

## LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**Raportu n° 172 : Raportu d'infurmazione : Seguite à dà à l'arrestu di u Cunsigliu di Statu chì cunferma quellu di a Corte amministrativa d'appellu di Marseglia annullendu i regulamenti interni di l'Assemblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica chì disponenu chì e lingue d'usu in e duie istituzione sò u corsu è u francese**

**Rapport n° 172 : Rapport d'information : Suites à donner à l'arrêt du Conseil d'État, confirmant l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille annulant les règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse disposant que les langues d'usage au sein des deux institutions sont le corse et le français**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

S'è no ne simu d'accusentu, s'è vo ne site d'accusentu, emu da parlà prima di u raportu d'infurmazione nant'à e seguite à dà à l'arrestu di u cunsigliu di statutu, è po dopu ci sarà a vostra pruposta di creazione d'una cummissione.

Dunque, nanzu di prisintà u raportu, vogliu fà parte à l'Assemblea d'una lettera ch'aghju ricevutu oghje, è, chì, mi pare, vene à schiarisce i nostri dibattiti d'oghje. Sò chì pensu eiu, a diceraghju, più tardi, hè chì, a pusizione di Monsieur Perrin, u Sgiò Perrin, u riprisintente di u sindicatu, ùn hè micca una pusizione isulata. Pensu ch'ella partecipeghja, ind'una strategia glubale, chì s'hà da rinfurzà, ind'è e simane è ind'è i mesi à vene, pè purtà a cuntradiziò contr'à a vulintà unanima, è per u fattu, unanima di l'Assemblea di Corsica, di fà ricunnosce un statutu di a lingua, prima, è sicondamente di creà e cundizioni di un bislinguisimu veru ind'è tutti l'atti di a vita, micca solu persunale è famigliale ma di a vita suciale, è, diceraghju chì a lettera, ch'aghju ricevutu oghje, è chì tengu à scumparte incù l'Assemblea hè un elementu di più, chì vene à cunfirmà mi ind'è st'analisi.

Donc, je vais vous parler de cette lettre qui est en français, donc je la lirai en français. C'est une lettre recommandée, arrivée ce jour, envoyée le 20 juin. C'est l'avenir de la langue française qui est une association de la loi de 1901 qui est agréée par le ministère de la justice et le ministère de la culture et de la communication.

Quelques mots pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas cette association qui s'est créée, qui est composée de personnalités éminentes, amoureuses et défenseuses de la langue française, tout à fait respectables une

association qui s'est créée à titre principal, à l'origine, pour dans la continuité de l'article 2 de la Constitution selon lequel le français est la langue de la République, c'est une association qui s'est constituée à l'origine pour lutter contre la prévalence de l'anglais par rapport au français.

On a vu que l'article 2 qui au départ était porté, présenté, sans doute même conçu pour organiser une défense de la langue française contre la généralisation considérée par beaucoup comme abusive de l'anglais, cet article 2 s'est transformé ensuite en un article d'exclusivité de la langue française au détriment, y compris des langues dites régionales et en ce qui nous concerne, au détriment de la langue corse, jusqu'à l'arrêt du Conseil d'État qui a été rendu et qui vient, mais j'y reviendrai tout à l'heure, qui vient cristalliser, c'était important de le faire, cette analyse de la Constitution.

Donc cette association, au départ, elle se crée pour défendre le français contre l'usage abusif de l'anglais. Mais là, elle nous écrit une lettre recommandée dans laquelle elle nous dit, elle se présente, et elle énonce les choses suivantes. Je n'ai pas eu le temps de vous en faire part, Madame la présidente de l'Assemblée de Corse, je vous prie de m'en excuser.

« L'Assemblée de Corse accueille régulièrement du public lors de ses séances justement dites publiques. À ce titre, elle doit respecter l'article 3 de la loi numéro 94-665, dite loi Toubon. Or, 3 inscriptions au sein de l'Assemblée de Corse ne sont pas rédigées en français, à savoir : a presidente di l'Assemblea di Corsica, u Cunsigliu esecutivu di Corsica è u presidente.

Cette absence du français est en infraction avec la loi. Aussi, par la présente, nous vous mettons en demeure de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ces inscriptions soient également rédigées en français et le cas échéant, et si nous ne déférons pas à cette injonction, l'association agréée par le ministère de la justice et le ministère de la culture et de la communication engagerait toute procédure utile pour que ces mentions soient sinon supprimées, en tout cas accompagnées du français et ceci de façon impérative ».

Ce que je veux vous dire, je respecte profondément et l'association, et ses membres, et le fait qu'on nous écrive un courrier. De la même façon, je le dis aussi, comme ça je n'aurais pas à y revenir, je ne pense pas que le fait de menacer Monsieur Perrin ou qui que ce soit, soit acceptable si tant est qu'il y ait eu des menaces constitutives d'infractions contre Monsieur Perrin.

Donc moi, je me situe dans un champ démocratique pour la question de la langue corse comme pour tout le reste.

Ceci étant, je le dis aussi, c'est une violence absolue et insupportable que de venir nous dire, tantôt par un arrêt, tantôt par des lettres que le cadre constitutionnel actuel de la France, ne permet pas de reconnaître le droit de s'exprimer en langue corse.

J'entends celles et ceux qui disent, « mais on peut continuer à parler corse et ils ne nous en empêcheront pas ». Et je réponds deux choses. Premièrement, vous voyez que, au moins pour certaines choses, on veut nous en empêcher, que si demain vous deviez parler corse et que, pendant une délibération importante de l'Assemblée de Corse, que cette Assemblée ait votée et qu'une association agréée ou un de ses membres ou 1/3 quelconque venait contester la délibération en ce qu'elle a été précédée d'un certain nombre d'échanges dans une langue qui n'est pas le français, cette délibération serait susceptible d'être annulée.

Donc je dis que cette situation d'insécurité juridique totale n'est pas acceptable, déjà d'un point de vue politique et juridique.

Mais d'un point de vue philosophique, je pense que nous avons bien fait d'aller au bout de la procédure visant à faire dire le droit par la plus haute juridiction administrative française.

Il fallait que fut dit et écrit par un arrêt du Conseil d'État que la Constitution actuelle ne permet pas de reconnaître le droit à s'exprimer en Corse. Cette violence-là, symbolique et juridique, elle est insupportable. Et nous devons la combattre, à mon sens, par toutes les voies de droit et par une mobilisation politique et citoyenne à la hauteur de ce que l'on prétend nous imposer.

C'est celui-là l'enjeu et du rapport d'information sur les suites à donner à l'arrêt du Conseil d'État et de la proposition que vous ferez ensuite d'une commission qui viendra porter la voix de l'Assemblée de Corse au-delà du Conseil exécutif, avec le Conseil exécutif je le pense et je l'espère, mais la voix de l'Assemblée de Corse en recherchant là aussi l'unanimité, comme nous avons pu l'exprimer notamment dans le cadre de la déclaration politique solennelle en amont du projet d'écritures. Sur la question de la langue, nous avons tous voté ensemble, c'est celui-là l'enjeu.

Ce qui nous est opposé aujourd'hui, c'est une atteinte insupportable à la démocratie linguistique, à la démocratie tout court et à ce que nous sommes collectivement.

Dire à un individu, à un citoyen, à une femme ou à un homme, et plus largement à un peuple que le droit à parler sa langue ne peut pas être reconnu, je pense qu'il ne peut pas y avoir de violence plus profonde et insupportable.

Donc pour moi, notre échange d'aujourd'hui, il est fondamental et ...

Aghju da vene nant' à a presentazione, corta, di u puntu d' infurmazione nant' à e seguite à dà, d' apressu à noi, à l' arrestu di u cunsigliu di statu di u mese scorsu, di u 5 di ghjugnu.

Prima ramintà a so cunsiderazione di principiu. In particulari, ùn ponu fà valè in e so rilazione incù l' amministrazione di servizii publichi un dirittu d' usu di una lingua altra chè u francese.

Hè ciò ch' ellu scrive u cunsigliu di statu.

Vale à di chì ùn ci pò micca esse dirittu, ind' è u raportu à un amministrazione, ind' è i nostri scambi, ind' è e nostre intervensione, ind' è i nostri discorsi incù u nostru populu, pè a stituzione chè no riprisintemu, ùn ci pò micca esse dirittu ricunnisciutu à parlà corsu.

Ùn sò micca s' è no misuremu sò ch' ella riprisinteghja, in termine di gravità.

Hè una manera di purtà ghjastema nant' à tuttu ciò chì hè statu fattu dipoi 60 anni, micca solu da i pulitichi ma da l' attori culturali, da tutti quelli ch' anu nutritu u riacquistu, è aldilà, aldilà, di sò ch' ellu hè issu populu, issa cumunità umana.

Ci priva di a pussibilità di pinsà l' integrazione, d' accoglie ghjente chì venenu quì, è chì volenu divintà ciò chè no simu.

Dunque sò chì ci aspetta, ùn hè micca solu u prublema di a Corsica è di i Corsi, hè qualcosa chì hà da scuntrà, d' apressu à ciò chè pensu, ch' hà da scuntrà un appoghju di tutti quelli, è quelle numarosi chì ùn accettanu micca issa manera di riflette.

Induv' hè u periculu per a lingua francese?

Induv' hè u periculu per a repubblica francese?

Induv' hè u periculu pè u statu di dirittu, eppuru per u statu?

Ùn ci n' hè micca.

Sopratuttu chì, quand' emu vutatu à prò di un statutu di a lingua, emu scrittu di manera chjara è precisa chì a nostra vulintà di pudè parlà corsu s' avia da accuncià incù i mezi di permette à quelli chì ùn parlanu micca u Corsu di capisce è di participà.

Dunque, ci hà da vulè à risponde, è risponde cume? Risponde prima cù una strategia ghjuridica, davant' à a corte Auropea di i diritti di l'omi perchè ci hè a piazza pè fà ricunnosce ch' issa decizione ùn rispetta micca unipochi i diritti fundamenteali, è, sicundamente, ci hè un antra strada, ancu più dritta è ancu più corta.

Ci hè l'occasione di a revisione custituziunale per a Corsica, sarà sò ch'ella sarà, ma vi ramentu ch'è nant' à u principiu, emu vutatu, ci hè un astensione, è a rispettu ma pensu ch'è per raportu à l'affare di a lingua iss'astensione ùn significheghja micca è mancu un pocu ch'è Josepha GIACOMETTI si tenerà à distanza di issa mossa cullettiva.

Ma, pè a revisione custituziunale, avemu dettu tutti di sì.

Per a lingua, è u statutu, avemu dettu tutti di sì.

Per un bislinguisimu veru è appaciatu, avemu dettu tutti di sì.

È issu dibattitu quì, hà da vene di settembre o ottobre davant' à u Senatu, è davant' à l'Assemblea naziunale.

È ùn sarà micca un dibattitu solu trà a Corsica è u statu. Sarà un dibattitu glubale nant' à a visione ch'ella hà oghje, aldilà di u statu, a Francia, di a ricunniscenza di a diversità linguistica.

È tocca à noi, perchè simu in situazione di fà la, à traversu sò ch'è issu paese, iss'isula hà campatu dapoi più di 50 anni.

À traversu a scelta ch'è n'emu avutu, di vutà à l'unanimità un rigulamentu internu ch'è ci permette di sprime ci in corsu.

À traversu a scelta ch'è n'emu avutu d'andà à cuntestà una lettera d'usservazione di u prefettu ch'è ci dumandava di caccià, di ritirà issa decizione è ch'è ci hà dettu à l'epica "ùn v'inchietate micca, cacciate u vostru rigulamentu è cuntinueate à parlà corsu, ùn ci serà nimu pè vene à circa vi". Ùn emu micca vultutu cascà ind'è issa trappula.

È pensu ch'è emu fattu bè.

Perchè ùn ci battimu micca solu per avè a capacità di parlà corsu. Iè, ghjè impurtante di sapè parlà corsu è di pudè trasmette u corsu. Ma noi sò ch'è no vulemu, ghjè fà ricunnosce u dirittu à parlà corsu. Ind'è u quadru, di una custruzione, demucratica ch'è permettì à tutt'ognunu, puru quellu ch'è ùn parlanu micca corsu di ritruvà si è di campà ind'una sucetà bislingua.

Dunque, à tempu, andà davant' à a corte Europea, piglierà forse 18 mesi o 2 anni, ma ci vole à fà la perchè ci hè a pussibilità di fà ricunnosce da a corte chì issa decisione, è iss'interpretazione di a custituzione ùn hè micca cunforma à i diritti umani fundamenteali, prutetti da a cunvenzione Auropea di i diritti di l'omu, è à tempu, batte ci pè fà chì a revisione custituziunale, s'ella ci hè, pigliessi in contu issa brama prufonda purtata da tant'anni. È ghjunghje, è ghjè unu di i scopi di a cummissione chì sarà pruposta da u raportu di a Presidente, ghjunghje cù una pruposta purtata da l'eletti di a Corsica, nant' à a revisione custituziunale, nant' à a lege urganica chì hà da urganizà u statutu di a lingua corsa, è cù pruposte precise, ch'ella sia ind'è u quadru di u sistema educativu, o ch'ella sia ind'è u quadru di a vita suciale, perchè ùn ci vole micca à perde di vista chì ci hè un risicu maiò, è ne parlu avà, cusì ùn ne parleraghju micca dopu.

Avemu à oghje a furtuna d'avè un Rettore chì ghjè impignatu pè l'allarghera di l'insignamentu di u Corsu. Ùn simu micca d'accunsentu nant' à tuttu incùn'ellu. Ci hè una discussione, chì pò esse qualchì volta tosta, trà a Cullettività di Corsica è u Retturatu, nant' à i mezi, nant' à a valutazione, nant' à i cuncorsi, tuttu u travagliu chè no devimu fà, ma issu rettore vole generalizà u bilinguisimu è l'insignamentu immersivu chì sò i soli mezi di pudè dà à a lingua corsa a piazza ch'ella hà u dirittu d'avè ind'è a nostra sucetà. Ma u Rettore, a sà cum'è noi è quant'è noi...

Dumane, s'è u Sgiò Perrin, un sindicatu, un associu, o n'importa quale, face un ricorsu ind'è u quadru ghjuridicu attuale, face un ricorsu contr' à u bilinguisimu, è di più l'immersivu, simu cotti.

Perdimu.

Ùn parlu mancu di l'immersione, di u bilinguisimu semplice. U bilinguisimu semplice oghje ùn pò esse chè facultativu. Vale à dì chì quand'ellu s'apre una scola bilingua, ci vole chì, sò ch'ellu hà dettu u Sgiò Perrin, è chì ci hà cumossu à tutti, u dirittu, è ghjè ubligatoriu, à prupone à tempu, à paru, à cantu à issa scola bilingua, una scola induve ùn ci hè chè u francese.

È dunque hè una rimessa in causa di tutta a custruzione pedagogica chè n'emu messa in ballu dipoi più di 30 anni.

Dipoi i primi passi di l'Assemblea di Corsica.

È ùn sò micca s'è vo a cridite u ritornu in daretu ch'ellu hè, u statu, i so riprisintenti, e so ghjuridizione, ùn avianu mai avutu u curagiu di dì la, in 82, in 83, in 84...Quand'ellu ci era ind'è st'emiciculu ghjente chì parlavanu corsu, megliu chè noi, perchè avianu parlatu u corsu prima di u francese, è chì parlavanu corsu di modu naturale, quandu noi femu u sforzu di parlà lu. Mai un prefettu s'hè

permessu di di à un Jean-Paul DE ROCCA SERRA, à un Toussaint LUCIANI, à un Xavier COLONNA, è à tutti l'altri "ùn pudete micca parlà corsu".

A ci anu detta à noi.

Quand'emu vutatu à l'unanimità dopu à 40 anni o 50 anni di lotta, un rigulamente pè di chì u francese è u corsu avianu da esse à paru ind'è iss'Assemblea.

Dunqua avà, simu à l'ora veramente, è di e scelte, è di e decisione, è di l'azione cumuna.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Presidente.

Ghjustu un puntu d'infurmazione complementariu. Aghju ricivutu anch'eiu parecche lettere, mails, è pè di la franca, ancu puru u Rettore, i servizii di u statu sò messi à u ditu, sò mustrati cum'è rispunsevuli di sta situazione, è ci sò ghjente chì anu previstu di fà i ricorsi. Dunque ancu puru pè e lizziò, i corsi chì sò fatti avà in lingua corsa in e scole.

Eccu.

Dunque ci simu. Simu cum'ellu si dice, à u nodu di u saccu.

Eccu, allora, quale hè chì vole piglià a parolla nant'à issu sugettu?

Nimu, dunque ghjera un puntu d'infurmazione, ùn ci hè micca votu, è noi cù u Presidente emu da cuntinuà dinò. Ah ci hè Romain COLONNA.

Allora o ghjente?

Allora Josepha, alè, a donna, prima!

Alè, vai puru o Romain.

## M. Romain COLONNA

Grazie, Signore Presidente,

Dì vi chì e lettere di l'associ, pigliemu (e strappa), femu què, par avà, à nome di u gruppu "Fà populu insemi".

Ponu mandà e lettere ch'elli volenu, è purtà ci in tribunale, noi ùn accitemu micca. Què hè a prima risposta.

Dopu, nant'à un nivellu à pena più puliticu, à pena più ghjuridicu, hè stata fatta da u Presidente avà, ramintà chì iss'Assemblea quì, dipoi u 1983, a so prima deliberazione à favore di a lingua corsa.

Micca magiurità naziunalista. Micca magiurità naziunalista! Magiurità di dritta à l'epica. 1983! Sò 40 anni, più di 40 anni avà!

Vogliu di...ghjè un cosu, ùn si pò micca accittà!

Più di 40 anni, un Assemblea, qualsiasi u so culore puliticu è ci sò stati voti trimendi purtati da a magiurità di l'epica di manca dinò è avà voti purtati da e sfarente magiurità naziunaliste.

Più di 40 anni!

Què ghjè u prim'affare.

U sicond'affare, aghju ascultatu cù primura è attenzione u Presidente di u cunsigliu esecutivu, è ci dice in a lettera chì hè stata mandata, ch'elli s'appoghjanu nant'à a lege Toubon. S'è aghju capitu bè. Ma ùn dicenu micca chì a lege Toubon...N'emu ghjà parlatu in iss'emiciculu ma l'aghju da ripete cusì forse pà quelli chì ci ascoltanu, è chì ùn ci eranu micca l'altra volta, avemu da pudè avanzà.

A lege Toubon hè stata mudificata da a lege Molac in u 2021. È a lege Molac in u 2021, dunque mudificata da a raprisintazione, à l'Assemblea naziunale, in Parigi, dispone avà à l'articulu 21 di a lege Toubon, dunque a lege Toubon mudificata di chì ci hè la loi Toubon « La présente loi ne fait pas obstacle à l'usage des langues et aux actions en leur faveur ». Loi Toubon modifiée en 2021.

Quessa, a lettera, o Sgiò Presidente, s'è aghju capitu bè ùn ne face micca rifarenza à quessu l'articulu. Dunque à un mumentu datu, quandu si cunvucheghja à u drittu è una lege, forse ci pudemu intarrugà dinò nant'à e propie

lege francese, è l'aghju detta aghjà in iss'emericulu chì ùn sò micca sempre rispittate.

Dopu, vulia di, postu chì quì avemu un raportu d'infurmazione nant'à un ricorsu davanti à a corte Auropea di i dritti di l'omi, dicendu chì tutti i trattati internaziunali, tutti i trattati internaziunali cumencianu u so prim'articulu, tutti i trattati ! Da una non'discriminazione, di pettu à a religione, di pettu à u culore di a pelle, di pettu à u sessu, à l'urientazione sessuale, è di pettu à a lingua! Tutti i trattati internaziunali, è puru quelli Auropei dunque, ratificati da a Francia cumencianu cù guasgi u listessu paragraffu, a non'discriminazione di pettu à a lingua.

È dunque, a dicu tranquillamente, di modu sirenu in iss'emericulu, a Francia oghje, in u so inseme, ùn rispetta micca u dirittu internaziunale à u livellu di e lingue! Chì l'affare sippiinu detti, dicendu dinò chì, hè stata ammintata da u Presidente, aghju da insiste à pena, vulè diritti in più pà a lingua corsa, ùn hè manc'à pena vulè caccia diritti pà a lingua francese! Ghjè semplicemente vulè diritti in più pà i Corsi, è quelli chì volenu parlà a so lingua. Ùn hè micca vulè caccia diritti à a lingua francese! Je ne suis peut-être pas le mieux placé pour dire ça, nous sommes attachés à la langue française, il n'y a aucun problème là-dessus.

Vulemu semplicemente pudè interragisce in e duie lingue, oghje, di u populu corsu. Pà esse essari bilingui, plurilingui, tranquillamente.

Il y a beaucoup de spécialistes du droit dans cet hémicycle, il y a beaucoup d'avocats et services juridiques, si on s'interroge fondamentalement sur ce qu'est le droit ; le droit, sans être moi-même un spécialiste, ce n'est pas ma formation, mais j'ai cru comprendre que le droit c'était l'organisation de nos interactions sociales. Et le droit vient régir nos interactions sociales.

Cumu vulete una siconda chè no possimu accittà chì u dirittu urganizessi a sclosure? Ùn a pudemu micca accittà, è vogliu di, ùn hè micca pussibile!

Ùn pudemu micca accittà, à un mumentu datu un sistema, à nivellu francese chì tocca à a Corsica, chì vene à urganizà a sclosure di issu populu! Chì vene à urganizà a sclosure di l'interrazione suciale di issu populu, è a lingua chì ghjè a nostra! È noi ùn dicemu micca chì u corsu deve esse impiegatu di modu scclusivu, in permanenza!

Dicemu semplicemente chì à nivellu di u dirittu, u lucutore, u populu corsu, a nostra ghjente, i nostri figlioli, devenu esse prutetti pà ùn avè micca issa cumedia quì in permanenza!

Mi si pare chì in iss'emericulu femu a dimustrazione permanente chè no semu liati à a lingua francese ma chè no semu dinò di core, di stintu, di pinsamentu, è dumane di dirittu liati à a lingua corsa!

Dunque noi dicemu semplicemente chì avà ci n'hè una techja, sò 40 anni chì l'affare dura, avà ci n'hè viramente una techja, tutti i ghjorni di riceve un e-mail, di riceve un courier, di riceve un cosu, d'esse attaccati in ghjustizia è tuttu...Avà ci vole ch'ella cambii, avemu una finestra quì di qualchì mesi, di qualchì mesi pà pudè fà cambià l'affari, noi emu da mette tuttu u nostru pesu pà pudè cambià a lege parchè ùn tocca micca à u populu corsu à cambià.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Josepha hè surtita, donc M.PROFIZI.

**M. Jean-Noël PROFIZI**

Allora eiu ùn parlaraghju micca di dirittu, micca di legislazione, parlaraghju di una canzona. Una canzona chì ùn hè micca corsa, ghjè francese. Una canzona di Francis Cabrel chì si chjama "in extremis". Ùn a sò s'è a cunniscite, s'è ùn a cunniscite micca andate...state la à senta, chì ghjè magnifica, chì ghjè un brionu finalmente di a resistenza culturale è di e diversità minacciate ind'è u mondu, è ciò chè no semu.

È iss'arrestu quì mi face pinsà à un disegnu di Batti Manfruelli, mi pari, chì ghjè un omatale, ùn a sò s'è l'avete digià vistu, pensu. Un omatale, un CRS, tamantu chì briona, è ci hè a Corsica, a nostra Cursichella chì ghjè chjuca chjuca, è ci dice "couché!".

È ni semu à issu puntu quì! Ni semu à issu puntu quì!

A nostra diversità, è a possu dì, a noscia lingua, ghjè aperta versu u mondu sanu. Tutti i gruppi anu spartutu a lingua ind'è u mondu sanu, è ancu avà!

È certi oghje, cù arresti...o tutti i ghjorni, incù curagiu, avà, a ci dice, basta, parleti u Francese, ùn parleti più u Corsu;

È ùn a pudemu micca accittà!

Ma dinò, aldilà di iss'arrestu quì, ghjè ciò ch'elli pensenu dinò di noi. Strabon, à l'epica, dicia, parlendu di l'abitanti di a Corsica, que c'était un peuple hostile, un peuple violent, è mezu salvaticu. È certi a pensenu ancu avà.

Noi dumandemu ghjustu di pudè campà, di pudè cantà, di pudè parlà, di manera semplice, naturale, è di fà parlà a nostr'identità.

Allora, sicuramente, ci vole à piglià u tempu cù l'Europa di difenda u nostru drittu u più prufonu è cuntinuà!

È cumpieraghju incù una canzona di Voce Ventu, chì dice “e porte chè tù chjodi, à mè mi danu l'ale”.

È oghje, semu più forti ch'arrimane, è più chjudite e porte, è più saremu forti, è più parlaremu a nostra lingua.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Josepha.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

À ringrazià vi.

Allora, avemu parechji episodii diceraghju di issu cartulare postu oghje chì ne simu à l'arrestate, è ci dumandate d'andà davant' à a corte, sin' à a corte Europea, di sicuru, di sicuru ch'ellu ci vole à andà, perchè di sicuru parteciperà dinò à a dimustrazione, ma una dimustrazione chì si cunnosce, quella chì u statu francese, hè un statu monoliticu, inferratu, intrappulatu in una logica linguistica chì hà cuncipitu a lingua cum'è un arma, è chì cuntinueghja à cuncipisce a lingua cum'è un arma.

Quessa hè detta, di sicuru un aghju micca da sviluppà di più nant' à issu puntu quì. Aghjusterà qualcosa à a dimustrazione. È a dimustrazione in drittu.

Ma a diciu sta mane, ci vole à marchjà nant' à e nostre duie ghjambe.

U culunizzatore Perrin, bon, piglia a parolla, bon, a l'aghju dettu scrivendu lu qualchì ghjorni fà nant' à e rete suciale, più sò numerosi è più a si sentenu.

Dunque, à un mumentu datu, a culunizzazione di pupulamente, ci riveneremu, pè disgrazia, giremu in tondu, è più si face numerosi, è più si piglianu di pratesa, è più, di sicuru, l'avete dettu citendu issa lettera chè vo avete ricevutu, ghjè un sistema dinù. Ghjè un sistema interu chì à un mumentu datu inserisce l'affare, è provanu à assuffucà. Perchè ghjè què, una strategia, è un sistema.

Dunque ne simu à indignà si, è l'aghju dettu torna sta mane, di modu ghjustu, nant'à prupositi cusì, chì ùn anu nunda à chì fà in terra corsa. Ci sò tutti i ghjorni avviò è battelli chì si ne vanu ver'di lochi induve a lingua corsa ùn hè micca un sapè fundamentale in iscola, da l'aldilà di u mare, dunque, bon, quessa pò esse un ozzione dinò pè certi ma diceraghju quì chì ci hè une necessità d'arradicà una pulitica linguistica d'attaccu. Una pulitica linguistica d'attaccu chì si face sempre aspittà perchè ghjè a pulitica linguistica purtata da u Retturatu, ci aghju da rivene in duie parolle dopu, chì l'hà fattu riagisce à iss'omu, à pena.

Dunque, quandu parlavu sta mane di raportu di forza, v'aghju datu qualchì esempi. N'avete datu d'altri pè risponde. Un raportu di forza, ghjè dinò un raportu di forza dinamicu. Ghjè d'affirmà, d'avanzà, di puntà cù i mezi chè n'avemu.

Nant'à a pulitica linguistica, n'avemu mezi. Ci vole à arradicà li, di sicuru, di più.

Ci vole à andà à mette u puntu dapertuttu induve no pudimu.

Ci vole à purtà una pulitica linguistica. È ùn a femu micca abbastanza, è ne semu bellu luntanu cù i mezi di a Cullettività.

È drentu à st'Assemblea, ci hè a quistione di u regulamentu internu. L'aviu dettu è m'aviate rispostu d'altronde dicendu chì ùn erate micca, à l'epica, in disaccunsentu cù ciò ch'o dicia...

Ci vole à disubbidisce pò esse...Andà fin'à a disubbidienza! A disubbidienza ùn hè micca solu di parlà issa lingua quì. Quì, di sicuru, nimu ùn a ci impedisce.

Ci aghju da rivene dinò pè compie.

Ma, ghjè di trasmette, a Presidente di l'Assemblea di Corsica ùn serà pò esse micca d'accunsentu, trasmette, o pò esse di sì, trasmette l'atti di issa cullettività.

S'è à un mumentu datu vedimu un blucchime, ci vole à pruvucà!

Chì ghjè?

Ùn hè micca di fà prova di...Pè pone un raportu di forza à un bon'livellu, è dunque e discussione chì s'apreranu à un bon'livellu.

Trasmettimu tutti l'atti scritti di issa cullettività!

Sapemu cum'ella s'hà da compie l'affare. Ma omancu sapemu pò esse aprerà una discussione à un bon'livellu.

È ne vengu à un bon'livellu.

Avete dettu qualchì minutu fà chì, nant'à a difesa di a nostra lingua è nant'à a quistione di a cu-ufficialità, ci avemu da ritruvà. Di sicuru chè no ci ritruvemu! È avete ramintatu chì puru chì, s'o ùn avia micca vutatu a deliberazione nant'à e scritte custituziunale, nant'à quì ci pudemu ritruvà.

Iè, ghjè una di e raghjò pè e quelle ùn aghju micca vutatu a deliberazione di a scrittura custituziunale.

Perchè ùn si dumanda micca a cu-ufficialità. È ùn si crea micca i mezi di dumandà la! Perchè chì, l'aghju da leghje in furia, "La Corse...a crée un lien linguistique, historique...è tuttu quessa, cù a so terra", ùn vene micca à di cu-ufficialità. Ma vene à di qualcosa quantunque, chì sò in traccia di mette in piazza. Perchè chì à tempu, certi, s'eranu felicitatu di una parolla di Macron, in st'Assemblea quì.

"Le service public de la langue"

Ghjè què ch'elli mettenu in piazza.

Allora, pò avè i so bon'lati...U sviluppu di u bislinguisimu, sviluppu di una pulitica uffensiva à livellu statale di a lingua corsa.

Què ghjè un bon'statu!

È po ci hè...Il y a les effets pervers! Sì l'altra ghjamba ùn seguite micca. Chì à un mumentu datu ci anu da di "ma vi basta! A cu-ufficialità ghjè a simbolica! Avete tutti i mezi! On met le paquet sur les immersifs! On met le paquet sur le bilinguisme! On met le paquet dans les écoles! Ùn ci avete micca bisognu di una cu-ufficialità! Ghjè simbolica! C'est de la sémantique!

Ghjè què, nouvelle alerte, ch'o vi dicu.

È torna una volta, Presidente, a facciu cun passione, ùn hè mancu un'attaccu ma quì, semu à u nodu di u saccu, hè statu dettu, nanzu, simu à u nodu di u saccu, è di a trappula.

Di a trappula!

Marchjemu cù e nostre duie ghjambe!

Perchè sinnò, à un mumentu datu, ci vole à dumandà ciò chè n'avemu u drittu.

Vulemu a cu-ufficialità? Dumandemu a cu-ufficialità à livellu puliticu. Dopu ci serani neguziati. Ma sò dopu. Micca decide, chì ùn dumandemu micca, nanzu d'avè e risposte.

Mettimu u raportu di forza à u bon'livellu. Perchè a trappula hè aperta. A trappula hè aperta! È si risarra.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande di parolla? Ci era Saveriu, mi pare. Vai puru.

### **M. Saveriu LUCIANI**

Eiu serebbe basi basi à fà cusì. In li tempi, i vechji dicianu “chì feremu?”, avà semu à “chì femu?”, “ch'emu da fà?”.

Eiu spartu sò ch'ella hà dettu Josepha, pensu chì basi basi a vulia di ancu eiu. À 90 %, 95%, cacciemu 5%;

Eiu aghju quì una lettera di u 4 di ghjugnu 1973. 52 anni! Ghjera in francese. Ghjè una lettera, s'è l'avia digià detta, pardon, du vice-recteur de la Corse. Tandu eramu sempre Accademia di Nizza

Donc, il y avait le vice-rectorat de la Corse.

Adressée aux chefs d'établissements CES, CEG, lycées, ne parlu perchè chì ghjè interessante, c'est là où l'histoire commence.

Objet : enseignement officiel de la langue corse. L'aghju quì.

Le vice-recteur si chjamava Jean Voisin, ci hè una rima incù qualchissia chè vo cunniscite bè.

Jean Voisin dicia:

« Dans une première étape, à titre expérimental, dès la rentrée 1973, un enseignement facultatif de la langue corse pourra être donné officiellement dans les établissements du second degré de l'académie de Nice », in Corsica.

È ammenta, à un mumentu datu, hè perquessa chì ghjè impurtante, prima ete fattu à pena u storicu di e rivendicazione. Ùn hè micca di l'astru eri, avà sò più di 50 anni.

Ammenta un certu Fernand Etori, chì ghjera maestru assistente tandu in Ecchisi. Pasquale Marchetti, chì ghjera Professore agregatu tandu à Henri IV, in Parigi. È un certu Santoni chì ghjera Ispettore generale.

Tuttu què pè di vi chì dipoi 50 anni, s'ò capiscu bè, tutte ste tribunalate, di cunsiglii, tribunale amministrativu, cunsigliu di statu, d'Auropa, ci anu purtatu, voi dite "di fole in canzone", noi dimu "da a fica à u peru" perchè in u frà tempu, ci hè statu quantunque parecchi affari. Ne parleremu dumane ind'è e muzione chè no prupunimu, perchè chì ci era a diritta chì ghjera à u putere tant'anni fà, "fiatu novu", v'arricurdate? 2007. L'epica di Giacobbi, cù a cu-ufficialità. U pianu Lingua 2020. A nostra epica à noi, quandu eramu tutti insemi.

È avà? Avà, ne parleremu dopu forse ma vogliu di chì sò chì si passa,...

Un amicu mi dicia issu ghjornu "on va finir comme des réfugiés linguistiques".

Avenu da finisce inchjustrati. Cum'è pecure, in un compulu. Je regarde le Président de l'ODARC. Avenu da esse ubligati à dumandà e prime! Pè pudè parlà corsu! Pè quelli chì volenu parlà, o chì u sanu parlà. Ne simu à sti punti quì! Ne simu à i punti chì u dirittu ùn esiste più! Ci anu messu sott'à i pedi! Sò in traccia di...S'è no cuntinuemu cusì, l'avete detta prima, s'è Monsieur...cumu si chjama digià? Perrin. S'è Perrin face un ricorsu, l'emporta un pianu, u pianu di u Rettore, è tuttu sò chè n'avemu fattu dapoi 30 anni. È ùn esistimu più! Dunque...

Noi simu quì pè turnà à di, à i prefetti, ancu à i Rettori perchè chì u Rettore, dopu dumane, otantu si ne và, otantu ne ch'à vede un antru di quelli chì si scordanu di tuttu. A sapete cum'elli sò i prefetti? Sò ch'ellu hà fattu quellu chì ghjera nanzu, ùn a sà più.

Dunque ci truvemu in situazione di resistenza torna. 50 anni dopu. Simu in traccia di parlà quì d'organizà una resistenza.

Ma eiu ùn vogliu micca resiste. Eiu, Romain a sà, vogliu esiste. Esistemu. Quì simu in traccia d'esiste. Per esiste, ùn ci hè micca 50 suluzione. Ne parleremu forse à l'astru raportu, ma vogliu di, eiu seguitu a tribunalata, cusì chì salta sin'à Strasbourg è ùn a sò induve...Avete a ragiò, è sustenimu, è sustenimu sò chè vo fate, perchè sò chè vo fate, l'avariamtu fatta ancu noi, à a vostra piazza, eramu insemi.

Ùn difendimu micca l'esecutivu, ùn difendimu micca l'Assemblea, difendimu i nostri figlioli. È quelli chì anu da vene dopu à noi, à circa di fà qualcosa. Ùn simu micca quì in traccia di custruisce. Simu oghje in traccia di difende sò ch'omu pò sempre difende. A sapete bè.

Ne simu quì oghje.

Hè perquessa chì, quandu parlu di iss'affare di Voisin, di 52 anni fà, aghju l'impressione d'esse in terza. Tandu ghjera in terza eiu, in cullegiu. Aghju l'impressione di..Deixonne.. Arricurdate vi, facciu un passu in daretu, Deixonne hè stata vutata pà i Corsi in 74, l'annu dopu. È chì prupone, chì prupone stu votu in Parigi? Si chjama Jean Zuccarelli. Pè di vi ind'è n'eramu tandu. Vole di chì tutti i Corsi tandu, ch'ellu sia di manca o diritta sustenianu. Sustenianu issa lingua.

Oghje, oghje aghju l'impressione...Bon allora, ùn facciu micca l'incalculu di l'INSEE ma s'è no pigliemu, s'è vo pigliate e liste di i zitelli in certe scole vi spaventate...Allora ùn sò micca quì per di chì ci vole à lampà li fora ma quellu chì ghjunghje, aghju scrittu l'astru ghjornu nant'à e rete suciale, sò ch'ellu dicia u me corciu di babbu, è sò ch'ellu dicia u me corciu di babbone. In paese ch'è tù vai, usi cum'è tù trovi, è parla cum'è tù sai... À un mumentu datu, l'usu, l'usu ghjè u nostru. U mudellu ghjè u nostru. U prugettu ghjè u nostru. Quesa, vogliu di, ùn ci hè micca bisognu di palisà la ...i prifetti a sanu, tuttu u mondu a sà, ghjè u raportu di forza chì hà da fà a diferenza. Dunque l'affirmazione ghjè di dumandà, dumanderemu forse dumane per via di ste muzione. Dumandà una discussione seria, decisa, à u statu francese.

Puntu è basta.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nadine Nivaggioni !

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente,

Simu un picculu populu chì hè statu straziatu assai.

Quand'è no cullemu in Ponte Novu, quand'è no cullemu in Niolu pè l'impiccati, quand'è no andemu in l'Isulacciu, ghjè un dolore tremende. Tremende.

Perchè chì simu stati straziati assai assai.

È malgratu tuttu què, simu sempre quì.

Ùn anu micca pussutu, ùn ci sò micca ghjunti à sbarazzà si di u nostru populu. Ma ghjè què, ghjè què. È ferma a nostra lingua, fermanu e ghjente, ferma a nostra lingua.

È avà, si ne piglianu à a nostra lingua.

Ma a quistione chì ci vole à pone si, ùn hè micca di sapè s'è u Presidente di l'esecutivu ùn hà micca fattu abbastanza o micca, ghjè chì a so paura, à quelli chì oghje parlanu cusì di a lingua, ghjè chì femu troppu, ghjè chì ùn ponu micca accettà ciò chè no femu. Per elli, sò sprupositi, ùn anu micca listessa manera di pensà. Sapete, s'è ùn aviamu fattu nunda, cuntinuà ciò chè no faciamu sin' à avà, in scola, ùn scummudava à nimu! À nimu!

U prublema, ghjè chì ci hè statu un secondu soffiu. Ci hè statu Scola corsa. Ci hè statu avà a decisione di u Rettore pè l'immersivu. È què, face a peura. È tandu, isse persone chì ùn anu micca listessu lugiziale chè noi.

Ùn ponu micca accettà. Ùn ponu micca!

Anu un antra manera di respirà, di suffià, di campà issa Corsica. È quì, chì venenu à piglià? Venenu à piglià u sole, a furesta, Monsieur Perrin, a furesta, à l'ombra, ma astru restu poc'affari. Nò ma ghjè vera!

È e quistione chì ci vole à pone si avà, perchè chì issa reazione ghjunghje avà?

È chì s'hà da passà dumane?

Perchè chì ghjè què chì à mè mi face a peura.

Quandu noi pruvemu, quì, à traversu e nostre pulitiche pubbliche, di appacià u più pussibile, u più chè no pudemu, ma quand'elle ci sò reazione cusì, sapete cum'ella s'hà da passà dumane cù i giovani? Pensate chì i giovani anu da accettà issa manera di fà? Ùn pensu micca.

È ghjè què chì mi face a peura.

Ghjè chì ùn sò mancu in capacità di capisce chì dumane, ci pò esse un affrumentu trà duie cumunità.

Perchè n'emu da ghjunghje à què! N'emu da ghjunghje à què!

Dunque, è ghjè vera, ùn pensate micca ch'ellu sia qualcosa chì ùn pò micca esiste. Ghjè qualcosa chì à un mumentu datu... Ùn ci lasciaremu micca fà, dunque issi giovani chì oghje manifesteghjanu d'una manera, o d'un antra, à un mumentu datu, anu da avè d'astre manere di campà a so manera d'esiste. Ciò chè n'avemu parlatu avà. A so manera d'esiste ùn pò micca esse ciò ch'elli ci presentanu oghje.

Allora eiu pensu chì ci vole à forse chì a FCPE ma ùn hè micca a FCPE, hè tuttu ciò chì ci hè daretu, ciò ch'ella rapresenta a FCPE, ghjè tutta issa mossa di francisata, perchè chì ghjè què, ghjè una mossa di francisata chì si passa per una seconda volta in Corsica.

È ghjè custì forse chì ci vole à fà capisce chì issa Corsica hà bisognu di pace. Hà bisognu di un populu chì si possi sprime, una lingua chì si possi parlà, ma micca ghjunghje à issi punti quì perchè chì, sapete, Peppu Flori scrivìa tant'anni fà, aghju sceltu Peppu Flori perchè chì ùn hè micca un pueta di l'ultimi anni. Dicia “Lingua corsa, orgogliu è dolore, porti in a mente u to chjama forte, fin'ch'ellu ci serà anima viva, ùn si chjinerà mai a to sorte”.

Fin'ch'ellu ci serà un soffiu a nostra lingua camperà, è Perrin passerà.

Vi ringraziu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, Pierre Ghionga.

### **M. Pierre GHIONGA**

Duie parolle, vi ringraziu.

Saveriu hè ingiuvanitu di 50 anni, eiu di 15 anni, perchè mi ricordu quandu aghju avutu l'onore di purtà u statutu di cu-uffizialità, e scuse scritte nant'à a lettera di u Sgiò Perrin, l'aghju intese di ripresentente di u Statu, è di certi sindacati, ma dopu mi sò dettu, sò smarite, pianu pianu, u Statu face qualchì sforzu per l'insignamentu, nant'à una strada à pocu pressa bona.

Ma pensu ch'o ci sbagliavamu, perchè ci hè un scambiamentu suciologicu impurtenantissimu in Corsica, è avà, a ghjente chì ghjè contr'à a lingua corsa si sente magiuritaria.

È ghjè perquessa chì avemu issu messagiu oghje, è ci vole à fà pianu, avà u cumbattu ridiventa assai puliticu, sò d'accordu cù Josepha, è u statutu d'autonomia ùn pò micca esse senza u statutu di cu-uffizialità. È u statutu d'uffizialità ùn pò micca esse senza u statutu d'autonomia. Ridiventa un cumbattu puliticu maiò.

O ch'osinnò, da quì à 10 anni, ùn si parla più nè di lingua corsa, nè di populu corsu, nè di statutu.

Ci vole à fà in furia.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande di parolla ? Jean-Martin Mondoloni, per « Un soffiu novu »

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Madame la Présidente.

On peut toujours avoir des raisons d'être préoccupé, d'être inquiet et d'employer un ton anxiogène sur ce sujet.

Si on parle de ce qui est a priori un non-événement, de la lettre de quelqu'un qui est assez peu représentatif et qu'on la ramène au torrent d'indignations unanimes que ça a représenté, c'est que ça révèle quelque chose de beaucoup plus profond que ce qui est contenu dans la lettre, qui d'ailleurs est truffée d'imprécisions.

Qu'est-ce que ça pose ? Ça pose une inquiétude qui a été pointée et dont vous avez voulu faire la démonstration à coup de, j'aime beaucoup cette expression, de tribulanate, j'aime beaucoup, une fois en première instance, une fois en cours administratif d'appel et en Conseil d'État. Je pense que la démonstration est faite. Je pense que vous êtes animé de l'idée d'aller encore un peu plus loin et qui se heurte pour l'instant à ce que vous appelez une « jurisprudence rigide » autour de l'article 2 de la Constitution. Ça, on le savait. Ça, ça fait partie des constantes d'inquiétudes et de préoccupations que nous n'avons pas découvertes parce que Monsieur Perrin a écrit son brûlot, qui était moins dirigé d'ailleurs contre ce qu'on fait que contre ce qu'a entrepris Monsieur le recteur, et j'y reviendrai.

Si on n'en reste que là et si on se nourrit les uns, les autres d'imprécisions avec lesquelles il faut être très prudent. Attention, ce qui est en cause pour le moment et pour l'heure, c'est le droit non-reconnu de parler corse dans l'hémicycle. Attention à transposer ça dans l'opinion en disant « on va nous empêcher de parler corse ».

Je dis prudence parce que vous avez parlé des jeunes, qui sont des esprits captifs sur ce sujet, je crois qu'il y a une volonté très largement partagée dans la jeunesse de pouvoir voir ce droit reconnu. Quand on explique, quand on fait un transfert d'idées, tendant à dire que parce qu'on ne nous reconnaît pas le droit de parler dans l'hémicycle, on ne reconnaît pas le droit de parler dans la vie quotidienne, c'est un court-circuit qui peut être très dangereux. A manier avec beaucoup de précaution, c'est un produit inflammable. Je ferme la parenthèse.

Si on en reste là, on a raison d'être très inquiets. Mais que je sache, il y a quand même des raisons d'espérer.

I. Pour la première fois dans l'histoire de cet hémicycle, me semble-t-il, vous n'avez pas d'opposition sur ce sujet. Les lettres d'il y a 50 ans, on continue à en recevoir, ce sont des reliquats. Pour la première fois, en tout cas, dans la représentation de la Corse, il n'y a pas d'opposition sur ce sujet. Ça peut paraître neutre, ça peut paraître anodin, ça peut paraître pour certains une évidence.

La part de l'effort que nous avons fait au printemps dernier et depuis quelques mois pour ce sujet-là, aboutir à l'unanimité, ce n'est pas un bijou, mais c'est quelque chose qu'il s'agit de préserver et de faire prospérer.

II. Il n'a échappé à personne que l'État... Oui l'État, dans son inconstance, avec des nominations de représentants de l'État, peut moduler. Mais dans sa version actuelle, et vous avez lu, j'imagine, avec beaucoup d'attention, en français et en corse, l'intervention du recteur ce matin. Ce n'est pas le recteur qui a une revanche à prendre sur son passé, qui d'un point de vue psychanalytique, parce que dans sa carrière il n'a pas pu parler corse, revient ici parler corse. En tout cas, ce n'est pas que de ça dont il s'agit.

Cette implication, elle répond certes à un engagement personnel, mais aussi à un engagement qui pour l'heure est validé à un certain niveau de l'État, qui s'adosse y compris à ce qu'a dit le président de la République dans cet hémicycle.

Je vous invite aussi à mesurer que ce n'est pas rien non plus. Donc il faut s'adosser à ça.

Et puis, il y a un troisième sujet, qui est permanent celui-ci et qui est inviolable, intouchable, je crois que c'est Simone Veil, la philosophe, qui appelait cela la notion d'enracinement. Què, ùn u ci pò caccià nimu. Ce qu'elle appelait le rapport de l'individu à son vivant et à ce qui l'entoure.

L'enracinement, c'est quoi ? C'est, on est aussi ce qui nous entoure et ce qui nous constitue. Parmi ce qui nous constitue, il y a un sujet fondamental qui est la langue, c'est constitutif de notre rapport au monde.

Alors que ce soit reconnu, pas reconnu, ça c'est un vrai sujet. Mais que je sache, qu'il y ait une commission ou pas, ce débat entre nous ici, il a été tranché. Nous souhaitons la reconnaissance d'une communauté linguistique.

Alors c'est suffisamment habile et suffisamment imprécis pour que ça puisse passer, mais derrière ça, il y a la volonté unanimement partagée de préserver ce que nous sommes.

Une fois qu'on a dit ça, je crois qu'il faut se servir de ces 3 atouts sans se masquer la réalité.

Ce que vous appelez « a francisata », c'est un phénomène démographique qui, pour l'instant, nous échappe, qui est hors de contrôle. C'est un phénomène démographique qui est hors de contrôle et qu'on voit arriver dans le périurbain, et plus seulement maintenant, dans les villages avec des hommes et des femmes qui ne sont pas des opposants à la langue corse, mais qui arrivent avec une culture qui est parfois aux antipodes de la nôtre.

Mais ce qu'il faut faire, c'est d'abord faire triompher ce que nous sommes, rester ce que nous sommes, rester soudés, rester unanimes, rester solidaires sur ce sujet et exploiter à maxima la fenêtre de tir qui va s'ouvrir, que vous connaissez tous, avec les divergences d'appréciation que nous avons sur certains points, mais avec une unanimité qu'on ne va pas renier à u mumentu induve simu à a strinta di u saccu.

Ce qu'on a dit, on va le tenir, on va s'en remettre au Parlement, avec l'espoir que tout ça aboutisse, qui est enfin la solution à ce que nous cherchons ensemble, qui ne se trouve pas dans des recours. S'il y avait 4, 5, 6 instances de recours, on vous dirait la même chose, on avancerait l'article 2.

Donc si on s'est engagé aussi là-dessus, c'est pour faire évoluer la Constitution et ce n'est que depuis l'évolution de la Constitution que ce que nous avons décidé unanimement, pas pour le plaisir d'être unanime, parce que cette racine-là, elle nous parle à tous, ce rapport au monde, il nous parle à tous, ce que j'ai appelé la dimension ontologique de nos débats, elle nous parle à tous et donc, on veut tous aboutir.

Et je pense quand même, à ce stade-là, qu'il y a là des raisons d'espérer, en tout cas, ces raisons d'espérer ne sauraient être érodées par un courrier à la fois imprécis, à bien des égards insultant et surtout très décalé par rapport à la réalité du moment, avec la prudence qu'il faut afficher compte tenu des évolutions démographiques que nous connaissons.

**M. Pierre GHIONGA**

Presidente, mi permettite 5 seconde ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Iè...

### **M. Pierre GHIONGA**

Per stà à sente u parè di i capizzoni intelletuali francesi, state à sente u Podcast di France Inter di eri, "Place des langues régionales dans l'enseignement", u parè di u Sgiò Benjamin Morel, chì hà scrittu u libru "La France en miettes, régionalisme, l'autre séparatisme", viderite ciò ch'elli pensinu di e lingue minoritarie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Viderite ghjè propiu curtinese hen ! Eccu ! Allora, iè, ci vole à sente lu!

Altre dumande di parolla?

Non, donc pigliemu attu di...O Sgiò Presidente, vulete parlà?

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Semplicemente, bon, à ringrazià vi pè e vostre intervizione. Si vede ch'ellu ci hè, micca solu un cunsensu ma un unanimità nantu unepochi d'affari, ma vogliu ripete, ùn sò micca tutt'à fattu d'accordu cù Jean-Martin, pensu chì simu ind'è una situazione chì ghjè impurtante ch'ellu ci sia oghje un unanimità.

Impurtantissimu!

Ma ghjè ghjust'à puntu pè què chì a situazione hè gravissima. Perchè ci hè un unanimità di a ripresentazione eletta di a Corsica, d'una parte, ci hè una vulintà di a sucetà corsa di pudè parlà corsu, è ci hè un ricusu sistemicu, sistematicu, di a parte di u statu. À tempu, ghjè un ricusu à tempu ghjuridicu, è puliticu.

Dunque eiu ùn vogliu micca lampà oliu nant'à u focu, ma ùn si pò micca cunsiderà, è ghjè custì u me disaccordu cù sò chè v'avete dettu, ùn si pò micca cunsiderà chì a decizione di u cunsigliu di statu dice solu chì noi ùn pudemu micca parlà corsu quì. A decizione di u cunsigliu di statu, vene à pruibisce l'usu di u Corsu, è di tutte l'altre lingue ind'è tutti i duminii di u spaziu publicu!

Vale à dì chì i giovani, o i vechji, dumane, ùn anu micca u dirittu à sprime si in corsu quand'elli vanu à fà una dumanda à a banca. O quand'elli facenu una dumanda à una stituzione. O quand'ellu si cerca un impiegu.

Vogliu ramintà quantunque...Quand'ellu si tratta di i giovani, simu ind'è un sistema chì ghjè un sistema pazzu, puru tutti i forzi di l'associ chì si batte contr'à a praputenza di l'Inglese.

Ci hè a pussibilità, oghje, d'avè l'oblicu di parlà inglese per occupà un postu, si pò fà un offerta d'impiegù dumandendu à i candidati di parlà inglese.

Vi ramentu chì ci anu dettu chì ci purtavanu in tribunale s'è mittiamu un annunciu dicendu chì ci vulia à parlà corsu!

Chì ni simu ghjunti à l'assurdità d'avè finanziatu una ciucciaghja bislingua, cù un prefettu chì ci hà interdettu d'andà à circà persunali bislingui! Dicendu ch'ella era una discriminazione!

Dunque cumu si pò fà una ciucciaghja bislingua senza persunale bislinguu?

È simu à a strinta di u saccu di stu fattu custi perchè ci hè u cunfrontu trà una vulintà pupulare, unanima di l'eletti d'un populu, appughjata à una rivendicazione storica, leghjittima, scumpartuta in Francia è in Auropa da parechji prugressisti, è u ricusu di u sistema glubale.

È dunque, sò chè dicu, è compiu, ci vole à andà davanti à a corte Auropa, vi ramentu ch'emu una difficoltà ghjuridica, hè chì a Cullettività di Corsica, in tantu chì cullettività ùn pò micca andà davanti à u tribunale. Hè perquessa chì emu scrittu, incù a Presidente, qualchì ghjorni nant'à l'arrestu di u cunsigliu di statu, s'ellu ci era a vulintà d'avè intervinzione voluntarie individuali, pè dà à quelli chì eranu d'accordu, a pussibilità d'andà davanti à a corte, parechji anu rispostu di sì, dunque ci saremu, eiu ci saraghju di tutta manera, à titulu persunale postu ch'ellu hè u quadru ghjuridicu ma di sicuru pensu ch'ellu ci vole ch'ellu sia purtatu, appughjatu, micca solu da a stituzione, sò chè prupongu, vi prupunimu ma da tutti l'attori di a lingua, tutti quelli chì si battenu pè a demucrazia.

Què hè unu, secondamente, pè risponde à Josépha.

Parlemu chjaru.

U prublema oghje, ùn hè micca ghjuridicu, solu, hè ghjuridicu ma hè fundamentalmente puliticu è ne simu tutti d'accunsentu.

Eiu possu capisce...Aghju da ramintà, perchè chì ùn ci hè micca l'infrasata cu-ufficialità ind'è u prugettu di scrittura custituziunale, perchè chì, a sapete, hè un ogettu di disaccordu trà noi. U Presidente di a repubblica hà messu sò ch'ellu hà chjamatu una ligna rossa nant'à a nuzione di cu-ufficialità, è chì u sistema puliticu hè tale in Francia chì u governu, incù a vulintà d'andà ver'di una revisione custituziunale ùn vulia micca dà l'impressione di vene contr'à a dichjarazione publica di u Presidente di a repubblica.

Ind'è e discussione, simu sempre stati chjari.

Per raportu à a lege urganica, quand'emu sceltu è difesu u prugettu di scrittura custituziunale, ci simu adduniti, è ci erate ancu voi, vi n'arricurate. Emu fattu una dichjarazione pulitica sulenna, chì hè vinuta à ramintà sò chè no aspittavamu, aldilà di a forma, sò chè n'aspittavamu nant'à u fondu, di u prugettu di scrittura custituziunale, è di ciò ch'ellu pudia permette è urganizà u prugettu di scrittura custituziunale.

È ghjè tandu ch'emu scrittu insemi, a vogliu ramintà, in francese:

« Le statut de la langue corse et la mise en œuvre d'un bilinguisme réel et vivant.

La langue Corse doit bénéficier d'un statut garantissant, sur le territoire administré par la collectivité autonome, que les deux langues, le corse et le français, puissent être utilisés comme langue d'usage, à l'oral comme à l'écrit, par les citoyens et citoyennes dans toutes leurs activités.

Les institutions et administrations ont la nécessité de permettre un exercice effectif de ce droit dans le respect de l'égalité entre les citoyens, y compris celles et ceux qui ne parlent pas ou n'écrivent pas une des deux langues.

L'objectif du statut de la langue et des politiques publiques en découlant est de contribuer à l'instauration apaisée et progressive d'un bilinguisme réel et vivant dans toute la société, y compris à travers la généralisation de l'enseignement bilingue et immersif. »

Cette définition, c'est mot pour mot, vous le savez et c'est pour ça que nous l'avons écrite, c'est la définition d'un statut d'officialité ou de coofficialité dont l'enjeu se joue aujourd'hui.

Alors je ne vais pas vous convaincre de faire évoluer votre position de façon générale. Par contre, je suis persuadé qu'il y a la place pour que les uns et les autres, on converge sur une position identique sur la question de la langue, la gravité de la situation, le caractère inacceptable.

Ce n'est pas seulement la position de Monsieur Perrin au nom de la FCPE. La position de la FCPE, elle s'adosse là encore à un constat juridique systémique qui est fait.

Par exemple, et pour répondre à Romain, c'est vrai qu'il y a eu la loi Molac, mais Il n'empêche que la loi Toubon qui continue à être applicable, elle dit très clairement, en conformité avec la Constitution, que toute annonce dans un

lieu public doit être faite en français et que c'est sur ce fondement-là que l'association pour la défense de la langue française nous attaque et nous dit : si vous ne retirez pas ça ou si vous ne mettez pas quelque chose en français à côté, nous on vous attaque. Et en l'état actuel du droit, ils auront gain de cause.

De la même façon, il faut le dire, Saveriu a raison, indépendamment du volontarisme du recteur, demain vient un autre recteur, tout peut être remis en cause.

Actuellement, Monsieur Perrin, Monsieur X, Monsieur Y, un syndicat, une association, un parti politique, fait un recours, notre système actuel, même insuffisant, explose.

La langue Corse et son enseignement ne peuvent être dans le cadre constitutionnel actuel tel qu'il est interprété de façon constante par le Conseil d'État et comme il a été interprété en amont par le Conseil constitutionnel. Ce cadre constitutionnel interdit une autre place que celle de langue facultative et totalement facultative pour la langue Corse. Et ça, nous ne pouvons pas l'accepter.

Nous avons deux moyens pour le combattre aujourd'hui, le recours devant la Cour européenne des droits de l'homme sur le fondement de la défense des droits linguistiques et l'action pour faire réviser la Constitution d'ici la fin de l'année, avec un véritable statut de la langue Corse qui garantit son usage et qui nous permet d'aller vers un bilinguisme.

Sur cette analyse et sur ce constat, nous devons, à mon avis, chercher à prolonger et à mettre en œuvre l'unanimité que nous avons déjà manifestée.

C'est un rendez-vous qui est décisif, décisif et nous devons être au rendez-vous et je ne doute pas que nous serons au rendez-vous.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi Presidente. Vogliu ringrazià dinò l'interpreti, chì ci stanu à sente, chì facenu e traduzione forse à pena di più travagliu oghje, è ghjè bon'segnu!

Senza transizione, passemu subito à l'altru raportu s'è vo site d'accordu, quellu ch'aghju purtatu, di sicuru d'accunsentu, perchè chì ghjè una strategia glubale, incù l'esecutivu.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 173 : Creazione di una Cummissione ad hoc nant'à a pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 173 : Création d'une Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il se trouve qu'au moment où le débat avait lieu, j'ai été contactée par quelqu'un qui s'appelle Pierre Dottelonde, que vous connaissez tous, qui a beaucoup écrit sur la Corse, et Pierre Dottelonde, beh à di la franca, ghjè un pinzutu. Hè un pinzutu chì hè ghjuntu quì parechji anni fà, è chì avà parla corsu cum'è voi è eiu, è forse di volte ancu megliu, è vole si di chì a lingua pò esse aduttata è amparata da l'altri a sapete bè, avemu parechji esempi, è vole di dinò chì a lingua, di sicuru ghjè un arnese d'identità cullettiva, ma dinò un arnese pè pudè integrà a ghjente. Pè fà populu, tutt'inseme.

È què ghjè vera.

Dunque eiu vi facciu una pruposta.

La proposition qui vous a été faite vise alors, sans transition aucune véritablement, à pouvoir se doter au sein de cette Assemblée d'une commission ad hoc qui va nous permettre d'amplifier le mouvement, de faire le saut qualitatif dont je parlais ce matin dans mon allocution, qui est absolument nécessaire. Je ne reviens pas sur les arguments qui visent à plaider sur la nécessité, tous, de nous mettre au travail et de construire ensemble une politique linguistique.

Ensuite, chacun dans le champ de ses compétences respectives, institutionnelles, Assemblée de Corse, Conseil exécutif, chacun fera ce qu'il a à faire, bien évidemment, mais en tout cas, quoi qu'il en soit, il ne s'agira pas de définir, mais nous l'avions dit déjà à l'occasion du travail réalisé en commission de la culture et en CDENATE aussi, il ne s'agit pas d'une politique d'une langue minoritaire, il s'agit d'une véritable politique linguistique qui est à mettre en œuvre, d'une part pour continuer à nous battre sur un statut de coofficialité de jurés, donc en droit, mais aussi et surtout de mettre en œuvre une politique de coofficialité de facto qui permette à la langue de réinvestir l'espace public et bien évidemment l'espace privé.

Certains ici le diront mieux que moi, lorsqu'une langue n'est pas légitimée dans l'espace public, elle tend à disparaître aussi dans l'espace privé.

Et toutes les diasporas du monde vous feront cette démonstration-là vous en apporteront la preuve. Tous les peuples du monde qui, à un moment donné, vivent, les diasporas qui vivent en France, au fur et à mesure, leurs enfants et leurs petits-enfants ne parlent plus la langue. Donc, il est impératif qu'on se place de ce point de vue.

Donc l'idée de cette commission, c'est d'avoir une représentation le plus large possible de cet hémicycle. Donc, la proposition qui vous a été faite, c'est non seulement d'y associer tous les groupes présents, les groupes actuels mais aussi les non-inscrits. D'accord ? Donc, on n'est pas partis sur une composition qui est celle d'une commission thématique ou une commission organique. Dans une commission ad hoc, on peut instituer les règles que l'on souhaite dès que la commission est instituée, c'est-à-dire dans un moment. Ensuite, elle pourra se réunir, y compris avant la fin de cette session, et pourront être élus, et le président ou présidente, le vice-président, rapporteur, etc., etc.

Voilà donc les choses qui vous sont proposées, vous connaissez maintenant, l'ambition qui est la mienne et la nôtre en la matière et la vôtre, à ce que j'ai entendu tout à l'heure.

La commission serait composée de 21 membres, pour moitié 10 conseillers qui représenteraient le groupe « Fà populu », donc il va falloir, Monsieur le Président de « Fà populu » me donner les noms tout à l'heure, 3 conseillers pour « Un soffiu », 2 conseillers pour « Avanzemu », 2 conseillers pour « Core in Fronte » et 3, puisqu'au moment où je parle, il y a 3 non-inscrits. Ensuite, on verra si les choses évoluent une fois que vous aurez constitué votre groupe. Moi, je suis membre, la présidente est membre de droit.

Je rappelle que l'objectif de la commission, c'est véritablement de poser les jalons d'une véritable politique linguistique qui peut passer d'ailleurs par l'audition de différents spécialistes d'une part, et surtout de tous les acteurs, de tous les acteurs, il ne s'agit pas uniquement d'une Assemblée qui travaille in camera, déconnectée du monde extérieur, mais qui travaille en réseau aussi et qui s'alimente de ce qui est fait depuis des années d'ailleurs par d'autres acteurs et défenseurs de la langue, que ce soit les associations, que ce soit évidemment l'université et d'autres.

Donc voilà pour cette proposition, est-ce que vous avez des interrogations ou des suggestions ? Marie-Claude et Pierre ensuite.

## Mme Marie-Claude BRANCA

Qualchì parolli.

Ci ralligremu di issa criazioni, di issi cummissioni, ma ci dispiaci quantunqua ch'iddu ci sigghi vulsutu à aspittà tantu pà fà la.

Ramentu dinò chì quantunqua avemu travaddatu dighjà in a cummissione di a cultura è di a lingua, avemu ghjà, aveti parlatu d'audizioni, l'avemu ghjà fatta. A rifaremu, semu pronti, ciò chì v'hà dittu a me cullega sta mani. Semu pronti è più chè pronti à participà è à fà un travaddu efficaci. Avemu ghjà fattu valè u nosciu parè, avemu dittu mond'affari, è diciaremu dinò.

Ciò chì ci diranghja un pocu hè ghjust'à puntu chì avemu travaddatu, è ci semu firmati un pocu cussì, è t'avemu a paura dunqua chì issa nuvella cummissioni fessi a stess'affari.

Spiremu chè nò, innò? Ghjeu quandu aghju travaddatu aghju statu à senta la ghjenti pinsaiu chì i pruposti ch'avemu fatti sariani stati missi in ballu abbastanza subbitu. Ùn hè micca u casu.

Spiremu chì, dunqua hè privistu pà a fini di u 2025 è ni semu beddi cuntenti.

Aveti parlatu d'audizioni, ci vurraria à stà à senta à tutti, tutti l'associ è tutti i cullittivi chì t'ani idej ben'precisi.

Hè sicura chì tocca à nò di piddà i decizioni ma sò iddi dinò chì sò à u cuntattu di quiddi chì parlani, chì campani.

Dunqua pensu chì duvimu stà à senta à tutti.

È vurrariu dinò qualchì parolli pà parlà à l'aghjenti chì ci stanu à senta chì, l'avemu ghjà intesa sta mani, intesa da monda ma ancu oghji l'avemu intesa "pff ils parlent encore de la langue corse, il y a peut-être des choses plus importantes que la langue corse". È quissa hè sicura, ma vurrariu di chì parlà di a lingua travaddà nant'à a lingua ùn c'impidisci micca di travaddà à nant'à d'altri cartulari, chì sò cussì impurtanti, a vita di l'aghjenti, u puteru di cumprà, l'alloghju, ect.

È voddu di dinò chì ghjust'à puntu, l'aghjenti deveni capiscia chì l'amori di a noscia lingua ci aiuta dinò à...di a noscia lingua, di a noscia cultura, faci sò chè no semu, faci u nosciu populu, è ci dà a passioni di travaddà à nantu à

tutti i sughjetti. Dunqua vurraria rassicurà à l'aghjenti chì pensa chè no passemu dinò u nosciu tempu à parlà chè di lingua corsa.

Hè parquissa chì ci vurraria à essa efficaci parchì cussì l'aghjenti vidarani chì nò vulemu avanzà nantu à tuttu.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià ti. Altre dumanda di parolla ? Pierre.

**M Pierre GHIONGA**

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Semplicemente, vuleria cunnosce e relazione trà issa cummissione è u cunsigliu esecutivu in carica di a lingua corsa, è sapè, postu chì aghju vistu chì ci era una nuvella urganisazione di a lingua corsa, s'è a cummissione puderà dà u so parè nant'à st'urrganisazione.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, altre dumande? Nò.

Allora, di sicuru, i penseri, spartu cumpletamente i penseri di Marie-Claude, è ancu d'altri, micca solu quessi. Di sicuru avemu da travaglià, di manera à pena in furia, à pena più in furia chè ind'è a cummissione di a cultura.

Avemu fattu di manera à avè una cummissione specifica, cusì, si pò andà direttamente nant'à issu sugettu è nant'à issu sugettu ùn avemu micca da rifà u mondu hen.

Ogni volta, pigliemu digià i raporti chì sò stati fatti, què, u Presidente o a Presidente vidarà, pigliemu i raporti digià fatti. U diagnosticu hè digià fattu.

Avà, ci vole à impastà, è ci vole à custruì l'arnesi.

È l'idea, hè d'avè l'arnesi pronti, nant'à a cu-ufficialità, o nant'à l'ufficialità di a lingua, da quì à Natale. Dunque l'affare và prestu, ùn ci hè tante chjachjare à fà nè à petde tempu, quessa hè sicura.

Dopu, pè risponde à Pierre, avemu da pudè avè a pussibilità dinò d'interrugà l'amministrazione, què ghjè u prim'affare, di vede, una volta chè n'averemu pigliatu cunniscenza di u nova urganigramma, di vede cum'è l'affare

s'anu da accuncià da un puntu di vistu amministrativu, è pò di sicuru tutte e nostre pruposte anderanu à l'esecutivu.

Vole si di dinò chì, incù l'esecutivu, puderemu fà vene, dicu cusì, u Presidente piglierà e decizione ma a cunsigliera in carica per esempiu di a cultura è di a lingua puderà vene à discorre cù noi, o u Presidente, s'ellu hà u tempu, di sicuru, dunque ùn ci hè micca prublemi, a cuurdinazione si ferà.

Di tutta manera, eiu pensu chì ghjè un modu uperativu ch'avemu da mette in ballu, perchè chì ùn ci hè più tempu à perde avà.

Avà ci vole à impastà, ci vole à sbuccà, è po basta perchè ci hè veramente avà un urgenza, di sicuru.

Presidente, avete a parolla.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu,

Eiu vularia spiecà in qualchì parolla, perchè pensu chì issa pruposta di cummissione hè una rumpitura ind'è a nostra manera di travaglià, pè tene contu à tempu di l'urgenze è di e dumande di l'Assemblea di Corsica.

Ùn rivene micca nant'à sò chè no femu, certi dicenu ch'ellu hè bè, parechji dicenu ch'ellu ùn hè micca abbastanza, è pensu veramente chì ùn hè micca abbastanza.

Ùn parlu micca solu di e critiche di l'uppusizione, parlu di e critiche di a magiurità, parlu di e critiche di l'attori di a lingua, di l'associ chì si battenu, di i prufessori chì si aspettanu di più, u custattu custì, l'emu fattu è a sapemu.

Ùn sò micca quì pè difende u cunsigliu esecutivu. Nè a so azzione. Sò quì pè circà, incù l'Assemblea di Corsica à almanaccà in qualchì simana, una risposta à l'altezza di sò chì s'hà da ghjucà, pensu, da quì à a fin'di l'annata, ind'è u cuntestu ch'avemu prisintatu à l'uccasione di a discussione nant'à u raportu nant'à e decizione di u cunsigliu di statu.

Un travaglione hè statu fattu; ci hè u raportu d'orientazione, è po dopu ci hè statu u raportu di a cummissione di a cultura incù Muriel, chì hà asculatatu, chì hà prupostu, chì hà identificatu unepoche di priurità.

Ma chì hè chì hà cambiatu? Chì hè chì hà cambiatu per raportu à què?

S'è no stemu ind'è l'andatura abituale, chì s'hà da passà?

U cunsigliu esecutivu hà da travaglià, di u so latu, emu da vene da qui à 3 mesi, ci anu da esse unepoche di critiche, a pulitica hè sò ch'ella hè. Ci hè un appusizione chì dinù hè quì pè criticà a magiurità, è u cunsigliu esecutivu. Ci anu da esse l'elezzione...Dunque emu da cascà ind'è un ghjocu chè no cunniscimu.

Eiu, cù a Presidente di l'Assemblea di Corsica, perchè emu avutu issa vulintà?

Perchè eiu vogliu spiazza u puntu d'equilibriu, à truvà ind'è e nostre pruposte cumune, per raportu à u cuntestu ch'emu parlatu, pensu chì ci vole à spiazza issu puntu da u cunsigliu esecutivu ver'di l'Assemblea di Corsica.

E stituzione sò sò ch'elle sò. L'Assemblea vota, è u cunsigliu esecutivu mette in opara. E relazione incù l'amministrazione, ghjè u cunsigliu esecutivu chì l'hà, a sapemu. Ma sò chì pensu eiu, pensu chì ci vole à traduce ind'è e nostre decizione, u fattu ch'ellu ci hè un unanimità in giru à a quistione di a lingua, è un unanimità in giru à a quistione di u statutu di a lingua, un unanimità nant'à a piazza di a lingua ind'è u sistema educativu, è un unanimità nant'à a vulintà di rinforzà a pulitica di a lingua pè ghjunghje à una vera pulitica linguistica.

Dunque pensu chì ci vole à scrive u travagliu di a cummissione ind'è u calendariu chì ci aspetta.

Vale à dì, chì, pè contu meiu, a pruposta chè facciu, ghjè chì u cunsigliu esecutivu possi partecipà, secondu a scelta ch'ella ferà a cummissione, à i travagli. È chì da quì à settembre o ottobre, chì issa cummissione possi restituiscie prima una pruposta di statutu di a lingua à mette in ballu ind'è u quadru di a lege organica. Secondamente, a piazza di a lingua corsa ind'è u sistema educativu; chì sò e nostre priurità? A valutazione, u pianu di furmazione rinforzatu ind'è u primu gradu, u pianu di furmazione ind'è u secondu gradu, a quistione di i cuncorsi, è di u cuncorsu specificu, a quistione di a generalisazione di l'immersivu, chì cunvenzione è chì cuntrattu incù u Retturatu?

Pensu chì a situazione c'impone di travaglià di modu sfarente.

Normalamente, a cumpetenza di u cunsigliu esecutivu, ch'aghju da fà? Aghju da andà à discutà pendente 4 mesi incù u Rettore, pè ghjunghje, pè parlà davanti à l'Assemblea, per chè vo mi dicete custi ci manca què è què...Avemu da perde troppu tempu. Un pudemu micca perde issu tempu. Ci vole à serve si di a prisenza di a vulintà di u Rettore pè ghjunghje cù un travagliu scumpartutu, purtatu da l'Assemblea, è accittatu da u cunsigliu esecutivu pè mette lu in ballu u più prestu pussibile.

Ultimu puntu, e nostre priurità, l'avete detta, ci vole à fà di più. Ne femu digià assai! Aghju quì a lista di tuttu ciò chè ne femu. Ma u custattu hè chì ciò chè no femu ùn basta micca per raportu à ciò chè n'aspitemu.

Dunque eiu aghju incuntratu, ind'è u quadru di a preparazione di l'appuntamentu d'oghje, aghju incuntratu unepochi d'attori di a lingua.

Aghju incuntratu u cullettivu "Parlemu corsu". "Parlemu corsu" v'hà scrittu à tutte è à tutti. Ete ricivutu, l'aghju quì, a so pruposta, un pianu "Parlemu corsu". Un pudemu micca dumandà à l'associ di fà à a piazza di e stituzione. Pè contru, pudemu dì ind'è i nostri travagli, ind'è u travagliu di a cummissione, ind'è e pruposte, ritinimu sta pruposta, sta pruposta, sta pruposta, identifichemu una ligna bugetaria è i mezi di mette in ballu sò chè vo fate. Sia una chjama à prugettu, sia un sustegnu direttu, sia a femu noi, ect, ect.

Aghju incuntratu u cullettivu "Femu la campà". L'aghju incuntrati. Aghju statu à sente e so critiche. Una critica un pocu generalizata n'aghju parlatu nanzu ora, per risponde à Pierre. U fattu chì l'organizzazione di a Direzione di a lingua corsa faci parte di un insemi più largu è cunduce una dilluzione di a lingua corsa. N'aviamu parlatu à spessu. Pensu chì ci hè un unanimità è un cunsensu...Nanzu, eramu cù a lingua corsa, cù u DGS, cù M.Pellegrì, dopu hè stata inserita ind'è l'organigramma generale. Oghje ci hè a vulintà di creà una delegazione generale. Di quessa custì, n'emu da parlà.

A situazione di u serviziu di a lingua corsa, è custì sò ind'è u cuncretu, bon, a sapete chì ci sò ghjente in malatia, ci sò i posti chì ùn sò micca stati rinuvillati, ci hè bisognu à tempu d'identificà e risorse interne, quelli chì sò pronti à vene ind'è sti servizii. Ci hà da vulè, forse, s'è ùn truvemu micca à l'internu, à andà à circa ghjente. Ci hà da vulè à fà scelte chì sò dinù scelte bugetarie. Un vogliu micca fà solu ind'è u mo scornu. Un vogliu micca ghjunghje isse scelte custì, chì sò essenziale per a lingua. Vogliu parlà direttamente incù l'Assemblea. Perchè ci hè un urgenza.

Dunque, eccu u sensu di issa cummissione, pensu ch'ellu hè un passu qualitativu chì ùn emu mai fattu, pè dà ci i mezi di ghjunghje da quì à qualchì simane incù un argumentariu è pruposte chì avaranu quantunque una legittimità democratica senza paru, ch'ella sia ind'è a discussione incù u statu, di modu generale, incù i deputati è i senatori, perchè l'affare di u statutu di a lingua è di a revisione, hà da vene à u vaghjime, davant' à u Parlamentu.

S'o collu eiu incù a pruposta di u cunsigliu esecutivu, è cù unepoche di pusizione spaperse, ùn averemu micca a forza ch'ellu ci vole à avè. S'è no ghjunghjimu da quì à 3 mesi, incù un travagliu di fondu, nant' à a nostra visione ghjuridica, nant' à una visione di a lege organica, nant' à a visione di una pruposta

ghjuridica è fattuale di u statutu di a lingua chè no vulemu, cù una pruposta pè a piazza di u Corsu ind'è u sistema educativu, saremu forti pè a discussione à vene. Saremu forti pè cunvince.

È infine, pè passà di una pulitica di a lingua à una vera pulitica linguistica, ci vole à addunisce tutti l'attori. È quessa, a cummissione, perchè saranu riprisintate tutte e tendenze di l'Assemblea di Corsica, à una legittimità, chì hè una legittimità impurtantissima chè no ùn averemu micca ind'è un quadru abituale di funziunamentu.

Hè pè quessa chè vi femu sta pruposta, è pensu ch'ella hè à l'altezza di l'inghjochi chì ci aspettanu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, s'è ùn ci sò micca altre dumande di parolla, mi ci vulerebbenu i nomi di e ghjente chì anu da esse...

### **M. Saveriu LUCIANI**

Presidente, pà “point d'ordre”, sò ch'ellu hà dettu l'astru Presidente, ci hè unepoche di questione da pusà. Simu quì in traccia di sente un discorsu novu, diceraghju cusì.

Discorsu novu, vogliu sapè un'affare...

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Un discorsu novu, ... « un nouveau discours », je traduis parce que ùn anu micca capitu.

### **M. Saveriu LUCIANI**

Ghjustu duie quistione cusì.

Una, ùn dumandemu nulla hen, site pronte à dà a Presidenza di a cummissione à l'uppusizione? Què hè una quistione.

Siconda quistione. Per raportu à u discorsu novu di u Rettore, chì prupone un centru di scole immersive, chì ci prumette basi basi a luna, è tantu megliu. D'entre in discussione cun elli, nant'à unepochi di dettagli, perchè, l'ete ammentata, l'affare di a furmazione, à mè quand'elli mi dicenu emu da apre 100 scole immersive, dicu, bah, ùn bastanu micca ma bon alè, pè quist'annu ci basteranu. Ma vogliu dì, l'affare di a furmazione, chì ci prumette? A cuntinuità, a cuntinuità, perchè dumane, u vostru figliolu, ghjè à u CE1, l'annu dopu, ci hè

qualchissia pè cuntinuà? Quessa, a vogliu sapè. U ricrutamentu, n'avete parlatu, a sapete i posti quist'annu cum'ellu s'hè passatu l'affare? N'anu cacciatu 10. À u cuncorsu specificu. Vole di chì nant'à 3, maestri di scole in più, novi, di quist'annu, 2 sò standard, i chjamanu standard. Vole di chì in logica, aviamu da esse à parù, 20 per 20. Quì simu à 10 per 30, à l'ingrossu.

Dunque, tuttu què, ci vole à discutà avà, nanzu à a rientrata di settembre ch'asinnò ùn parlemu di nunda.

Eccu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Normalamente ùn ci hè più dibattitu. Dunque eiu vulerebbe sapè avà quale hè chì hà da esse ind'è issa cummissione, pè piacè.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Cù a vostra autorisazione, aghju da risponde.

Vi vogliu semplicemente...

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ma ùn hè micca ellu, scusate, nò, permettite o Presidente, pè piacè, ùn hè micca ellu chì decide quale hè chì hà da esse Presidente di cummissione di tutta manera, hà da esse a cummissione. Avà a sapete. Andate puru o Presidente.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Avemu capitu chì mi vulete mette male cù a Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Dunque, eiu v'aghju da risponde puliticamente. U spiritu, l'avete capitu. Ùn si pò micca..dicenu in francese "Donner et retenir le veau", in corsu si dice "ùn si pò micca avè in dui pedi in u listessu scarpu", d'accordu? Dunque ùn possu micca vene davanti à l'Assemblea, è avè un discorsu d'apertura, è di, à a cummissione, ci anu da esse i nostri è vinarete voi à participà è à ascoltà.

Ind'è l'altru sensu, siamu chjari, cusì, "patti chjari, amichi cari". Ùn mi possu micca fà criticà, è, ci sò state e critiche, di fondu, nant'à e scelte di u cunsigliu esecutivu, ùn parlu chè di a lingua corsa, è dà l'impressione, chè sò ind'una situazione di fiascu, perchè ùn cunsidereghju micca esse ind'una situazione di fiascu, siamu chjari. Pensu chì ùn emu micca fattu abbastanza, è

pensu chì vistu sò chì si passa, è sò chì ci aspetta, ci vole à cambià d'andatura, per esse à l'appuntamentu di a lingua, senza parlà di u restu.

Dunque, u spiritu, hè quessu custì.

Dunque pensu chì ci vole à mette in ballu issa cummissione, ci vole à discutà di a manera di distribuisce e rispunsabilità, è di a manera di travaglià. Eiu, anderaghju versu e discussione di modu apartu.

Vogliu di quantunque, ùn ci vole micca à sottustimà sò ch'ella riprisinteghja, perchè, vogliu di, nurmalmente, u scrittu, è u spiritu di e stituzione ùn hè micca què, a sapete, s'è mi stava ind'è un funziunamentu nurmale è abituale, pigliu e pruposte di Dany, travagliu, u cunsigliu esecutivu scontra l'attori, rivene da quì à 2 mesi, 3 mesi, davanti à l'Assemblea, ci anu da esse e critiche, perchè sarete à a vostra piazza d'upponenti, è ghjè nurmale, è pensu chì à a surtita, ùn saremu micca à l'appuntamentu cum'ellu ci vole à esse ci.

Dunque ghjè què u spiritu.

Rigretu un pocu chì ùn abbimu micca trovu, n'emu parlatu 2 volte in cunferenza di Presidenti, c'aviamu da vede, pè pudè spiecà è pè circà, è po dopu ùn s'hè micca fatta, pensu chì avà ci vole à creà a cummissione, è ci vole à discutà di a manera di fà la funziunà à u megliu.

Eccu ciò chì vi possu risponde.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, mi date sti nomi o innò? O i mettu eiu?

Alè, Romain COLONNA, andemu!

### **M. Romain COLONNA**

Romain Colonna, Françoise Campana, Muriel Fagni, Petr'Antò Filippi, Eveline Galonni-d'Istria, Jean-Charles Giabiconni, Don Joseph Luccioni, Paula Mosca, Nadine Nivaggioni et Elisa Tramoni.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

« Core in fronte » ?

### **Mme Véronique PIERI**

Senza suspresa : Pietri Véronique et Marie-Claude Branca.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

« Avanzemu » ?

**M. Pierre POLI**

« Avanzemu » : Vanina Le Bomin et Saveriu Luciani.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Saveriu LUCIANI è Vanina LE BOMIN. LUCIANI, ah s'hè tù cummencii cusì, assai ghjente hà da parlà! Vai puru, s'è tù cummencii à dì "LUCIANI" o "LUCIANI", ai da vede, "LUCIANI". "LUCIANI" vous n'avez pas la parole, stop! C'est réglé, donc, "Un soffiu"? Voi n'avete 3.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Santa Duval, Cathy Cognetti et Jean-Martin Mondoloni.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bravi. Josepha, iè, vai puru. Òn vole micca vene! Attention hen! Òn mi faci micca u colpu!

**Mma Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Di tutta manera, eiu, òn possu dumandà à qualchissia d'altru! Ci seraghju ma, òn reapru micca u dibattitu, ma solu, quandu è quantu? Perchè chì, a quistione di una cummissione AD HOC, chì hà da fà e pruposte, chì hà da fà rigulà l'affari, eiu sò stata dinù da issu latu quì, è ci avete apertu a porta, in a vostra intervenzione, a quistione di l'organigramme, a quistione di i mezi. Perchè s'emu da fà pruposte, l'hà detta a Presidente nanzu, u pianu hè fattu, a sapemu, u pianu hè fattu! Trà tutti l'associ, trà l'audizione, u pianu hè fattu! Ghjè l'azione, dunque a quistione di a leia di issa cummissione cù l'esecutivu, quandu?, quantu? Serà quessa chì serà di primura, è ci vulerà à definisce, quandu dì, quantu, è quandu?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Hè perquessa chì una di e ragiò, a manera di funziunà, chì faci chì pensu chì ci vole à cambià per esse à l'appuntamentu, pensu chì issa discussione quì, issu travagliu cumunu, u cunsigliu esecutivu deve vene davanti à a cummissione dicendu, bon, ci sò e pruposte, e pruposte di u raportu di Muriel, e pruposte di l'associ, u tarrenu chì aspetta què, què, è què, a necessità di a furnazione, ind'è u quadru di un cuntrattu, a discussione ch'aghju avutu iu

Rettore, pè circa à vede, ind'è a cunvenzione à vene, cumu avemu da sustene, aldilà di u CPER, a furmazione di u secondu gradu. U nostru inviluppu bugetariu, glubale, pè l'anni à vene, quantu mettimu, è induve u mettimu.

S'è no femu un prucessu nurmale, ci hà da piglià 4 o 5 mesi, è ùn ci avemu micca da sorte, hè perquessa chì ci vole à esse veramente operativi, cum'ella dicia a Presidente nanzu, è scambià a nostra manera di travaglià.

Dunque, sò chè vi possu dì, s'ellu hè accittatu u principiu, di sta cummissione, pensu chì ci vole ch'ella s'addunisci subitu subitu, dopu à a sessione, pè cumincià à parlà, di a nostra manera di funziunà.

Sò chì vi possu dì, hè chì l'attori, cù quale aghju parlatu, senza anticipà u nostru dibattitu d'oghje, aspettanu què, è pensu chì ci hè oghje una mossa, dinù perchè ci hè issu sintimu d'angoscia per raportu à ciò chè no vedimu, di e dichjarazione di l'unu è di l'altu, di l'attacchi contru à a lingua, di ciò chè no vedimu vene, ma pè creà a cunfidenza è a vulintà, pensu chì ci vole chè no sortimu cù unepoche di pruposte chjare è decizione chjare puru nanzu di parte in vacanze d'aostu, cusì di sittembre, semu nantu à u fondu di u travagliu.

In tutti i casi, pudete cuntà nant'à a dispunibilità di u cunsigliu esecutivu.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bon simu d'accordi, tuttu u mondu hà capitu, l'affari sò chjari, v'à bè, allora, avà aghju da mette à u votu, 1, a creazione di a cummissione, è s'è vo site d'accordu, listessu tempu, avemu da vutà, listessu tempu, a cumpusizione.

D'accordu ?

Allora, quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chì vote à prò?

Eccu, unanimità, à ringrazià vi.

### **(RAPPORT ADOPTE à l'unanimité)**

Allora, avà, sta cummissione, cun tutte ste ghjente, avà, ste 21 persone, si puderanu addunisce prim'à venderi, per vede cum'elli anu da fà per u Presidente, u Vici-Presidente, è u rilatore. Eccu.

Allora avà attacchemu un antru sugettu, e risorse umane.

Eh, v'è bè, ùn s'ò chè 7 ore di sera, dunque ci hà da esse da presentà, hà da esse presentata l'organisaZIONE di i servizii, cù u nova organigrama, è po dopu ciò ch'elli chjamanu le REO ? U regulamentu d'organisaZIONE di a cullettività, u tavulellu di l'effettivi, è u raportu suciale.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

On peut faire 5 minutes de suspension, Mme la Présidente ? 5 minuti, di riposu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, dite la in corsu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

5 minuti, di riposu per rifiatà si.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

5 minuti in corsu s'ì, perchè quand'è vo parlate, quand'è vo dite in francese 5 minutes, ùn hè mai 5 minutes hen, dunque 5 minute corse.

**M. Pierre GHIONGA**

Presidente, in corsu si dice 5 minute paisane.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eh beh 5 minute paisane, à ringrazià vi.

*La séance est suspendue à 19 h 01 et reprise à 19 h 30.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, je demande aux assistants de groupes, aux conseillers de bien vouloir avertir les membres. I 5 minuti s'ò passati, o Sgiò Presidente, mi girgu versu l'esecutivu, site pronti ? 5 minute americane quesse, hen, micca paisane quesse, a vi dicu hen !

Allora, avete a parolla, à pena di silenziu pè piacè. Ghjè à voi.

## RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

**Raportu n° 158 : Organizzazione di i servizii di a Cullettività di Corsica - novu organigramma**

**Rapport n° 158 : Organisation des services de la Collectivité de Corse - nouvel organigramme**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Dunque, ci sò 3 raporti chì sò liati, diceraghju.

U prima raportu nant'à l'organigramma, u sicondu nant'à u referenziale di l'organizzazione, è u terzu nant'à u tavulettu d'effettivi.

Allora, i dui primi sò indicativi, issu raportu d'infurmazione, è u terzu ci serà un votu, dopu avè ramintatu u ligame trà sti 3 raporti, una presentazione, dunque di u novu organigramma di i servizii di a Cullettività di Corsica.

Simplement, rappeler que cette présentation dans le cas d'un rapport d'information puisqu'aucun vote n'est prévu pour ce type de rapport, vise à présenter le nouvel organigramme de la Collectivité de Corse.

Ce travail et sa concrétisation s'inscrivent dans une nouvelle étape du développement de notre institution qui a commencé en décembre 2024 avec l'annonce de la nomination d'un nouveau directeur général des services, Jean-Baptiste Calendini. Ce travail s'est poursuivi par le renouvellement du comité de direction, différentes DGA, en janvier 2025 et ensuite une phase de dialogue et d'échanges avec les organisations syndicales mais également avec l'ensemble des responsables à tous les niveaux, et les agents de la Collectivité de Corse, pour essayer, même si rien n'est jamais parfait, d'associer le plus largement possible à la réflexion et aux propositions l'ensemble des personnels, étant précisé que j'avais fixé un délai très resserré, notamment eu égard au fait qu'il était important que la nomination du nouveau directeur général des services et les décisions prises en matière d'organisation des directions générales adjointes, se prolongent rapidement de l'adoption d'un nouvel organigramme pour participer d'une nouvelle dynamique qui a vocation, vous le savez, à nous permettre de mieux répondre aux attentes et aux enjeux de la société Corse.

Cette modification, elle a une double dimension, comme toujours en la matière, à la fois technique et opérationnelle, mais également philosophique et politique. Technique et opérationnelle, il y a des objectifs qui sont les objectifs traditionnels de tous types de propositions de cette nature.

Donc, ce sont des truismes, mais les répéter quand même : simplifier l'organisation administrative ; fluidifier les circuits de décision ; améliorer la mise en œuvre desdites décisions ainsi que leur évaluation, mais également, vu de l'extérieur, assurer une meilleure visibilité de l'action publique, une plus grande efficacité, meilleure identification des priorités. Et puis au plan interne, responsabiliser les cadres, permettre à chacun de se sentir partie prenante de la nouvelle dynamique et travailler à redonner un sens plus affirmé à l'action collective et au travail.

Alors, ce sont des mots qui peuvent paraître assez technocratiques. Mais en fait, vous savez bien que derrière cette analyse un peu froide et désincarnée, il y a également les problématiques que nous avons rencontrées au quotidien et qui remontent tantôt des agents, tantôt des élus, tantôt des citoyens disant : là ça va, mais dans certains autres domaines, ça ne va pas. On le vit en interne, on le vit dans notre relation avec l'administration.

Donc il y a besoin effectivement d'avoir une institution plus réactive, plus souple, plus opérationnelle.

Et puis, au-delà de l'aspect technique, il y a une vision philosophique et politique. Une volonté de renforcer notre institution et de lui permettre de jouer pleinement son rôle, celui d'une institution démocratique, ouverte, rayonnante et dont les femmes et les hommes qui la servent, sont fiers de servir. Et une institution qui a vocation également à rendre fiers les Corses.

Donc ça, c'est un peu un monde idéal. En tout cas, c'est normal de se fixer des objectifs ambitieux. Le projet présenté ne répond pas en totalité à l'ensemble des prérequis que je viens d'évoquer. Il a fallu tenir compte, bien sûr, de la réalité institutionnelle, humaine, du poids d'un certain nombre de contraintes, de faiblesses que nous essayons en permanence de dépasser.

Et puis il y a également le constat d'un certain nombre de dysfonctionnements que nous avons essayé d'identifier pour contribuer à les résoudre. Mais au-delà des difficultés qui existent, il faut aussi souligner et avec force que pour l'essentiel, la Collectivité de Corse a la chance de pouvoir compter aujourd'hui sur des femmes et des hommes, je parle des agents, qui sont fiers de servir l'institution et qui ont la volonté de le faire le mieux possible.

Raison de plus pour qu'il n'y ait pas de tricheurs dans nos rangs et qu'il n'y ait pas des gens qui n'assument pas les responsabilités qui sont les leurs, quelle que soit leur place dans la hiérarchie, étant précisé, je le redis à nouveau, que je suis très attaché à la dialectique des droits et des devoirs. Les agents de la Collectivité de Corse ont des droits.

Ces droits sont parmi les plus larges et les mieux garantis de la fonction territoriale française, vous l'avez vu, y compris en termes de rémunération, on le verra tout à l'heure dans le RSU, nous l'assumons. Ça nous est reproché par la chambre régionale des comptes. On a des explications à donner, au-delà, je dirais, du choix social, de l'impact de la fusion, il y a aussi la prise en compte d'un différentiel dans le coût de la vie. Ça, ce sont les droits. Mais ça, ça n'arrête pas à la rémunération. Vous savez qu'on a un système social qui est sans doute le plus protecteur de France ?

Mais au-delà des droits, il y a également des devoirs et moi je suis attaché à ce que toutes les femmes et tous les hommes qui travaillent au sein de l'institution, respectent ces devoirs et aient conscience que c'est un privilège que de pouvoir servir l'institution de Corse et donc la Corse.

Il fallait également partir d'un existant. La fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a induit un certain nombre de difficultés, il a fallu hiérarchiser les priorités. L'organisation qui a été retenue n'était pas optimale. Elle tenait compte de la volonté d'intégrer l'ensemble des effectifs, de permettre les premiers pas réussis, en tout cas sans bugs majeurs, de la nouvelle collectivité. Mais elle a également, vous le savez, suscité un certain nombre de frustrations, généré des insuffisances, également des déséquilibres avec la vacance de postes considérés comme stratégiques, c'est la critique dite de l'organigramme gruyère pour prendre une métaphore alimentaire ou pour prendre une métaphore jardinière, l'organigramme en râteau. Enfin, les râteaux, c'est surtout moi qui les prends souvent avec vous !

La Collectivité de Corse doit donc entrer aujourd'hui dans une seconde phase de son existence et de son développement, et c'est le sens du projet de réforme de l'organigramme qui a vocation à nous accompagner, je pense, au moins jusqu'à la fin de la mandature, même si le travail est permanent et qui n'exclut pas d'une part des ajustements chemin faisant, et d'autre part une réflexion pour aller encore plus loin dans une troisième étape.

Alors que dire pour l'essentiel de cette nouvelle administration ? D'abord, que c'est une administration qui est resserrée, vous le savez. Concernant les directions générales adjointes, elles ont été resserrées à la fois dans leur nombre global, mais également dans leur organisation interne. On est passé de 9 DGA adjointes à 6 seulement, donc resserrées. Donc ça donne des responsabilités encore plus importantes aux femmes et aux hommes, beaucoup de femmes, qui sont, mais aussi des hommes, Michel, qui sont en situation de DGA.

Dire aussi que cette logique de resserrement, elle se retrouve dans les directions, on avait créé aussi beaucoup de directions, on a diminué d'un tiers les DGA, on est à peu près sur le même ratio en ce qui concerne le resserrement des directions.

Ça participe aussi d'un souci d'efficacité, de cohérence, de lisibilité. Et le caractère trop large de l'organigramme initial avait été également souvent évoqué en interne, même s'il fallait tenir compte aussi de la réalité humaine et de la nécessité de faire qu'il n'y ait pas trop de frustration liée à un sentiment réel ou ressenti de déclassement au moment de l'intégration de la nouvelle Collectivité de Corse.

Alors au-delà du resserrement, il y a également un resserrement dans les compétences et dans la vision : fusion des 2 ex DGA éducation, enseignement, formation, langue Corse, culture, patrimoine, sport et jeunesse ainsi que de l'ensemble de leur direction.

Donc une volonté de faire une grande DGA de ce côté-là, même si la langue Corse en a été extraite. J'y reviendrai.

La DGA aménagement et développement des territoires n'a pas été modifiée fondamentalement dans son périmètre et dans ses actions, mais elle a été resserrée sur un premier niveau d'encadrement, en essayant de mettre en place également une mission relation aux territoires destinées à renforcer de façon transversale, non seulement au sein de la Collectivité, mais avec les opérateurs partenaires et surtout en direct avec les territoires, la Chambre des territoires, de contribuer à créer ce lien d'accessibilité, de proximité et d'efficacité qui est très attendu.

En ce qui concerne la DGA infrastructures, elle est recentrée avec une vision politique des transports, une vision interconnectée avec des missions techniques qu'on connaît, des missions de conduite de projets en maîtrise d'ouvrage dans les domaines d'expertise traditionnels, je dirais, les grandes infrastructures, routes, mobilité, fer, ports, aéroports, mais également le numérique qui rejoint la nouvelle DGA et avec un accent renforcé sur le lien aux opérateurs intervenants dans le domaine des transports. Je pense notamment aux agences et offices, mais également à l'EPIC des chemins de fer de la Corse.

Ça fonctionne bien de ce côté-là, on a tiré les leçons des recommandations de la chambre régionale des comptes sur la vision stratégique partagée entre la Collectivité de Corse et son opérateur dans le domaine des chemins de fer. Et puis on aura aussi, vous le savez, à intégrer, je l'espère, sous réserve du vote à intervenir, le nouvel établissement public industriel et commercial de Corse et demain, la Chambre des métiers.

Une organisation qui a été pensée également en essayant de renforcer la capacité de planification de cette DGA, a fortiori à un moment où nous devons produire le PADDUC, mais également des grands schémas stratégiques territoriaux.

La DGA en charge des affaires sociales, elle se trouve renommée, ce n'est pas qu'un artifice de langage, DGA en charge des solidarités et de la promotion de la santé. Les solidarités parce que c'est bien la vision politique que nous avons de l'ensemble des politiques publiques qui recoupent le champ des affaires sociales et sanitaires, mais également la promotion de la santé, parce que même si nous n'avons pas de compétences, en tout cas, très peu de compétences dans le domaine de la santé, nous avons voulu mettre la santé au cœur de notre projet de société.

En ce qui concerne les DGA supports, elles ont également été resserrées afin notamment d'assurer une rationalisation de la gestion et un meilleur pilotage dans un contexte budgétaire contraint. Ça fait partie des observations de la Chambre régionale des comptes, de ce que nous avons pressenti et commencé à faire évoluer. Et je dirais que le contrôle de la Chambre des comptes qui s'est prolongé sur 15 à 18 mois de mémoire, nous a permis également d'être en temps réel mobilisé sur cet enjeu. Avec une DGA en charge de la communication, de la RH et la DGA en charge des affaires financières européennes et de la relation internationale qui ont été fusionnées au profit d'une DGA ressources et transformation de l'action publique. Cette dénomination nouvelle se traduisant également dans l'organisation des services avec la volonté, à partir de cette DGA support, d'impulser une véritable évolution non seulement de notre organisation mais également de notre fonctionnement en tant qu'institution.

La DGA patrimoine de la Collectivité, moyens et commandes publics a également été repensée au profit d'une DGA achats et moyens immobiliers. Avec un effort particulier sur la commande publique mais également la création d'une mission stratégique immobilier, patrimoine, propriété afin que la Collectivité se vive et se penche plus en gestionnaire et en gestionnaire avisé de son patrimoine et dans un souci de cohérence et de renforcement des moyens. Et ça a été l'objet d'une discussion aussi en interne. La direction de la construction et de la réhabilitation des bâtiments rejoint la direction de la construction et de la maintenance, une direction générale.

Concernant la direction générale des services. Le projet propose par ailleurs de renforcer ses effectifs avant de rentrer dans la présentation des 3 délégations générales. Je pense que l'expérience depuis 2018 nous montre qu'à la fois la diversité des compétences de la Collectivité de Corse qui exerce les compétences qui sont dans le droit commun exercées à la fois par les régions et par les départements, la diversité des compétences mais également la place qu'occupe l'institution dans le vécu et dans l'imaginaire collectif des Corses et les attentes qu'elle suscite, m'ont conduit, après échange avec les concernés et analyse de l'expérience des DGA successifs, à penser que l'idée d'un DGS seul, uniquement en relation avec ses DGA, avec son comité de direction et derrière

l'administration organisée, ne permet pas au DGS d'être véritablement à la fois le chef d'orchestre mais également l'acteur stratégique qu'il a vocation à être.

Donc l'idée, c'est, pour reprendre un anglicisme, de staffer, d'étoffer l'équipe autour du DGS, sans pour autant porter atteinte à la cohérence d'ensemble de l'organisation des services.

Donc c'est par rapport à cette philosophie, mais également à d'autres enjeux que je vais souligner, qu'ont été créées 3 délégations générales qui sont désormais positionnées à un niveau stratégique. L'idée au-delà de ce que je viens d'évoquer, c'est bien de contribuer à mettre notre administration de la Collectivité de Corse en mode projet.

Promouvoir, encourager, renforcer une logique projet qui a fait défaut quelle que soit la qualité des femmes et des hommes, où on s'est rendu compte qu'on était dans un fonctionnement trop en silo, ça a été dit souvent, et qu'on n'arrivait pas suffisamment, ni suffisamment vite, à concevoir les projets stratégiques et surtout les mettre en œuvre et les conduire à bonne fin en les réintégrant dans une vision globale.

Donc c'est à cette catégorie d'enjeux que répond la création de 3 délégations générales. La première : « Lingua, Europa, Mediterraniu, Internaziunale è Valurizzazione istituziunale » a vocation à incarner, à porter, l'être et le rapport au monde de la Corse, de son peuple et de la société insulaire.

Ça participe aussi, je dirais, du recentrage stratégique de ce qui fait au-delà de la sécheresse administrative ou de l'application des textes, l'identité de notre institution : qu'est-ce qu'est notre institution ? Elle est l'incarnation institutionnelle d'un peuple, communauté humaine originale, qui vit en Europe, qui vit en Méditerranée, qui a un rapport à l'international, y compris d'ailleurs à travers sa diaspora, mais également qui a sa langue. Et, cette question de la langue et la question de l'Europe, le fait de le positionner à ce niveau de la délégation générale, à mon avis, a politiquement beaucoup de sens.

La langue, j'ai dit pourquoi tout à l'heure, je n'y reviens pas. Je rappelle simplement que lorsque nous avons accédé aux responsabilités en 2015, la langue était rattachée au DGS. Qu'ensuite, en 2018, avec le nouveau DGS et dans le cadre de la nouvelle organisation, elle a été redispachée vers les services et que ça contribuait aussi à diluer la place de la langue et de fait son importance, là aussi, quels que soient l'engagement et la qualité des personnes et des personnels. Donc la langue était vécue administrativement et donc quelque part perçue politiquement, comme une simple composante de l'action publique, culture, patrimoine, etc.

Donc en réintégrant la langue dans ce qui est notre être au monde, c'est aussi une façon d'abord de rappeler son importance objective, ça fait écho à notre discussion de tout à l'heure, mais la volonté également que la politique de la langue et demain la politique linguistique, irrigue l'ensemble de notre organisation administrative au plan interne et au plan externe.

Même chose pour l'Europe et les relations internationales. Nous avons voulu distinguer, ce qui n'était pas le cas dans la précédente organisation, la dimension des partenariats financiers, la mobilisation des fonds européens, leur mise en œuvre, leur exécution, cette partie reste conservée au sein de la DGA ressources. Par contre, tout ce qui est la vision politique de la coopération européenne, Méditerranée et internationale, c'est intégré dans cette délégation générale.

Une deuxième délégation, nous y avons fait référence aussi lorsque nous avons parlé tout à l'heure notamment de l'EPISC, on a dit EPISC égal outils nouveaux, devant accompagner les SIS vers un SIS territorial. SIS territorial, outil majeur mais non exclusif d'une politique globale de sécurité publique inscrite dans l'identité euro-méditerranéenne de la Corse. Je pense par exemple au projet de faire de la Corse une base en Méditerranée pour la lutte contre les incendies. Ça avait été expérimenté en 2009, comment on l'institutionnalise ? Comment également on intègre les nouveaux enjeux de la transition écologique, du réchauffement climatique dans toutes nos politiques publiques ? Comment on anticipe les grandes mutations du 21<sup>ème</sup> siècle, ça fait écho dans notre organisation administrative au travail qui est mis en œuvre par la présidente de l'Assemblée de Corse dans son espace de réflexion qui aura également vocation à nourrir cette délégation générale. Et, cette inscription d'une planification stratégique nous a paru d'autant plus indispensable au moment où nous réfléchissons, je l'ai dit tout à l'heure, à des grands documents stratégiques structurants et notamment au PADDUC en intégrant l'ensemble des enjeux et en assurant un pilotage stratégique non seulement entre les différentes DGA concernées, mais également en lien avec les différentes politiques publiques mises en œuvre par les agences et offices de la collectivité de Corse.

Troisième délégation générale, là aussi, la création a été tirée de l'expérience, ce sont les relations publiques et les partenariats stratégiques. Je me suis rendu compte au fil des années que nous manquait un outil de consolidation de l'ensemble de nos relations stratégiques avec les partenaires de la Collectivité de Corse. Je prends un exemple avec l'État : lorsque j'ai un rendez-vous avec un représentant de l'État ou avec un ministre, il n'y a jamais la possibilité de faire remonter l'ensemble des informations ou des suivis des dossiers qui relèvent des différentes DGA.

Et donc on a en permanence une forme là-aussi de cloisonnement et d'absence de circulation de l'information qui ne nous permet pas d'avoir une vision consolidée de notre relation globale avec un partenaire donné.

Alors c'est particulièrement vrai pour l'État et c'est particulièrement préjudiciable de ne pas l'avoir. Mais on peut penser également à d'autres partenaires stratégiques et sur un mode où par nature, on n'est pas dans une relation conflictuelle, mais on est dans une relation, je dirais, de partenariat. On a vocation à être dans une relation de partenariat avec l'État, mais ce que je veux dire, c'est que, par exemple, avec les acteurs insulaires, l'université de Corse par exemple, ou les communes et les intercommunalités, là aussi vous l'avez vu, y compris lorsque nous essayons d'avoir une présentation globale et consolidée de notre politique d'aide aux territoires, nous n'avons pas aujourd'hui ni les instruments de quantification et d'évaluation, ni la mise en perspective administrative et politique, ce dont sera chargé cette délégation générale.

Et puis à côté donc des entités que je viens d'évoquer, est conservée l'inspection générale des services qui est renforcée avec des missions de contrôle internes et une mission d'évaluation des politiques publiques qui est importante et qui fait défaut. Ce n'est pas qu'en Corse, ce n'est pas que la Collectivité de Corse, vous savez qu'il y a beaucoup de littérature politique et scientifique et notamment la France est aujourd'hui un pays qui est objectivement en retard en matière d'évaluation des politiques publiques et ça nous est très préjudiciable, y compris d'ailleurs pour faire évoluer nos dispositifs. Nous manquons d'instruments d'appréciation de l'impact de nos politiques publiques sur la réalité que nous prétendons transformer. Dans le logement, dans l'ensemble des politiques publiques et stratégiques, il y a un déficit d'évaluation. Nous parlions tout à l'heure par exemple de la langue corse, là aussi, sans même parler du déficit d'évaluation partagé avec le rectorat, nous-mêmes, je vais prendre un exemple, sur l'aide aux différents partenaires, nous n'avons pas d'évaluation de l'efficacité de notre politique en matière de langue corse.

Un dernier niveau important, c'est la création d'une mission évolution sociétale. On ne peut pas se permettre de courir en permanence après des phénomènes de fond qui viennent impacter très lourdement nos décisions sans jamais se donner les moyens de les évaluer et de les anticiper.

Je vais prendre quelques exemples : la démographie, le vieillissement de la population, les nouveaux usages, etc., la place du numérique dans la société, l'intelligence artificielle demain.

Je pense que nous avons besoin de réfléchir de façon stratégique.

Et puis un dernier enjeu auquel je veux faire référence, le suivi de la mise en œuvre de la délibération, « lutte contre les pratiques mafieuses, proposition pour une société corse, libre, apaisée et démocratique ». Elle a été votée à l'unanimité. Il y a plus de 30 décisions opérationnelles qui ont été prises, mais qui relèvent pratiquement de directions totalement différentes et distinctes, et s'il n'y a pas une vision et une approche coordonnées, y compris en termes d'évaluation ? de la mise en œuvre de cette délibération, nous risquons d'être dans l'échec et donc dans la frustration et dans la déception.

Je termine en disant que le secrétariat général du Conseil exécutif de Corse est restructuré autour de 2 missions : l'une portant sur la coordination et l'accompagnement administratif et l'autre sur les politiques publiques. Cette nouvelle organisation vise à renforcer le rôle d'interface assuré par le secrétariat général, à la fois interface entre le Conseil exécutif et les services de la Collectivité de Corse, mais également interface avec l'Assemblée de Corse, le secrétariat général de l'Assemblée de Corse et les instances consultatives. Nous avons un fonctionnement interne qui est lourd objectivement. Nous devons impérativement fluidifier les relations et les renforcer, notamment entre les institutions, les différents organes qui composent la Collectivité de Corse.

Un organigramme, toujours sujet à discussion, il est par définition en permanence à repenser, mais surtout il doit être confronté à la réalité de sa mise en œuvre opérationnelle.

Donc la réalité de sa mise en œuvre opérationnelle, c'est d'abord rappeler que cette proposition de nouvel organigramme s'inscrit, je l'ai dit au seuil de mon propos et je vais terminer aussi par-là, dans une dynamique d'ensemble que nous souhaitons impulser. C'est la mission, une des missions qui a été donnée au directeur général des services qui est assumée par le comité de direction mais qui, par capillarité et par ruissellement, doit devenir celle de toutes celles et tous ceux qui travaillent au sein de la Collectivité de Corse.

L'idée, c'est bien de créer un choc de confiance et d'adhésion, de renouer avec l'esprit de mission qui doit être celui des agents et des fonctionnaires de la Collectivité de Corse qui doivent se sentir valorisés dans leur action, valorisés dans leur fonction, ça passe aussi par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, par la réflexion sur l'évolution des métiers, par les mutations internes et je dirais, des perspectives stimulantes et par le renforcement du sentiment d'appartenance qui s'est renforcé et qui doit désormais être totalement cristallisé, avec également le renforcement du dialogue social pour rendre toujours plus prégnante et concrète la dialectique des droits et des devoirs.

Et puis, un organigramme, oui, mais dans un contexte budgétaire que vous connaissez, dans lequel les dépenses de fonctionnement doivent être contenues.

Qui dit dépenses de fonctionnement dit aussi dépenses salariales, le 012 qui est très important aujourd'hui, mais qui n'est pas important par une augmentation des recrutements, on le redira demain. Je veux dire qu'on est aujourd'hui à un epsilon près à isopérimètre pour des compétences beaucoup plus larges et surtout pour une population beaucoup plus nombreuse.

Ça, je l'ai dit à la chambre régionale des comptes, elle l'a intégré, mais je veux dire que, quand vous faites avec 4400 agents, effectif consolidé des 3 collectivités pour une population de 240 000 habitants qui était celle de la Corse, il y a une génération, ce n'est pas la même chose que de faire avec le même nombre d'agents pour une population où il y a 360 000 habitants. Il ne faut pas le perdre de vue. On augmente la population de 4 à 5000 personnes par an, mais les agents restent les mêmes, le nombre des agents reste le même. Donc la charge de travail, elle augmente, la charge de travail théorique et la charge de travail pratique.

Il n'empêche que cet organigramme, il a fallu le construire aussi en tenant compte de la contrainte budgétaire et ça fait écho aux rapports qui sont en miroir, le référentiel en organisation qui est la description du squelette de notre organisation dans laquelle va s'incarner cet organigramme, et puis également la modification du tableau des effectifs, mais avec une trajectoire budgétaire qui doit être soutenable. Et donc, il a fallu intégrer dans la perspective quel est le coût de cet organigramme, sommes-nous en mesure de l'assumer et de l'assumer peut-être pas en totalité tout de suite, mais de l'assumer dans une mesure qui soit cohérente avec nos objectifs globaux ?

C'est avec cette philosophie, ces objectifs et en tenant compte de ces contraintes aussi, notamment budgétaires et en essayant de privilégier le dialogue social qui a pu paraître insuffisamment abouti aux organisations syndicales, mais c'est très difficile dans un temps court de donner totalement satisfaction. Ce que je veux dire, c'est que le comité de direction, les directeurs et le DGS se sont impliqués très fortement et je tiens à saluer ce travail, sa qualité, sa densité. Le DGS est allé pratiquement physiquement dans tous les services, il a rencontré plusieurs centaines de personnes. Et donc voilà, on arrive à cette proposition avec une discussion qui a eu lieu devant le CST. Il n'y a pas de vote, je vous l'ai dit. Il y a eu des positions exprimées, des craintes, des interrogations. Nous avons essayé d'y répondre. Ce nouvel organigramme a vocation à rentrer en vigueur à compter du 15 septembre 2025.

Le vote n'était pas obligatoire, mais nous avons fait voter le CST et donc il y a eu 2 votes contre, la CFDT et la CGT, et 2 abstentions, le SNT et le STC.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le président pour cette présentation. Qui souhaite intervenir sur cet organigramme.

Oui, Madame Pedinielli pour « Un soffiu novu ».

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Merci, Madame la présidente.

Monsieur le président, vous l'avez dit, les rapports 158, 166 et 167 étant liés, je n'interviendrai qu'une fois.

Sur l'organigramme donc, qui rentrera en vigueur le 15 septembre, il a été présenté en comité social territorial, vous l'avez évoqué, il est censé reposer sur une architecture enfin établie après 7 années à considérer que l'organigramme prévisionnel était davantage un outil de convergence entre les 3 anciennes collectivités.

Alors ça fait long, ça fait quand même long, surtout que pour être efficace, l'administration a besoin de stabilité et d'avoir enfin une mise en œuvre opérationnelle.

Vous nous l'avez expliqué, on passe de 9 DGA à 6 DGA et le resserrement se fait sentir dans les directions internes aux DGA.

Vous faites le choix du renforcement de la direction générale des services avec 3 délégations directes. La première délégation : la langue, Europe, valorisation institutionnelle, je cite « ayant vocation à figurer l'être et le rapport au monde de la Corse, de son peuple ». On parle d'identité et de relations internationales. Alors ça me paraît assez politisé mais lourd surtout pour une direction générale difficile à pourvoir et qui est déjà débordée.

Pour ce qui est de la langue, la placer sous le DGS est une façon symbolique de la valoriser, mais reste à savoir ce qu'il va changer en positif. On en a longuement parlé cet après-midi, quelle va en être la plus-value, si ce n'est peut-être la transversalité ? Mais voilà, il faudra bien travailler sur ce point-là.

La deuxième délégation : planification stratégique et transition, articulation des agences, offices, PADDUC, documents stratégiques, lutte contre la spéculation. Je voulais savoir ce que ça allait changer pour la tutelle des agences et est-ce que c'est en lien avec la recommandation de la Cour régionale des comptes d'élaborer ces conventions d'objectifs et de performance dans tous les EPIC satellites de la Collectivité de Corse ?

La troisième délégation concerne les relations publiques et les partenariats stratégiques, pilotage et vision. J'ai lu que l'IGS récupérerait le suivi du rapport « dérives mafieuses », tout ce qui est égalité également homme/femme, laïcité. Mais vous nous confirmez qu'on ne fait pas évoluer ces missions premières et que le mode de saisie d'une inspection demeure inchangé, c'est-à-dire que pour lancer une inspection dans les services, seul le président de l'exécutif peut initier la démarche et mandater l'inspection. A ce titre, je voulais savoir, Président, combien de missions d'inspection il y a par an en moyenne ?

Avec ce nouvel organigramme découle la révision du tableau des effectifs, vous nous l'avez dit, et celle du référentiel en organisation que j'évoquerai brièvement pour ne pas reprendre la parole par la suite. Pour se conformer du reste à cet organigramme, le référentiel en organisation intègre la création de 142 postes, la suppression de 168. Par ailleurs, des opérations de mise à jour crée 212 postes et en supprime 154, vous nous l'avez expliqué.

Une petite remarque pour la modification du tableau des effectifs, il y a peut-être une erreur dans le rapport qui dit que c'est une prise d'acte. Or, comme il y a 10 articles de la délibération qui autorise des créations et des suppressions de postes, je pense que ça va appeler à un vote.

Je terminerai, Président, et je redirai ce que je dis souvent ici, ce qui nous gêne toujours, c'est de ne pas avoir la perspective de la masse globale avec les départs qui sont censés pouvoir être anticipés désormais, ce qui nous conduira en cas de passage au vote, et j'en reviens pour le tableau des effectifs, à ne pas participer à la modification du tableau. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. J'ai omis de dire qu'il y avait un simple avis de la commission des finances, une prise d'acte bien sûr. Merci beaucoup.

D'autres interventions ? Oui, Paul-Félix Benedetti.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais faire court parce qu'on ne va pas épiloguer. On attendait tellement un document matriciel de l'organisation spatiale des 4000 et quelques employés de la Collectivité de Corse que je ne vais pas m'en plaindre.

Par contre, je pense qu'il a besoin d'évoluer, entre autres sur certaines directions générales où on voit encore les frontières. Il y a des services, je vais prendre un exemple, le service social ou le service de la culture, on voit une ossature générale avec une administration qui ne fait l'abstraction de frontières des anciens départements.

Par contre, il y a des services fondamentaux et stratégiques comme le service des moyens généraux, la direction générale des infrastructures ou même sur certains chapitres internes de la direction financière, des compartimentations qui montrent qu'il y a encore le poids, je dirais, des divisions issues des matrices initiales de chaque département.

Moi je pense que l'homogénéité demande à avoir un resserrement de l'organigramme sur des directions générales techniques uniques, une direction adjointe du contrôle financier unique. On ne peut pas avoir un contrôle financier séparé en Haute-Corse et en Corse-du-Sud, ou Cismonte et Pumonte, les 2 mots ne me plaisent pas, je considère qu'il y a un rappel d'un curseur de position qui nous met peut-être à Gênes. Après, quelqu'un de plus malicieux me dirait, non mais c'est Corte qui est sous la montagne et derrière la montagne, mais bon, c'est quelque chose à discuter ! Golo et Liamone saria più ghjustu è più indè a noscia storia. A partir de là, j'appelle votre réflexion, c'est qu'il y a encore des compartiments qui montrent des organisations de travail séparées.

Et ensuite, j'ose espérer que quand on clique, il n'y a pas de menu déroulant, je pensais voir arriver les 4 000, un par un. Je pense que vous les avez mais nous on s'arrête à un grade d'adjudant-chef, tout ce qui est en-dessous, on ne voit pas et ça peut montrer aussi des disparités dans les organisations du travail, dans les services.

Je ne vous prends qu'un exemple parce que ça m'a un peu alerté : dans les affaires financières, simplement dans la direction de la qualité des comptes, déjà, vous avez un contrôle Pumonte, un contrôle Cismonte. Je considère qu'à terme, on doit avoir un contrôle unique avec une méthodologie. Mais dans vos sous-services, on voit qu'il y a une matrice différente parce que d'un côté, vous avez un service des exécutions budgétaires pour le Pumonte et pour le Cismonte, vous avez 2 services. Mais dans les deux, il n'y en a aucun qui s'appelle « service d'exécution budgétaire ».

Il y en a un qui s'appelle « service de la fiabilisation des comptes » et l'autre « mission d'audit des fonds européens ». Ça veut dire que ça ne travaille pas pareil. Je ne vous dis pas qu'il ne fallait pas rester sur ces appellations, mais normalement, on doit avoir une matrice en devenir de ce qui est l'harmonisation d'un organigramme global qui montre qu'il y a une Collectivité de Corse unique et une méthodologie unique de travail, ou du moins qu'elle est en gestation en devenir.

Je vous ai pris cet exemple, mais j'aurais pu en prendre plusieurs autres. Le service, je dirais, des routes, il est carrément compartimenté en deux, tout le temps. Moi, j'estime qu'à terme...

Après, le problème, c'est qu'il y a des personnes à des postes de directions générales adjointes, mais il faut avoir l'ambition de séparer le grade de la fonction. Un ingénieur, il peut être chef de projet, chef de lui-même dans une entité où il y a de la dignité et où chacun retrouve sa place.

On n'a pas besoin d'inventer des directions adjointes pour donner à quelqu'un un grade respectueux de ses diplômes, de son ancienneté et de sa compétence. C'est quelque chose qui doit être vu dans une organisation générale.

Donc moi, je vous dis que c'est une bonne chose, on a déjà une vision globale. Après, il manque la déclinaison de toutes les cases avec les besoins en grades fonctionnels parce que l'organigramme, c'est ça. Quand on fait chaque année des tableaux d'avancement, ils sont peut-être au choix en fonction de critères, je dirais, sociaux, de critères d'ancienneté, mais ils sont essentiellement sur des critères de mérite, mais aussi sur des critères de besoins. On cherche à promouvoir des gens parce qu'on a besoin de monter en compétence sur des postes vacants. Tout ça, on ne peut le voir que si on a toutes les cases. Pour le moment, je crois que si vous ne nous l'avez pas donné, c'est que c'est encore en construction, sinon vous auriez eu un grand plaisir à nous donner un tableur Excel avec un menu déroulant à 4 300 noms.

Président, je ne vais pas en dire plus. Je considère que ce n'est pas mal déjà d'avoir proposé un élément matriciel qui a quand même une cohérence d'ensemble. Mais il y a tous ces doublons où, moi, je vous le dis, je pense qu'il faut travailler à les résorber pour que dans l'organigramme, on ait une vision matricielle d'une unicité de commandements d'actions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì vole parlà ? Josepha Giacometti.

## **Mme Josepha GIACOMETTI**

Quelques considérations, quelques mots très rapidement.

Effectivement, il y a une matrice après un long cheminement qui s'affiche, c'est un premier pas. On doit voir se décliner une stratégie, vous l'avez dit, une stratégie politique, une stratégie budgétaire et des choix dans les politiques que l'on va décider de mettre en avant.

Il y a toujours la question du besoin d'en revenir aux directions adjointes, parce que c'est une organisation administrative, cette organisation qui reste encore en silos et dans le même temps il y a, on le voit aussi, une volonté de tenter de construire les transversalités et on extrait du coup les grandes masses auxquelles on donne de grands titres très, je ne vais pas dire pompeux parce que ça ne serait pas sympa, mais je vais dire très élaborés, « gestion internationale européenne de la projection »... Bref.

On essaie de tout faire rentrer parce qu'on sait très bien qu'il faut organiser la transversalité dans des logiques de projets et que pour l'heure, la logique administrative n'a pas été encore en capacité d'intégrer la logique de projets dans ses déclinaisons opérationnelles. Et que donc, on essaie de coller au-dessus des directions, des grands blocs d'idées. C'est un début, on voit qu'il y a déjà la volonté d'essayer de le créer. Mais pour avoir connu la question des silos et de la transversalité, s'il n'y a pas la manière de faire fonctionner et de rendre les choses opérationnelles, ça ne fonctionne pas et nous le savons.

Et aussi, dans la même logique, lorsque l'on extrait, vous avez pris l'exemple de la langue, vous avez pris l'exemple des défis climatiques me semble-t-il aussi, lorsque l'on sort des directions certains grands sujets et certaines thématiques, et qu'on les colle, je vous le dis un peu de manière triviale, au DGS ou en direct au président du Conseil exécutif pour donner une symbolique forte, c'est important la symbolique, mais en revanche, il faut que la case soit pleine, il faut qu'il y ait des moyens là aussi d'actions du personnel et des moyens de les décliner, sinon, j'inverse ce que je dis souvent, ça reste de la symbolique et du coup on n'est toujours pas opérationnels. Donc cette lecture-là, on a encore besoin de la voir.

Et puis ensuite, et vous l'avez dit, c'est de la gestion humaine parce que la masse, ce n'est pas simplement des chiffres, c'est des hommes et des femmes, c'est des compétences et c'est des compétences à gérer et à rendre dynamiques. Et on voit que là encore, ça vient d'être dit par celui qui m'a précédé, on voit encore que pour évaluer les moyens et les besoins on a encore besoin d'établir des fiches de poste claires dans toutes les directions pour savoir quelles compétences nous avons à notre disposition, une GPEC, comment on en fait la gestion, comment on

organise les évolutions en interne et comment, s'il y a besoin, on organise les recrutements à l'extérieur. J'entends bien sûr, vous l'aurez compris dans ma bouche, à l'extérieur de la Collectivité de Corse, de la machine, pas plus loin.

Donc, la question de l'ingénierie et de l'accompagnement sur certaines directions, on sait qu'elle manque, on est souvent venus à la question des fonds européens, mais pas seulement.

Ensuite, dans la relation avec les partenaires, c'est vrai qu'il y a encore beaucoup de choses à faire, il faut rendre l'action de la Collectivité aussi lisible auprès des partenaires. C'est un dialogue parce qu'on est toujours dans une logique de guichet, trop souvent, et que derrière le rideau, on n'arrive pas encore à organiser une réponse globale lorsque un partenaire, souvent d'ailleurs, pas seulement quand on est dans une logique de financement ou de subvention, et également quand on est dans une logique de construire des partenariats et de conventionner avec certains partenaires, il y a différentes échelles partenariales d'ailleurs, il y a les grands partenaires et puis il peut même y avoir des petits partenaires, sans être péjorative, avec lesquels on a besoin de construire des stratégies.

Je terminerai justement sur la question de la stratégie, c'est aussi pour afficher une action résolue de la Collectivité de Corse sur certains grands thèmes que j'évoquais tout à l'heure comme étant des grandes thématiques transversales, par exemple celle de la spéculation, quid de la relation aussi avec les offices et agences et les satellites pour mettre en œuvre une action concertée sur ces grands thèmes et sur ces thématiques-là, parce que ça, on sort de l'organigramme, mais on doit être logique dans l'action.

Enfin, pour la stratégie au service de la Corse et des Corses, parce que finalement, a strategia à prò di a Corsica è di i Corsi, qu'elle soit lisible à leurs yeux et que cette Collectivité l'incarne, il y a besoin de renouer avec une échelle de proximité réelle, la proximité humaine, que ça soit une collectivité à taille humaine, servons-nous de notre petit nombre, la proximité, ce n'est pas que péjoratif, c'est souvent pas du tout péjoratif et auprès de l'humain et des territoires. Et ça, ça reste encore aussi à affiner.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Hyacinthe Vanni.

### **M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Ghjustu duie parolle à l'accorta.

Dans un premier temps, bien entendu, féliciter le travail du DGS, des DGA, de toutes les équipes. On a connu des DGS qui sont arrivés, qui sont repartis sans pouvoir nous présenter d'organigramme. Bon là, je pense qu'on a mieux travaillé puisqu'on a un DGS qui connaît bien la maison, qui est d'ici, qui a pris le temps de consulter, d'écouter, de prendre en compte aussi, l'aspect humain, la photographie de notre Collectivité, les difficultés, la fusion, tout ce travail-là d'écoute, de concertation, je pense qu'il faut le souligner. Il faut aussi, quand les choses vont vite et bien, il faut aussi le dire. Je ne le dis pas parce que nous avons des liens d'amitié avec le DGS et beaucoup de DGA, je le dis parce que le travail qui a été fait rapidement en consultant, le dialogue qui a été instauré, aujourd'hui, il est là et on s'en satisfait. On a un organigramme qui trace notre politique et qui doit être là pour mettre en œuvre notre politique.

Donc moi bien entendu, je m'en félicite. On a eu de grands débats en CST avec les partenaires sociaux. On a échangé.

Bien entendu, un organigramme est appelé à évoluer, il est appelé à finaliser, à aller dans le détail et bien entendu ça vit, ça vit tout le temps. Et dans les mois qui viennent, on peut être amenés à aller retoucher cet organisme pour le perfectionner.

En tout cas, aujourd'hui, je pense qu'on est dans une dynamique, on est dans une simplification et on est dans l'action et dans la concrétisation. Peut-être qu'il a fallu attendre un peu, mais je pense que c'est vraiment quelque chose qui se met en marche et qui se met en marche avec les agents et pour les agents, et bien entendu au service de la Corse et du peuple Corse.

Toutes les revendications qui nous remontent et qui vous remontent des agents, quelquefois des situations personnelles, quelquefois un certain nombre de choses, que personne ne reste sur le chemin, la peur de perdre des missions, d'autres d'en avoir plus, c'est tout ce travail-là qui a été fait. Je pense qu'on ne réalise pas bien tout ce qui a été fait en peu de temps, parce que 4500 agents, refaire une organisation, du DGS aux DGA, aux directeurs, prendre en compte aussi notre projet politique, mettre en adéquation avec ce que vous présentez aujourd'hui, je pense que c'est à souligner. Après, on peut toujours dire à la marge, on peut faire mieux, etc., oui, pourquoi pas. Mais je pense que déjà, il faut souligner la qualité du document et aussi la rapidité.

Donc je tenais à le faire au-delà de nos amitiés, en étant très honnête et vous le savez, je ne me gêne pas quand ça ne va pas de vous le dire, mais je dois

dire aussi qu'aujourd'hui, vous avez notre confiance, de notre groupe, mais au-delà, je pense que vous avez la confiance des partenaires sociaux et vous avez la confiance des agents. Et ça, je pense que c'est quelque chose de très important.

Donc il faut en profiter, il faut continuer, surtout ne pas s'arrêter en cours de route, continuer, affiner et surtout le côté humain bien entendu, c'est le plus important, que tout le monde se sente bien dans cette nouvelle organisation et que tout le monde puisse travailler dans des conditions idéales, et bien entendu, se sentir bien au travail. C'est ça le plus important puisque quand on se sent au travail, eh bien on travaille mieux et c'est la Corse et les Corses qui en profitent.

Donc, à ringrazià vi è à felicità vi dinò una volta.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a t-il d'autres interventions ? Saveriu.

### **M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Présidente.

Deux mots rapidement, comme c'est une prise d'acte, on ne va pas trop développer.

Simplement, je crois que l'organigramme était attendu depuis longtemps. C'est une réponse quand même à un besoin de fonctionner autrement, certainement.

Moi ce qui ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant de réorganiser, je pense que c'était une nécessité et c'est évident. Il y a ce qu'a évoqué Monsieur Hyacinthe Vanni sur le bien-être aussi, je crois qu'il y avait et moi je l'ai constaté en tous les cas dans bon nombre d'endroits, à un moment donné, un mal-être aussi d'un certain nombre d'agents. L'objectif c'était, je pense, j'espère que vous allez le réaliser ou en tous les cas qu'il y aura un ressenti, c'est-à-dire qu'à un moment donné, tout le monde se sente bien dans l'institution qui est très lourde.

Après, le deuxième souci que j'ai en dehors de l'aspect interne, c'est la performance. Est-ce que le moteur, le nouveau moteur de la Collectivité, en tous les cas le moteur, je dirais reformaté, est-ce qu'il va être performant, est-ce qu'il va répondre justement maintenant à nos aspirations, aux attentes des Corses ? Ça, c'est tout aussi important.

Après, le reste, c'est une prise d'acte, encore une fois. Il y a deux points, un petit clin d'œil, excusez, Paul-Félix, sur le Cismonte et le Pumonte, on ne va

pas refaire un retour à l'histoire, mais je crois que ce serait intéressant de réfléchir à casser un peu, je ne suis pas pour Golo et Liamone qui sont les départements issus de la Révolution française, vous le savez, Pumontu et Cismontu, Pumontu est une appellation incontrôlée, Pumontu, ça ne représente pas la Corse-du-Sud, je vous le dis comme ça très sérieusement, ça représente une partie de la Corse-du-Sud et c'est une partie de la Corse-du-Sud qui linguistiquement est très proche de la partie nordiste. Je vous le dis comme ça, vrai ou faux ?

Par contre, à un moment donné, il va falloir, il y a un certain nombre de répartitions, en tous les cas de pointillés notamment sur le service des routes par rapport aux zones, je pense qu'il va falloir redéfinir fondamentalement les territoires, y compris à un moment donné, être pris en compte dans l'organigramme. Je crois qu'il y a une dimension historique et culturelle à prendre en compte. Je ne veux pas qu'on revienne forcément aux pièves, mais il y a forcément à un moment donné une redéfinition des territoires qui réponde aussi à nos aspirations. Elles sont liées à toutes les autres.

Pour le reste, le redéploiement, on ne peut qu'espérer qu'elles sont au service d'un projet qui, redéployé, sera opérationnel.

Dernier petit point aussi par rapport à la transversalité qui apparemment apparaît dans cet organigramme, c'est un bon point, c'est aussi avoir une réflexion poussée sur le rôle des agences et offices dans cette transversalité. Est-ce qu'à un moment donné, tout à l'heure quelqu'un parlait de fonctionnement en silos, est-ce qu'il n'y a pas à un moment donné, une autre réflexion à avoir, y compris sur la redéfinition-même, pas de leur résistance, mais en tous les cas de leur projet, de leur opérationnalité et surtout de leur place dans une Corse de 2025 qui n'est plus la Corse des années, même 2015, je ne vais pas très loin. Je crois que cette partie-là qui n'apparaît pas forcément dans l'organigramme puisque ça regarde les satellites, je crois qu'il faut aussi une réflexion sur les satellites parce que la Corse évolue et parce que les missions aujourd'hui ont changé et qu'il y a forcément aussi des mutualisations à avoir, y compris en termes, et de transversalité avec le reste, mais surtout entre elles, voire même demain une profonde modification de cette partie-là de l'appareil territorial.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià ti. Quale hè chì vole intervene ? Più nimu.

Donc, Monsieur le président, je vous repasse la parole.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Je remercie l'ensemble des intervenantes et intervenants pour leurs remarques, un soutien de la part de Hyacinthe Vanni, des critiques bienveillantes ou des observations souvent fondées de la part de l'opposition.

Quelques éléments de réponse pour essayer de vous rassurer, je l'espère, en tout cas de vous donner des éléments d'information.

Par rapport à Chantal, simplement dire oui, il y a un renforcement de la sécurisation juridique, notamment à travers la recomposition je dirais du service du contrôle de l'exécution de la tutelle, etc., et ça a à voir aussi avec ce qui est demandé.

De la même façon, indépendamment de l'organigramme stricto sensu, oui, le DGS, notamment dans l'animation, est en train de faire partager par l'administration de la Collectivité, mais également les agences et offices, le fait qu'il faille fonctionner de façon, je dirais, beaucoup plus en synergie. Il ne peut pas y avoir d'un côté la Collectivité de Corse, de l'autre les agences et offices, même si elles ont leur existence juridique, leur indépendance, mais la tutelle qui ne doit pas être vécue comme intrusive, ni oppressante, mais qui doit quand même s'exercer. Mais surtout, au-delà des notions de contrôle et de cohérence et de convergence, y compris au plan budgétaire, sur la trajectoire, sur les recrutements, c'est d'un point de vue des politiques publiques de penser la complémentarité et la synergie. Donc ça oui, on y travaille.

Vous dire aussi, je pense que ça a été souligné, mais je le redis, aujourd'hui, on arrive enfin à dépasser ce qui me faisait souffrir et ce qui me valait aussi de venir devant vous me faire légitimement rabrouer en disant, « vous nous faites voter des créations de postes au coup par coup, on élimine, on crée, etc., on n'a jamais de vision globale », j'avais pris l'engagement et aujourd'hui, je dirais, notre tableau est installé, c'est-à-dire que vous avez un organigramme, vous avez un référentiel en organisation qui est la traduction des postes qui viennent concrétiser cet organigramme et ce n'est pas parce qu'on ne l'a pas présenté là, on a la déclinaison et vous aurez le tableau des effectifs qui vous permet de faire la comparaison entre le référentiel en organisation et la réalité au temps T de ce que constituent les ressources humaines au sein de notre Collectivité.

Je rappelle qu'en début d'année, il y aura une délibération cadre qui dira, voilà ce que sont les priorités et les recrutements qu'on va faire cette année, etc., une présentation intermédiaire et une restitution en fin d'année, y compris donc, en amont la prévision budgétaire et le réalisé budgétaire sur la capacité à tenir ce que nous aurons fait valider par l'Assemblée de Corse. Donc aujourd'hui, notamment grâce à ces rapports, on a sécurisé la totalité de la démarche.

Pour répondre à Paul-Félix Benedetti dès qu'il m'écouterait un peu. Donc il y a du vrai dans ce que vous dites, bien sûr vous l'avez dit et vous le savez notamment à travers votre expérience syndicale et professionnelle, il y a la théorie, il y a l'objectif cible et il y a la façon d'y arriver. Il y a les gestions de carrière des agents, il y a l'absence de mobilité géographique forcée qui continue de contraindre quand même nos choix, il y a la nécessité de monter en puissance dans la mobilité interne, etc. Mais globalement, on est vraiment sur une trajectoire où on va vers une vision territorialisée de l'action de la Collectivité de Corse et dans tous les domaines, en général, on est vers la mise en œuvre. On est dans la concrétisation là, même s'il y a encore quelques subsistances. Par exemple, sur l'exemple que vous avez pris, sur les directions finances et budget, on avait en 2019, 3 directions distinctes. Aujourd'hui, on a une direction avec 2 directions adjointes qui ne sont pas, quelle que soit la localisation territoriale, qui ne sont pas en miroir avec des pratiques différentes. On a une direction adjointe « programmation financière », on a une direction adjointe « qualité des comptes » avec les mêmes process partout.

De la même façon, je crois que l'exemple qui est peut-être encore plus parlant, on est sortis de la logique, alors Pumont, Cismonte, ou Golu Liamone, ce n'est pas satisfaisant non plus, territoire à trouver, c'est dans le domaine des infrastructures. Dans le domaine des infrastructures, quand il y a eu la fusion, on a gardé dans un premier temps, je dirais, l'organisation sud-nord qui était la duplication et la reprise dans la Collectivité de Corse de l'organisation des départements. Progressivement on est allés vers une vision globale mais qui aujourd'hui est très aboutie. La seule organisation spatiale territoriale qui subsiste, c'est celle de l'exploitation entre le Pumont et le Cismonte. Mais c'est logique, c'est logique parce que l'exploitation, elle doit être au plus près du terrain.

Par contre pour l'investissement, avant on avait un investissement Pumont et un investissement Cismonte. Aujourd'hui, on a une direction unique. Sur les process routiers, l'ensemble des process routiers, on a une direction unique. Sur les infrastructures aéroports, ports et même transports scolaires, on a la fin du clivage nord-sud et on a des services territorialisés, ce qui n'était pas le cas avant. Donc, je crois que globalement, on va dans le bon sens, même si le process n'est pas encore totalement achevé.

Pour répondre à Josepha, on n'est pas que dans le symbolique. Je me suis peut-être mal exprimé, les délégations générales ne sont pas uniquement rattachées au DGS. Les délégations générales sont sous l'autorité du DGS, elles ne sont pas dans les DGA, mais elles sont dans l'organisation globale de la Collectivité.

C'est peut-être toujours un peu pompeux, mais en tout cas, c'est une ambition aussi et elle est assumée. Mais ça ne va pas rester une coquille vide parce que c'est le travail aussi d'identification et moi je ne veux pas surjouer, mais il y a aussi des cadres, vous le savez, et des non-cadres qui ont été en souffrance au lendemain de la fusion et qui se sont retrouvés, je dirais, dans des situations professionnelles qui ne leur convenaient pas, qui n'étaient pas une mise au placard, mais des frustrations, un sentiment de ne pas retrouver sa place, etc. Ce nouvel organigramme, nous avons voulu le construire aussi en offrant une perspective de nouvelles dynamiques à celles et ceux qui aujourd'hui ne se retrouvaient pas dans l'organisation ancienne.

Ces délégations générales, ça représente à peu près sur les 3, 90 à 100 personnes, vous pensez bien que on ne va pas faire des recrutements. Le recrutement est in fine et d'ailleurs selon des priorités que nous avons identifiées dans le troisième document avec les recrutements internes ou les recrutements externes, TRI et TRE, le fameux acronyme trajectoire de recrutement interne les postes prioritaires que nous voulons pourvoir par le recrutement interne et les TRE, trajectoires de recrutement externe, là où nous savons que nous n'aurons pas la ressource en interne et où nous avons fait des arbitrages pour pouvoir prioriser les postes en restant dans l'enveloppe budgétaire qui nous est allouée.

Donc sur ces délégations, il y a aussi un travail d'identification qui a été fait en amont en s'assurant qu'on va avoir, y compris en interne, le niveau suffisant pour permettre à ces délégations de fonctionner.

Puis après, il y a aussi des transpositions de services ou d'équipes qui existaient mais qui sont intégrées dans la délégation générale pour lui donner un sens global. Par exemple, le PADDUC, ça a été une discussion, etc., avant c'était dans la DGA d'Audrey, aujourd'hui on l'intègre dans la délégation générale « transition » parce qu'on veut relier la révision du PADDUC, donc la conception du PADDUC à cette dimension de projet de société intégrant l'ensemble des transitions.

Donc, je pense quand même que globalement il y a une cohérence. Maintenant, Hyacinthe l'a dit et je termine, en arrière-plan, il y a aussi la nécessité de mettre en œuvre une politique globale à travers le dialogue social dans laquelle les femmes et les hommes qui font vivre cette institution pour y travailler se sentent impliqués dans le nouveau process. Et ça, il y a une forme de pari. On va essayer de le relever ensemble et on a créé les conditions pour essayer de le relever ensemble.

Je crois que cet organigramme, même s'il n'est pas l'alpha et l'oméga, même s'il n'est pas parfait, même s'il sera encore sûrement à faire évoluer, si on croise l'organigramme, le référentiel organisation, le tableau des effectifs et la

nouvelle politique, la nouvelle dynamique globale qu'on essaie de mettre en œuvre au niveau des RH, y compris en vivifiant le dialogue social et en prenant des décisions, y compris des décisions qui quelquefois peuvent déplaire sur certains aspects, vous le savez, on a pris des décisions importantes sur le télétravail, sur le temps de travail. Il y a aussi la mise en perspective en disant « voilà, maintenant on y va et on y va ensemble ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il s'agit d'une prise d'acte et donc, nous n'aurons pas de vote là-dessus. Merci, Monsieur le président.

Un autre rapport dans la foulée.

**Raportu n° 166 : Mudificazione di u Riferenziale d'Urganisazione (REO) di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 166 : Modification du Référentiel en Organisation (REO) de la Collectivité de Corse**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Le rapport, je pense que ce n'est peut-être pas la peine d'y revenir. Le REO aussi, c'est la photographie de la mise en œuvre de cet organigramme. Il y a des suppressions de postes puisqu'on avait un toilettage de postes, il y avait plusieurs dizaines, voire au-delà, de postes qui avaient été créés au fil des exercices budgétaires sans nécessairement être pourvus, des postes qui ne correspondent pas à l'organigramme que nous venons d'adopter. Donc, ceux-là vont être supprimés. Il y en a d'autres qui vont être créés pour correspondre à l'organigramme. Ce n'est pas parce qu'ils sont créés, qu'ils vont forcément être pourvus.

Donc derrière, on a la trajectoire budgétaire et le tableau des effectifs. Tous les ans, on vous dira « voilà, les postes qui existent, voilà ceux qu'on a réussi à pourvoir par mutation interne, voilà ceux qu'on considère prioritaires, voilà les recrutements qu'on se propose d'engager cette année ».

Avec aussi, je n'en ai pas parlé, je vais en dire un mot, parmi les difficultés qu'on a, c'est vrai aussi qu'on a des secteurs qui sont aujourd'hui structurellement sous-dimensionnés ou déséquilibrés. On a parlé de la langue Corse ce matin. Vous savez bien que la direction de langue Corse est aujourd'hui une direction en souffrance et que ni son dimensionnement théorique, ni l'état de son fonctionnement actuel, y compris lorsqu'on prend en compte les maladies ou

les arrêts, etc., ne correspond à la volonté politique que nous avons. Donc ça aussi, on aura à en discuter, par exemple dans le rôle de la commission, comment on fait ? Jusqu'où on va ? Comment on dimensionne, y compris par rapport aux priorités à faire ? Est-ce qu'on a des gens en interne ? Est-ce qu'on fait des recrutements extérieurs ? Etc.

On a évoqué aussi le domaine de la formation où on sait qu'il y a de gros enjeux et de gros besoins. C'est important de le citer parce que la formation, ça nous impose aussi de réfléchir au-delà de l'interne à la Collectivité dans la perspective de l'établissement public de commerce et d'industrie qui fait de la formation et avec la Chambre des métiers qui fait aussi de la formation, comment on mutualise ? Comment on regroupe ? Comment on spécialise ? Ça, c'est un travail qui est devant nous.

Je vais citer aussi 2 secteurs opérationnels :

Les routes. Dans les routes aujourd'hui, on manque d'ingénieurs, on manque aussi d'opérationnels dans certains secteurs.

Les forsaps, on n'est plus aux effectifs cibles, y compris au plan interne, je dirais, le fait que certaines carrières ou certains postes soient plus attractifs que d'autres, a conduit des secteurs à se vider et d'autres à se gonfler. Et aujourd'hui, nous avons un déséquilibre de ce côté-là, donc ça doit se corriger, mais on ne peut pas le corriger par le recours au recrutement externe à concurrence des besoins.

Donc on aura des choix là aussi à faire, ça fait partie de la difficulté, mais aussi de la nécessité de l'exercice.

Voilà pour le référentiel.

**Mme le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a des interventions ?

**M. Joseph SAVELLI**

Oui, il y a un avis de la commission des finances qui est un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

**Mme le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'accord, merci Monsieur le rapporteur.

Qui souhaite s'exprimer sur le REO ? Aucune intervention. C'est une prise d'acte. Monsieur le président, voulez-vous rajouter quelque chose ? Non.

Nous prenons acte de ce REO. Merci.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.**

Ensuite, il y a une modification du tableau des effectifs.

**Raportu n° 167 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 167 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Là, il y a un vote. Bien sûr à ce stade, il n'y a pas, je dirais, l'encadrement budgétaire, mais ça va venir dans les délibérations qui vont désormais venir accompagner le cadre ainsi posé.

Il y a l'organigramme, le rapport sur le REO et la modification conséquente avec des opérations modificatives qui sont de nature différente.

D'abord, la création des postes d'encadrement présentés en CST le 6 juin 2025, suite au rapport, modifiant l'organigramme. C'est l'annexe 1.

Deuxièmement, les opérations de recrutement définies dans la trajectoire externe, et correspondants aux besoins urgents de la Collectivité, c'est l'annexe 2. Donc là, ces arbitrages ont été faits en interrogeant l'ensemble des DGA, en ayant des discussions au sein du Codir et ensuite, à travers un choix que j'ai fait en m'adossant aux analyses et recommandations de l'administration, en intégrant aussi les priorisations politiques. Là c'était la TRE, trajectoire de recrutement externe.

Troisièmement, la trajectoire de recrutement interne, c'est les postes qui correspondent à un besoin que nous considérons urgent mais que nous pensons pouvoir être pourvus, y compris par les prises de contact et l'analyse de nos effectifs, que nous pouvons penser être pourvus par le biais de redéploiement interne. L'ensemble des postes permettant la mise en œuvre des opérations de

gestion courante, annexe 4, c'est-à-dire les postes créés pour permettre la nomination des lauréats de concours et les postes créés pour permettre les changements de filières.

Enfin des opérations de toilettage par le biais des suppressions, ce que je vous disais tout à l'heure, des postes devenus inopérants au tableau des effectifs.

Avec ces suppressions, progressivement, on va avoir une cohérence totale entre la cible en organisation, le REO et les effectifs réalisés, c'est-à-dire la trajectoire des effectifs, c'est-à-dire un organigramme dont la photographie est le REO et un REO pourvu à concurrence des postes qui sont validés dans le cadre du tableau des effectifs, en tenant compte de nos besoins et de nos contraintes budgétaires.

### **Mme le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e finanze.

### **M. Joseph SAVELLI**

Monsieur Georges Mela a souhaité connaître le pourcentage suffisamment explicite entre les postes de catégorie C ne requérant pas de compétences particulières et les autres postes mis en place pour la montée en charge des responsabilités de service.

Madame Marie-Hélène Djivas, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, a précisé que, comme indiqué dans le rapport social unique examiné précédemment, la Collectivité de Corse compte 28 % de catégories A, 12 % de catégorie B et 60 % de catégorie C.

Concernant l'organigramme, elle a rappelé qu'il y avait eu plus de création de postes d'encadrement que de suppression, tout en précisant que le nouvel organigramme sera mis en œuvre de façon lissée, vraisemblablement en septembre prochain.

Madame Marie Hélène Djivas a par ailleurs précisé que dans le cadre de la mise en place du nouvel organigramme, 136 postes d'encadrement ont été créés et ils seront pourvus en interne d'ici cet été. 92 postes ont été supprimés dans le cadre du déploiement de cet organigramme. Dans ces chiffres ne sont pas mentionnés les éventuelles modifications de postes d'encadrement déjà en place au sein de la Collectivité de Corse.

La commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Hyacinthe Vanni.

**M. Hyacinthe VANNI**

Ghjustu una parolla per dì chì ùn pudemu micca oghje purtà a nostra pulitica cum'ellu ci vole perchè chì quandu chì noi femu i sforzi maiò per esse à parù di a nostra masse salariale, u statu decide di piglià e misure chì ci costanu oghje 4 500 000 eurò.

S'è ùn aviamu micca isse misure oghje quì, pudiamu cumplittà i nostri effettivi di forestiers, pudiamu cumplittà i nostri effettivi nant'à e strade è puderemu purtà veramente a nostra pulitica.

È quessa hè vera chì ste decisione chì sò state chjappe à u livellu naziunale ci mettenu in difficultà.

Perchè s'è oghje mettite 4,5 milioni nant'à i persunali, induv'elli ci sò e difficultà, viderete pensu chì digià i servizii serebbenu cuntenti et je pense que derrière, il y aurait une bouffée d'oxygène pour nous, sauf que cette politique-là qu'on devait mettre en œuvre, elle a été hypothéquée par une mesure qui a été prise au niveau national.

Aujourd'hui, on doit faire avec ces 4,5 millions euros qu'on doit absorber, plus à un moment donné, il faudra bien qu'on comble ces effectifs puisqu'on était l'autre jour à Ponte Leccia avec Cathy, on est passés de 18 personnels à 9, je ne parle même pas de Canari, je ne parle même pas des routes, je ne parle même pas du reste. Tout ce qu'on devait mettre en œuvre a été hypothéqué par une mesure qui est venue augmenter les cotisations salariales.

C'est quand même assez rageant, c'est quand même assez, pas décourageant, mais tous ces efforts qui ont été mis en œuvre pour prévoir ces recrutements, aujourd'hui ils sont réduits à néant. Et ça, c'est une vraie difficulté, Monsieur le président.

Donc il va falloir continuer, il va falloir trouver encore des marges de manœuvre, mais à colpi di 4,5 milione, hà da esse cumplicata.

Donc voilà la réalité d'aujourd'hui. On en parlera plus longuement demain dans d'autres rapports. Mais c'est une difficulté qui nous est imposée.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande di parolla ? Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Il y a une multitude de créations pour rentrer dans les cases de l'organigramme. Mais là aussi, je pense qu'il y a de l'amélioration sociale à venir, parce qu'on a des logiques naturelles de sous-qualification. Je vois qu'il y a quand même de nombreux postes ouverts de chefs de service en catégorie B, alors que naturellement ils doivent être en catégorie A. Et vous avez de nombreux postes de chef de bureau en catégorie C, ce qui est paradoxal.

Donc, ça veut dire que quelque part, il doit aussi y avoir des accompagnements pour des passages de concours internes ou la prospection de passage au choix, avec un certain nombre d'ancienneté sur des règles dérogatoires admissibles en fonction publique territoriale et qu'on ait un organigramme qui soit hiérarchiquement cohérent. Parce que si la personne a fait l'affaire, le grade doit faire l'affaire aussi. C'est-à-dire qu'un organigramme où on a des postes de responsabilité, il doit y avoir le grade de la responsabilité. Moi là-dessus j'y vois aussi le traceur de quelque chose qui a besoin d'une amélioration.

Remarque positive pour les salariés.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Non. Monsieur le Président, si vous souhaitez rajouter quelque chose.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci aux deux intervenants pour leurs mots et aux autres pour leur silence.

Alors c'est une trajectoire vers laquelle il faut aller et vers laquelle il faut tendre effectivement, en intégrant une équation budgétaire contrainte.

Donc chemin complexe, mais il faut le prendre ensemble.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Cette fois ce n'est pas une prise d'acte, il va falloir voter.

Donc je soumetts au vote ce rapport sur la modification du tableau des effectifs.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de « Core in fronte ».

Qui ne participe pas ? Non-participation d' « Un soffiu novu » et d' « Avanzemu ».

Qui est pour ?

Donc le **RAPPORT est ADOPTE** à une très large majorité, merci.

Je crois qu'il nous reste un rapport, le rapport social unique.

**Raportu n° 152 : Raportu Suciale Unicu di a Cullettività di Corsica per l'annu 2023**

**Rapport n° 152 : Rapport Social Unique de la Collectivité de Corse de l'année 2023**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Le rapport social unique, rapidement en ce qui me concerne, d'abord pour anticiper peut-être une remarque, ce n'est pas de notre fait et nous ne sommes pas en retard pour la présentation, il y a toujours un décalage d'un an. Donc on présente le rapport social unique de l'année n à l'année n +1. Donc le rapport social unique de 2023 devait être présenté, c'est une formalité obligatoire, et discuté devant le CST et il était inscrit à l'ordre du jour en novembre 2024, pour passer devant le l'Assemblée de Corse en décembre 2024 également, et comme le syndicat majoritaire a quitté le CST, donc il n'y a pas eu le quorum, nous n'avons pas pu examiner dans les temps le rapport. Ce qui vaut donc, après qu'il ait été discuté dans le cadre d'un nouveau CST, sa présentation aujourd'hui.

Alors, je vais être assez rapide.

Le rapport est composé d'une centaine d'indicateurs. Une synthèse analytique est également annexée.

Vous avez les principales caractéristiques, les effectifs avec leur répartition, leur nombre bien sûr, leur répartition par sexe, par catégorie, par

filière, l'organisation du travail, les parcours professionnels, les flux de personnel, l'absentéisme médical des emplois permanents, la rémunération des emplois permanents, la formation et l'action sociale.

Donc, c'est une photographie de la situation sociale au sein de notre collectivité au temps T.

Pour le surplus, je m'en rapporte au rapport et je suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, il y a un rapport de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Merci, Mme la Présidente.

**Le Président Louis POZZO DI BORGO** a souhaité connaître le nombre d'agents de la Collectivité de Corse qui étaient en télétravail en 2023.

**Mme Marie-Hélène DJIVAS**, Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources Humaines, a précisé que le nombre d'agents de la CdC en télétravail en 2023 était de 1 287, soit 28,6 % des effectifs.

**Mme Serena BATTESTINI** a interrogé Mme la Directrice Générale Adjointe sur le temps effectué en télétravail par ces agents.

**Mme Marie-Hélène DJIVAS** a précisé que, sous l'ancien règlement relatif au télétravail, modifié lors de la Commission Permanente de mai dernier, la durée de droit commun était fixée à un jour de télétravail ou de deux jours pour les non-encadrants.

À ces durées de droit commun peuvent s'ajouter des options dérogatoires, notamment pour les femmes enceintes, sur motif médical et après avis du médecin de prévention ou en cas d'indisponibilité d'accès au service où s'exerce l'activité professionnelle quotidienne.

La Commission des Finances a pris acte de ce rapport

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Rapporteur. Donc qui veut la parole sur ce rapport social unique ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

On ne va pas laisser le Président comme ça, orphelin d'une prise de parole !

Moi, je vais revenir sur ce que je dis depuis 4 ans bientôt, c'est-à-dire que sur l'état général des emplois, le taux très important des contractuels où, par vision trompeuse, l'exécutif se félicite d'en avoir moins qu'ailleurs. Sauf qu'il en a beaucoup plus qu'avant.

Nous, ce qu'on doit regarder, c'est l'état de la fusion, combien il y en avait au moment de la fusion ? Il y en avait beaucoup, beaucoup moins. Ça veut dire qu'on est sur une trajectoire qui n'est pas vertueuse.

Ensuite, passer par des contractuels, c'est quand même de la précarité et ça génère malgré tout de la surconsommation d'argent en termes de fonctionnement, parce que le taux de charge ne sera pas le même, les indemnités de précarité sont supérieures et souvent, on les indexe sur des rémunérations qui sont non-conventionnelles.

Donc, moi, je vois qu'on ne résorbe pas ce chiffre, qu'il y en a énormément. Si on regarde le tableau des effectifs, il y a beaucoup de cadres. Pareil, il doit y avoir un accompagnement planifié pour aider les jeunes Corses qui occupent des postes ou qui voudraient les occuper de manière permanente à passer des concours, même si ce sont des concours français, aujourd'hui c'est la règle et elle est comme ça, et de rentrer dans les voies de la normalité.

Avoir autant d'effectifs contractuels, même si vous vous réjouissez que ce n'est que 11 ou 12 % et qu'en France, ils sont 16 %, lorsque vous avez repris les 3 collectivités en fusion, vous étiez à moins de 5 %.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, donc il y a Chantal Pedinielli qui a demandé la parole, je vous en prie.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie.

Je vais essayer d'être brève, même s'il faut reconnaître que ce rapport, seulement soumis à débat, est important tant la question du personnel est prégnante ; on le voit dans le cas du compte administratif et du rapport de la Cour des comptes qui a fait la une des journaux dans la semaine.

Il faut donc avoir une photographie conforme à la réalité si on veut maîtriser le chapitre 012.

Justement, il faut avant tout se mettre d'accord sur les chiffres.

On lit dans le rapport social unique que la Collectivité de Corse compte 4 520 agents dont 3 984 sont des fonctionnaires. Des chiffres qui divergent avec ceux du compte administratif où l'état des effectifs alignait 4 308 agents. Il y a une différence d'un peu plus de 220 agents, je suppose qu'il y a une explication.

Peut-être que les emplois non-permanents sont comptabilisés d'un côté, pas de l'autre.

Peut-être que le chiffre se base aussi sur les équivalents temps plein et l'autre non.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons avoir précisément, en équivalent temps plein, le nombre d'agents titulaires et non-titulaires, permanents et non-permanents.

J'en reviens au document.

88 % des agents sont fonctionnaires, ce qui est supérieur à la moyenne nationale des régions et des départements.

La féminisation est en hausse, c'est bien, mais elle reste plus basse que la moyenne nationale et départementale.

La moitié des contractuels sont des agents de la catégorie A ; 61 % de femmes, c'est assez identique aux fonctionnaires

80 % des contractuels occupent un CDD ; 20 % sont en CDI.

En 2023, les contractuels, Paul-Félix nous le rappelait, ont augmenté de pratiquement 8 %.

Alors parmi les agents, au 31 décembre 2023, 116 fonctionnaires ont été titularisés. 2 agents ont une prorogation de stage et 95 contractuels ont été stagiaires dans l'année.

Le rapport nous dit aussi que la principale cause de départ chez les fonctionnaires est le départ à la retraite de 60 %, c'est logique. Et en page 23, on peut lire qu'il y a eu en 2023, 241 départs : 120 pour les fonctionnaires, 121 pour les contractuels. C'est énorme, c'est supérieur aux années antérieures. Mais je pense qu'ils sont forcément remplacés, puisqu'en nombre d'agents on est toujours au même chiffre que lors de la fusion.

Vos arguments de l'époque, Président, entre 2015 et 2017 reposaient sur l'objectif de tomber en dessous des 4 000 agents et vous m'avez expliqué qu'il fallait monter en compétence. Je pense que ça sera une des explications de ce nombre d'agents.

Je voudrais aussi revenir sur l'absentéisme. On note que la catégorie C est plus impactée par l'absentéisme médical. Les 2/3 sont âgés de plus de 50 ans. Le taux d'absentéisme tourne autour des 10 % et les fonctionnaires le sont bien davantage que les contractuels.

En page 46, on peut dire que l'absentéisme à la Collectivité de Corse est 4 points au-dessus de la moyenne nationale. D'ailleurs, il est plus important en 2023, alors qu'en 2020 et 2021, il y avait les années COVID, donc avec un gros impact par rapport à la maladie, et en 2023, cet absentéisme est bien plus important. Alors cela nous interpelle.

Est-ce que les agents se sentent bien dans l'institution ? Est-ce qu'il y a un malaise ? Un problème ? Cette question de l'absentéisme est particulièrement préoccupante car elle impacte le fonctionnement de l'institution, tout comme le recours au télétravail dont les modalités ont été récemment revues en considérant qu'il pouvait y avoir des abus. Sur ce point-là, Président, vous savez que j'étais de votre côté concernant la diminution du télétravail.

Cela me conduit pour finir à vous interroger sur un sujet que l'on évoque rarement, c'est la mobilisation du CET, le compte épargne temps depuis l'instauration de la pointeuse. Je souhaiterais savoir combien la Collectivité de Corse a dû verser, en termes de masse globale bien sûr, chaque année, aux agents qui sont dépositaires d'un compte épargne temp, pour avoir une idée de ce que ça représente.

Le rapport, le fameux rapport de la Cour régionale des comptes, en page 24, regrette l'absence de provisions pour ces CET.

Par contre, la M57 rend obligatoire le provisionnement pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur ce compte épargne temps.

On apprend qu'au 31/12/2023, 3 588 agents ont ouvert un CET cumulant 132 500 jours épargnés. C'est énorme.

Ce que reproche la Cour régionale des comptes, c'est que vous n'avez provisionné que 4,1 M€, alors qu'elle estime que 22 M€ auraient dû l'être, impactant le résultat de fonctionnement. C'est une évidence.

D'une part, il y a un risque d'insécurité budgétaire avec ces chiffres, cette différence. D'autre part, c'est, je pense, une ruine.

Nous avons besoin de comprendre en disposant des montants versés au titre du compte épargne temps par exercice comptable.

Voilà ce que je voulais préciser.

Je vous remercie, Président, pour la présentation de ce rapport.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup, Chantal.

D'autres interventions ? Non, pas d'intervention, si ce n'est pour souligner l'importance d'un tel rapport et, contrairement à ce qu'on peut penser, je partage l'avis de de Chantal. Et peut-être qu'il faudrait qu'on les présente comme les rapports égalité hommes/femmes et autres à d'autres moments.

Merci. Donc président, vous voulez réagir aux 2 interventions qui ont été faites ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Dans le désordre.

Par rapport à l'intervention de Chantal, la différence entre les chiffres concernant le nombre des effectifs entre le RSU, le rapport social unique, et le tableau des effectifs est due au fait que ce ne sont pas les mêmes personnels qu'on intègre dans les 2, notamment les assistantes familiales sous contrat, les collaborateurs de groupes et les vacataires n'apparaissent pas au tableau des effectifs alors qu'ils apparaissent au RSU. Donc, ça c'est la première chose.

Deuxièmement, le CET, on en parlera demain, ce que nous avons fait n'est pas illégal et ce que nous avons fait est fait régulièrement par beaucoup de

collectivités pour ne pas déséquilibrer les budgets. Par contre, il y a eu une augmentation très significative du CET et vous savez qu'un des éléments, selon notre analyse, c'est notamment l'organisation du temps de travail. On en a parlé et je pense qu'on y reviendra demain, si vous le voulez bien, de façon un peu plus approfondie.

Après, ce que je voudrais dire quand même, je suis en désaccord avec Paul-Félix Benedetti. D'abord, je pense qu'il y a eu un petit emballement. Je ne pense pas qu'on ait été à 5 % de contractuels avant la fusion. Je demande à vérifier vos sources.

### **Brouhaha.**

Oui, 0... Il n'y en avait pas en fait...

Donc, ça c'est la première chose.

Deuxièmement, quand on parle de précarisation, le taux de contractuels, il n'est pas forcément un élément qui caractérise une précarisation.

Je vais quand même rappeler que la rémunération brute moyenne au sein de la Collectivité de Corse est supérieure de 600 € de mémoire à la rémunération moyenne à la Fonction publique territoriale et, tant mieux, très au-dessus de la moyenne.

De la même façon, même si comparaison n'est pas raison, je rappelle ce que sont les chiffres, les pourcentages en termes de contractuels : nous, nous en avons 11,58 % ; 25 % dans les départements et 18 % en régions.

25% dans les départements, pourquoi ? Parce que, vous le savez aussi, la plupart des contractuels, beaucoup des contractuels que nous avons sont des contractuels qui sont recrutés dans le secteur social. Dans le secteur social, vous ne recrutez pratiquement que des contractuels. Nous avons augmenté le nombre de contractuels de ce côté-là parce que les besoins sociaux ont explosé par rapport à la population et notamment par rapport à la population qui arrive en situation de précarité. Et vous savez que nous avons même eu un accord avec les organisations syndicales pour augmenter notre niveau de recrutement.

Un 2ème élément qui a été un élément important, c'est le COVID. Au moment du COVID, on a fait recours aux contractuels, parce qu'il y avait beaucoup de fonctionnaires notamment qui étaient en éviction et qui ne pouvaient pas exercer. Donc on a eu des contractuels et ensuite en général, on a gardé un certain nombre de ces contractuels parce qu'il y avait un besoin.

Je rappelle aussi que nous sommes dans un processus d'intégration des contractuels, c'est marqué dans le RSU, avec la résorption donc de l'emploi précaire.

Cette année, 95 contractuels ont été stagiairisés, donc ils vont vers l'accès au statut de fonctionnaire.

Dernier mot, oui, y compris dans les cadres A, nous avons un nombre significatif de contractuels, mais c'est parce que nous recherchons aussi la compétence. Après, quand les personnes viennent, on leur propose de passer des concours et si elles passent leurs concours, elles sont ensuite conservées.

De la même façon, parfois on ne garde pas des contractuels parce qu'ils ne donnent pas satisfaction. Donc, c'est un élément aussi de souplesse et de bonne gestion, parce que prendre quelqu'un qui est fonctionnaire, si c'est quelqu'un qui n'est pas bon, après on le garde, vous le savez, pendant toute sa carrière.

Donc, je crois que globalement ce rapport social unique... Alors après sur quoi on va essayer de travailler ? J'ai envie de dire de façon évidente, la prévention et la lutte contre l'absentéisme, donc il faut réfléchir à ça, mais je rappelle quand même que lors du dernier séminaire social organisé par Régions de France, la problématique de l'absentéisme et particulièrement au sein des OPLE a été recensée comme un sujet absolument prioritaire pour toutes les régions. Donc, on retrouve aussi des éléments qui sont similaires ou identiques dans d'autres territoires.

Les collectivités, et notamment les régions, s'interrogent également sur les impacts de la réforme du congé de maladie ordinaire et de nombreuses collectivités envisagent d'utiliser les crédits générés par cette réforme afin de développer des nouvelles politiques de lutte et de prévention.

Donc, premièrement, prévention et lutte contre l'absentéisme.

Deuxièmement, un meilleur pilotage de la fonction RH. Maintenant qu'on a notre photographie, qu'on a mieux identifié, je pense que vraiment, il faut qu'on anticipe, il faut qu'on incite à la mobilité interne en accompagnant les agents, ça a été dit, ce travail de moyen terme, et optimiser et exploiter toutes les pistes de maîtrise et de rationalisation de la masse salariale. C'est vrai que l'augmentation de la masse salariale, elle est due principalement au GVT, à l'harmonisation des régimes indemnitaires au moment de la fusion et à des mesures qui sont prises au plan national, je pense notamment à l'indice coût de la vie, etc., qui conduisent mécaniquement à une augmentation qui aujourd'hui prend des proportions qui ne sont plus assumables.

Donc, on a une vraie difficulté, je dirais même une forme d'équation insoluble, puisque l'on a une structure dans laquelle aujourd'hui on a un certain nombre de besoins stratégiques qui ne sont pas couverts. On a des besoins qui augmentent, on sait qu'on ne pourra pas couvrir par la mobilité interne tous nos besoins, qu'on a besoin de faire des recrutements extérieurs et qu'il faut le faire en maîtrisant la masse salariale qui, par ailleurs, augmente mécaniquement indépendamment de nos décisions.

Donc... Ûn sò micca... Ci vole à riflette...

Voilà ce que je voulais vous dire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, merci, Monsieur le Président.

Sur ce rapport, c'est une prise d'acte.

**L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE du rapport.**

Ne partez pas, j'ai quelques communications à vous faire.

D'abord, avant la communication, il faut voter la dérogation au temps de travail pour les personnels du secrétariat général.

**DEROGATION AU TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL DES  
PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE  
L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Très bien.

**ADOPTE.**

Deuxièmement, la commission, dont nous avons voté la constitution tout à l'heure, commission ad hoc sur une politique linguistique doit se réunir demain.

Elle le fera dès 09 h 00 sous l'autorité... Oui Pierre, quelle est la question ?

**M. Pierre GHIONGA**

Salle 2.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pourquoi pas... Je te sens déjà très impliqué.

Donc salle 2, comme le suggère Pierre Ghionga, sous l'autorité et sous la présidence de la doyenne, je suis désolée, je suis obligée de le dire, de cette commission, qui est Charlotte Terrighi, qui a le privilège d'être la doyenne, parce que c'est un privilège.

Donc, Madame la Présidente, pour demain en tous les cas, au moins pour demain, vous présiderez avec l'aide du secrétaire général.

Cela consiste bien évidemment à faire l'appel et à mettre en place le bureau, c'est l'objectif de demain matin. Considérez que c'est une convocation pour demain matin.

Dernier point, il nous faudra aussi, au plus tôt ce soir ou demain matin 9 heures, la ou les candidatures pour la commission permanente, puisqu'on a un vote de commission permanente.

Je ne veux pas faire l'élection de la commission permanente, et je vous le dis aussi, Monsieur le Président de l'exécutif, demain en fin de journée, parce

qu'on va avoir des problèmes de représentation, de quorum et c'est un vote physique qu'il faut réaliser avec urne, isoloir et bulletin et enveloppe.

Réfléchissez bien cette nuit à tout cela.

Bona notte !

**La séance est suspendue à 21 h 20.**